



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°103
NASSO

21 & 22 Mai 2021

Proposé par



Torah-Box

Cette semaine, retrouvez les feuillets de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshelet News	7
La Voie à Suivre	11
Boï Kala.....	15
Baït Neeman.....	17
Mayan Haim.....	21
Koidinov	25
La Daf de Chabat.....	26
Autour de la table du Shabbat.....	30
Haméir Laarets.....	32
Le Chabbat de Rabbi Na'hman	36



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

CHABBAT NASSO

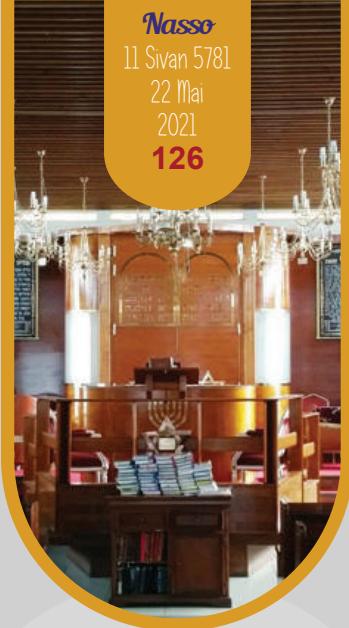
Il est écrit dans notre *Paracha*: «*Voici comment vous bénirez les Enfants d'Israël*» (Bamidbar 6, 23). Pour quelle raison la Loi juive spécifie-t-elle que l'officiant se doit de dicter mot à mot la bénédiction pontificale aux *Cohanim*? Ne serait-il pas plus simple de leur faire réciter ces trois versets par cœur? La raison en est la suivante: il est bien connu que la bénédiction ne saurait reposer sur une chose dépourvue de contenu. Un homme ne saurait bénir quiconque si ce n'est qu'il a été lui-même bénî auparavant, à la manière de cet épî qui ne donne ses graines que parce que lui-même a d'abord été semé. Voilà pourquoi, ce n'est qu'après avoir reçu la bénédiction divine de la bouche de l'officiant que le *Cohen* se trouve en mesure de bénir à son tour l'assemblée. On raconte qu'un jour, à la sortie de *Yom Kippour*, *Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev* envoya chercher un agent d'affaires de la ville. Il lui demanda s'il était expert en matière de courtage. «*Oui mon maître*», répondit le courtier, «*c'est ma spécialité et j'ai toujours exercé ce métier*.» «*T'est-il déjà arrivé d'être grassement rémunéré pour une transaction importante?*» «*Plus d'une foi*», répondit l'agent. «*Au cours de ma vie il m'est arrivé de recevoir des commissions s'élevant à plusieurs centaines de rouble.*» «*S'il en est ainsi*», lui dit *Rabbi Lévi Its'hak*, «*je souhaite qu'en ta qualité d'expert, tu évalues la commission qui me revient de la part du Ciel en contrepartie de mes bons services. Aujourd'hui, je suis intervenu dans une affaire dont les parties étaient le Tout-Puissant et Son Peuple Israël et j'ai mené à bien une transaction particulièrement importante. Je savais qu'en notre bas Monde les Enfants d'Israël se trouvent parfois en possession de certaines marchandises qui manquent totalement dans les Mondes supérieurs. Je savais également que se trouvent là-haut des denrées qui nous font défaut. J'ai proposé aux deux*

parties de procéder au troc de leurs marchandises. Je me suis tourné vers le Tout-Puissant et lui ai dit: il se trouve ici des péchés, des transgressions et des fautes, toutes choses qui sont inconnues dans les cieux élevés. En contrepartie, il se trouve en ta possession des marchandises, tels, le pardon, l'absolution et la grâce, qui nous sont absolument nécessaires à nous autres, résidents d'ici-bas. Aussi, je te propose de procéder à un échange donnant-donnant. Après une longue négociation, l'affaire est parvenue à sa conclusion et la transaction a été effectuée. Maintenant, dis-moi s'il te plaît, toi qui connais bien ce genre d'affaires, quelle est ma juste rémunération?» «*Il va de soi que pour parvenir à la conclusion de ce contrat, notre maître a dû déployer des efforts considérables*», répliqua le courtier, «*et il mérite sans aucun doute de recevoir une commission confortable. Cependant, à mon grand regret, je ne me connais guère dans ce genre d'affaires et je ne saurais évaluer son salaire avec exactitude.*» «*Je ne cherche pas à m'enrichir*», lui dit *Rabbi Lévi Its'hak*, «*je ne réclame à titre de commission que d'être gratifié d'enfants, de jouir d'une bonne santé et de pouvoir me nourrir à satiété. Toi qui es un expert en matière de courtage, dis-moi si je réclame plus que mon dû.*» «*A mon avis*», répondit le courtier, «*notre maître réclame un salaire tout à fait raisonnable. La justice et l'équité commandent que sa demande soit accueillie favorablement.*» Le visage de *Rabbi Lévi Its'hak* rayonna de joie: «*Et bien, puisqu'il en est ainsi, je fais don de la totalité de mon salaire au Peuple d'Israël.*» De la même manière, les *Cohanim* reçoivent d'abord la bénédiction du Tout-Puissant de la bouche de l'officiant, puis, après avoir été bénis, ils peuvent à leur tour bénir le Peuple Juif.

Collel

- Pourquoi les 'eaux amères' de la femme *Sotah* ne concernaient pas la génération du Désert?

Nasso
11 Sivan 5781
22 Mai
2021
126



Horaires de Chabbat



Hadlakat Nerot: 21h15



Motsaé Chabbat: 22h36



1) Il est enseigné dans la *Guémara Bérakot* (32b): *Rabbi Yo'hanan* dit: Un *Cohen* ayant tué quelqu'un ne peut plus réaliser la *Birkat Cohanim*, comme il est dit: «*Lorsque vous élèverez vos mains* (pour réaliser *Birkat Cohenim*), *Je détournerais mes yeux de vous. Même si vous augmentez la prière, Je n'écouterais pas, vos mains sont remplies de sang*» (*Isaïe 1, 15*). Cela signifie qu'*Hachem* ne désire pas écouter *Birkat Cohanim* d'un homme qui a tué quelqu'un. Telle est la décision tranchée par les décisionnaires et par *MARAN* dans le *Choul han 'Aroukh* (chap.28-35).

2) Selon le *Gaon* auteur du livre *Tséda Ladarekh*, même si le *Cohen* a tué un non-Juif, il ne peut plus réaliser *Birkat Cohanim*. Cette opinion est partagée par d'autres grands décisionnaires. Selon d'autres décisionnaires, même s'il y a effectivement un interdit de la *Thora* de tuer un non-Juif, malgré tout, on ne doit disqualifier un *Cohen* de réaliser *Birkat Cohanim* que lorsqu'il a tué un Juif.

3) Le Rav *Ovadia YOSSEF* rapporte dans son livre *Taba'at Ha-Mélekh* (*Maor Israël* sur le *RAMBAM* chap.15 des règles relatives à la prière) qu'il fut consulté par un soldat *Cohen* d'une unité combattante de *Tsahal*, qui était de garde à un poste militaire, pour prévenir toute attaque terroriste. Il aperçut plusieurs palestiniens qui s'approchaient du poste, et il ouvrit immédiatement le feu sur eux. Plusieurs d'entre eux furent tués, et les autres se sont enfuis. Il demanda au Rav s'il pouvait dorénavant continuer à réaliser *Birkat Cohanim*. Le Maître lui répondit qu'il était encore tout à fait valable pour réaliser *Birkat Cohanim*, car il est unanimement évident qu'il n'y a pas plus grande situation de guerre que celle-ci. Et dans un tel cas, nous appliquons le principe de légitime défense: «*Lorsque quelqu'un vient dans l'intention de te tuer, lève-toi plus tôt que lui pour le tuer*» (*Bérakhot* 62b). Le Rav *Ovadia YOSSEF* ajoute qu'il n'y a pas le moindre doute que les soldats *Cohanim* au sein de *Tsahal*, qui protègent Israël et éliminent leurs ennemis, méritent louange, gloire et soutien total. Leur récompense sera doublée par le ciel et ils seront bénis de toutes les bénédictions inscrites dans la *Thora*.

לעילוי נשמה

ב'David Ben Mari Myriam Hagege ב'Haïm Victor Ben Mari Myriam Hagege ב'Mordékhai Rephaël Ben Rahmouna ב'Dan Chlomo Ben Esther
ב'Emma Simha Bat Myriam ב'Meyer Ben Emma ב'Chlomo Ben Fradjî ב'Yéhouda Ben Victoria ב'Aaron Ben Ra'hel

Un certain 'Hassid de Belz se mit un jour à parler contre le Rabbi de Loubavitch et ses efforts pour répandre le Judaïsme dans les endroits les plus improbables. Selon lui, le fait d'envoyer des jeunes 'Hassidim proposer à des Juifs dans la rue de mettre les *Téfilines* cachait des motifs intéressés. Cet homme avait un fils d'une vingtaine d'années: un beau jeune homme, studieux, sérieux, très pratiquant qui faisait la fierté de son père. Inexplicablement, quelques jours après que son père se soit ainsi emporté, le jeune homme ressentit de l'ennui; il ne parvenait plus à étudier la Thora jour et nuit comme auparavant. Pire: il s'aventura hors du quartier religieux, se rasa la barbe et les *Péot*, se laissa pousser les cheveux, cessa même de mettre les *Téfilines* chaque jour. Il se fit de nouveaux «amis» qui l'emmènèrent fréquenter les bars louches de Tel Aviv. Puis, bien décidé à «profiter de la vie», il prit l'avion et se retrouva à New York, écumant des endroits peu fréquentables. Un matin, alors qu'il avait déjà passé un an à «s'amuser», le jeune homme aperçut un jeune 'Hassid de Loubavitch qui lui demanda s'il était juif. Instinctivement, il répondit non, mais fut trahi par son accent typiquement israélien; le *Loubavitch* comprit immédiatement et insista mais le jeune homme s'entêta: cela ne l'intéressait vraiment pas! Une semaine plus tard, dans un autre quartier, il rencontra le même jeune *Loubavitch* qui le supplia de mettre les *Téfilines* – cela ne prend que quelques minutes – mais encore une fois en vain. Une troisième fois, il rencontra le jeune *Loubavitch*: «Que me veux-tu ? Tu me poursuis à travers tout Manhattan? Laisse-moi tranquille!» s'exclama l'ancien 'Hassid de Belz. «Mais non! Je t'en supplie, mets les *Téfilines* pour me faire plaisir. Cela fait des heures que je suis là et je n'ai pas réussi à mettre les *Téfilines* à au moins un Juif! Rends-moi service!» Il l'avait dit avec un tel sourire, que le jeune homme ne put refuser une troisième fois. Il attrapa les *Téfilines* qu'il savait bien sûr mettre tout seul, sans aucune aide; il se souvenait également de la bénédiction et du *Chéma Israël*. Après cela, il se mit à bavarder avec ce *Loubavitch* si sympathique; celui-ci l'invita à fréquenter d'autres bâtiments dans d'autres quartiers de New York; une synagogue et une maison d'étude... Quelques mois plus tard, il était de retour en Israël. Il frappa à la porte de ses parents mais il était redevenu un 'Hassid de Belz et, cette fois-ci, il avait mûri et s'était renforcé dans son judaïsme. Son père l'accueillit avec un cri de joie, l'enlaça, l'embrassa, versa même quelques larmes d'émotion: «Les *Loubavitch* ne m'ont pas lâché et me voilà, de retour à une vie de Thora!» expliqua le fils. Soudain, le père comprit! Parce qu'il avait parlé contre le *Rabbi*, son fils avait quitté le droit chemin; et grâce au *Rabbi* et à ses fidèles émissaires, son fils était revenu. Le 'Hassid décida sur le champ: il devait se rendre à New York et demander pardon au *Rabbi*, face à face. Une semaine plus tard, il fut admis dans le bureau du *Rabbi*, au 770 Eastern Parkway. Tête basse, il osait à peine lever les yeux pour regarder le *Rabbi*. Il réalisait combien il avait été stupide quand il avait osé parler contre lui. Tout ce qu'il put balbutier, ce fut: «Pardon *Rabbi!* Je suis fautif et j'en suis désolé!» Et il éclata en sanglots. «Quand votre fils vous a laissé – comment le *Rabbi* savait-il ? –, «vous étiez vraiment malheureux, n'est-ce pas?» demanda le *Rabbi*. «Malheureux n'est pas le mot. J'étais brisé!» «Et quand il est revenu, vous étiez heureux!» «Fou de joie!» répondit l'homme. «Maintenant», conclut le *Rabbi*, «vous comprenez combien je suis malheureux chaque fois qu'un Juif abandonne le Judaïsme et combien je suis heureux chaque fois qu'un Juif y retourne!»

Réponses

Il est écrit: «L'Éternel parla à Moché **en disant** (Lémor): Parle aux enfants d'Israël et **disleur**: Si la femme de quelqu'un, déviant de ses devoirs, lui devient infidèle» (Bamidbar 5, 11-12). Le Midrache explique que le terme '**en disant**' (Lémor) signifie ici: pour les générations à venir. Sur quoi ce Midrache s'appuie-t-il pour affirmer une telle chose (alors que ce terme est très souvent employé dans la Thora). **Rabbi Yonathan Eibschits** explique dans son livre **Tiféreth Yonathan**, que lorsque les Béné Israël se trouvaient dans le désert, ils n'avaient pas besoin d'utiliser les «eaux amères» de la *Sotah* (soupçonnée d'infidélité) afin de savoir si une femme avait effectivement été infidèle ou non. En effet, la génération du Désert jouissait au quotidien de la Manne. Or, nos Sages enseignent [Yoma 75b]: «...Le Prophète révélait à Israël [tout ce qui était caché] dans les trous et les fissures; la Manne faisait exactement la même chose. Comment? [Par exemple,] deux hommes en litige comparaissaient devant Moché; l'un accusait: 'Tu m'as volé mon esclave', et l'autre répondait: 'Tu me l'as vendu'. Moché déclarait alors: 'Je remets mon jugement à demain matin'. Le lendemain, selon qu'on trouvait la mesure de Manne destinée à l'esclave chez son premier ou chez son second maître, on savait s'il avait été volé par le second ou vendu par le premier. **De même, si deux époux comparaissaient devant en s'accusant mutuellement**, Moché disait: 'Je remets mon jugement à demain matin'. Le lendemain, si l'on trouvait la mesure de Manne destinée à l'épouse au foyer de son mari, on savait que c'était lui qui l'avait outragée; mais si on l'a trouvée chez son père, on savait qu'elle était coupable» [Une allusion au pouvoir de voyance de la Manne – qui annonçait et racontait ce qu'il y avait dans les «trous et les fissures» – apparaît dans le verset suivant: «Et la Manne est comme la graine de coriandre, et son aspect (littéralement: son œil – *Eino*) est comme l'aspect (Ké'ein) du cristal (littéralement: comme l'œil du cristal)» (Bamidbar 11, 7)]. La Paracha de la *Sotah* n'a donc été transmise que pour les «générations à venir» car en ce qui concernait la génération du Désert, on n'avait pas besoin d'utiliser les «eaux amères» pour savoir si une femme avait fauté en secret ou non, on utilisait la Manne!



A propos des jours d'inauguration du *Michkane*, il est dit: «Le second jour, Néthanel Ben Tsouar, Prince d'Issakhar, **approcha** (Ikriv) [son Offrande]. Il **approcha** (Ikriv) son Offrande: une écuelle d'argent du poids de cent trente sicles; un plat d'argent de soixante-dix sicles... une coupe de dix sicles...» (Bamidbar 7, 18-20). **Rachi** commente: «...Et pourquoi le mot 'Ikriv' (il approcha) figure-t-il deux fois dans le texte? Parce que deux raisons lui ont procuré le mérite d'offrir en deuxième rang parmi les Tribus: 1) La première parce qu'ils étaient versés dans la Thora, comme il est écrit: 'Et, des fils de Issakhar, qui **savaient discerner les temps** (Yodhé **Binah** LaEtim) pour savoir ce que devait faire Israël' (I Divré HaYamim 12, 33). 2) Ce sont eux (les enfants d'Issakhar) qui ont conseillé aux Princes de présenter ces Offrandes-là [Sifri]. J'ai trouvé dans le livre de Rabi Moché Hadarchan que Rabbi Pin'has ben Yaïr a enseigné: 'C'est Néthanel Ben Tsouar qui leur a donné ce conseil-là'.» Revenons en détail sur les deux raisons rapportées par **Rachi**: 1) Dans la suite de son commentaire, l'exégète explique le sens des différentes Offrandes et, à l'instar du Midrache [Bamidbar **Rabba** 13], en établit un lien avec la Thora. Ainsi, le «plat» et la «coupe» étaient d'argent, rappelant que les Paroles d'*Hachem* (Thora Ecrite – la coupe et Thora Orale – le *plat*) sont semblables à l'argent pur (voir Téhilim 12, 7). Le poids du «plat», soixante-dix sicles, symbolisait les soixante-dix manières d'expliquer les versets de la Thora. Le poids de la «coupe», dix sicles, symbolisait les «Dix Commandements.» On peut maintenant comprendre pourquoi **Rachi** a expliqué le sens des Offrandes ici, au deuxième jour, et non aux versets présentant le don de la Tribu de Yéhouda, le premier jour: a) On aurait pu penser que le Chef de la Tribu d'Issakhar, qui présenta les mêmes Offrandes le deuxième jour, le faisait uniquement pour imiter le premier Chef de Tribu – Yéhouda. **Rachi** nous apprend donc qu'il ne s'agissait pas ici d'une imitation; le Prince de la Tribu d'Issakhar avait lui aussi une raison particulière (celle visant la Thora) [Hidouché Harim]. b) Issakhar est bien le symbole de la Thora, en ce sens, il mérite de présenter ses Offrandes – qui symbolisent les Paroles divines – en deuxième position, juste après celles de Yéhouda [à noter que, d'après **Rabbi Tsvi Elimélekh**, Issakhar aurait été conçu à Chavouot (le 6 Sivan) – jour de Matan Thora – et serait né sept mois plus tard en Kislev. D'après le Meam Loez, Issakhar serait né à Chavouot]. 2) [Revenons à la deuxième raison de **Rachi**] Lorsque Moché proclama: «Prélevez sur vos biens une Offrande pour Hachem ...» (Chémot 35, 5), pour la construction du *Michkane*, les Béné Israël se réjouirent du grand mérite qui leur était donné de participer à son Edifice, et ils répondirent à l'appel avec une immense générosité et un zèle exemplaire en faisant don de leur or, argent, etc. Au point que deux jours après l'appel de Moché, lorsque les Princes des Tribus voulurent eux aussi faire des dons, il était déjà trop tard, Moché avait fait circuler un message dans tout le camp, stipulant qu'il fallait arrêter de donner, il avait reçu tout ce qui était nécessaire. Les Princes des Tribus furent extrêmement peinés de n'avoir pas participé à la construction du *Michkane* et ils s'exclamèrent: «Que pouvons-nous apporter?» La Tribu d'Issakhar, représentée par Néthanel Ben Tsouar, leur donna alors le conseil suivant: «Le *Michkane* vole-t-il dans les airs? Il faudra bien un moyen pour le transporter? Alors faisons don de charrettes pour cela!» Les Princes se réjouirent du conseil et: «Ils présentèrent pour Offrande devant Hachem, six voitures litières et douze bêtes à cornes...» (Bamidbar 7, 3). Ainsi, par le mérite d'avoir donné un bon conseil aux autres Princes, Néthanel Ben Tsouar, de la Tribu d'Issakhar, s'est vu accordé l'honneur d'apporter en deuxième position son Offrande.

PARACHA NASSO

LE JUSTE MILIEU

Le Rambam écrit que la voie royale est le chemin du milieu. Trois versets confirment ce point de vue : ...**תמים תהיה** Tu seras intègre. (Dt 12,13) Ce mot traduit l'idée de simplicité, de naïveté, de pureté, de droiture , d'innocence, de comportement entier irréprochable et sans défaut. Ne sois **צדיק הרבה אל תהיה** Ne sois pas juste à l'excès (Eccl 7,16). Ne sois pas plus juste que ton Créateur, à l'exemple du roi Saul qui a essayé de faire montre de rectitude et dont la miséricorde s'est manifestée envers les méchants. L'exemple donné dans le Talmud est celui d'un homme qui voit une femme en train de se noyer et qui s'abstient de la sauver sous prétexte de l'interdiction de regarder une femme (sota 21b). Ne sois pas trop méchant (Eccl 16, 17). Le mot Racha traduit aussi l'idée d'impiété » Ne sois pas trop impie, même si tu as commis quelque chose de mal, ne persiste pas dans cette mauvaise voie, en pensant qu'il n'y a aucun espoir de repentir. Rachi.

Cette voie royale prônée par le Rambam, serait salutaire surtout en Israël, où le divorce paraît total entre religieux et laïcs. Si les gens engagés dans la Torah faisaient preuve d'intelligence et de cœur vis-à-vis des laïcs , et que les laïcs s'efforçaient de faire preuve de plus de compréhension à l'égard des religieux , le fossé qui paraît béant et infranchissable, se réduirait à une route bordée de verdure dans laquelle tous aimeraient se promener. Ce serait la signification de cette expression « eux aussi ». Gam Hèm Eux aussi sont nos frères, eux aussi aimeraient peut-être jouir de la lumière de la Torah, à condition de leur présenter une Torah authentique avec un visage souriant. Si nous le voulons, ce ne sera pas un rêve et l'on s'apercevra qu'il n'y avait pas de véritable divorce, étant tous soumis au même destin. On a pu le constater lors de la dernière agression du Hamas qui a déversé sur Israël plus de 3000 missiles meurtriers.

L'ASCENSION VERS LE DIVIN.

La Torah tient compte du fait que les Enfants d'Israël n'ont pas tous la même aptitude pour atteindre un haut degré de sainteté. La Torah cite l'exemple du Nazir, de cet homme qui décide de se refuser certains plaisirs matériels pour mieux servir l'Eternel. « *Ish O Isha ki yaflili linedor néder* « si un homme ou une femme, s'éloignant de la norme, fait le vœu d'être Nazir, de se priver en l'honneur de l'Eternel... »(Nb 6,6). Nous connaissons bien ce phénomène de personnes voulant faire plus que les recommandations de la Torah pour se rapprocher de l'Eternel et qui adoptent des comportements de retrait par rapport à la jouissance matérielle.

A priori une telle décision est louable, mais en y regardant de plus près on constate que la Torah condamne une telle personne à apporter un sacrifice expiatoire à la fin de son naziréat, à la fin de sa période d'abstinence. On se pose alors la question : mais en quoi cette personne a-t-elle fauté. ?

En fait, c'est tout le problème du comportement religieux qui est posé ici. La Torah n'ignore pas les multiples nuances du caractère humain. En effet, le comportement religieux pour certains de nos coreligionnaires va de pair avec l'aspect extérieur. Or la Torah est la même pour tous, il en est de même pour la halakha. Cependant les Minhagim, les usages, qui ont parfois force de loi, sont différents d'une communauté à l'autre, le plus souvent les différences portent sur des détails.

Certains saisissent toutes les occasions pour servir l'Eternel aussi bien dans l'ardeur qu'ils mettent à leur travail que dans leur contact avec leurs semblables. Tous ces comportements reflètent le désir et la volonté de servir Dieu en demeurant dans le cadre établi par la Torah.

Le Nazir fait exception à cette règle, en ce sens qu'il en rajoute. Dans sa sagesse infinie, la Torah a établi des règles suffisamment précises pour éviter au nazir de se disperser et donc de commettre des erreurs d'appréciation. Tout d'abord la durée de cette retraite ne doit pas dépasser trente jours. Le Nazir s'abstiendra de vin et de toute boisson enivrante : cette mesure va l'exclure de toute manifestation de jouissance matérielle, car non seulement le Nazir ne doit pas boire de vin mais il doit aussi s'abstenir de consommer tout produit de la vigne.

Pendant tout le temps de son abstinence, le rasoir ne doit pas effleurer sa tête, ce qui aura pour conséquence de l'écartier de la société à cause de son aspect négligé. Et enfin, il ne doit pas s'approcher d'un cadavre, même si le mort est son père, sa mère, son frère ou sa sœur, car il porte l'auréole de sainteté sur sa tête. Son renoncement l'isole de la société.

On comprend pour quelle raison, il est tenu d'apporter un sacrifice expiatoire à la fin de sa période d'abstinence. Tout d'abord parce qu'il risque de transgresser cette discipline qu'il s'impose volontairement. Par exemple, s'il se trouve soudain près d'un mort, involontairement bien entendu, ou bien s'il boit une boisson dans laquelle un produit de la vigne a été mélangé. Nos Sages disent qu'il a fauté du fait de ne pas mettre en pratique la véritable Torah divine qui attend de l'homme un combat permanent contre lui-même et contre les éléments de la vie, lutte qui consacre la dignité et la supériorité de l'homme sur l'animal.

LE NAZIR N'EST PAS UN MODÈLE DE VIE JUIVE

Le Nazir ne sera donc jamais un modèle de vie selon la Torah, source de réjouissance aussi bien matérielle que spirituelle. Que deviendraient le repas du Chabbat et des fêtes sans la consommation de bons petits plats accompagnés de bon vin ? Que deviendrait la joie des réunions de famille ou des fêtes communautaires. Mais surtout que deviendrait la doctrine du Judaïsme qui procure la joie du triomphe dans le combat pour la vie, en dominant la matière, en dominant ses passions ?

C'est vrai que le Nazir, ressemble à un être angélique, mais que deviendrait la société si tout le monde voulait s'engager dans cette voie ! Le Rav Samson Raphael Hirsch cite l'histoire de la secte des Esséniens que le Judaïsme ne pouvait pas intégrer malgré la pureté certaine de son orientation, car le Judaïsme ne se conçoit que dans la vie au sens plein du terme et ne s'accomplit qu'en dominant la matière et non en la refusant.»

Quant à la faute du Nazir, plusieurs opinions ont été avancées pour justifier le sacrifice expiatoire à la fin de la période de naziréat. Certains disent qu'il apporte un sacrifice parce qu'il a pu se rendre impur involontairement. On reproche au nazir de s'être imposé une discipline, ce que personne ne l'obligeait à faire. Il aurait dû donc prendre les mesures et s'assurer des bonnes conditions pour accomplir son vœu. On peut admettre qu'un homme subisse un accident lorsqu'on l'oblige à prendre un chemin dangereux, mais on n'admet pas que l'homme prenne des risques inutiles qu'il s'impose à lui-même. D'autres mettent l'accent sur l'interdit de se refuser des plaisirs licites. Certains trouvent anormal que l'homme en rajoute, comme si la Torah n'offrait pas tous les moyens pour arriver à Dieu par une vie spirituelle intense.

D'autres enfin, reprochent au Nazir : à partir du moment où il a goûté aux bienfaits de ses instants d'isolement, de contemplation et parfois d'extase, revenir à la normale pourrait lui paraître reculer, régresser. C'est pourquoi d'ailleurs, il vaut mieux éviter de faire des "Houmroth", d'adopter une attitude très exigeante, en matière religieuse, car le jour où la personne n'est plus capable d'agir avec autant d'exigence, elle a l'impression de transgresser la loi et éprouve un sentiment de culpabilité, bien que son comportement normal soit en parfait accord avec la tradition religieuse. La voie royale est en définitive le juste milieu.



La Parole du Rav Brand

T"OZ

Chabbat

Nasso

22 mai 2021

11 Sivan 5781

Ville	Entrée*	Sortie
Jérusalem	18:52	20:15
Paris	21:15	22:37
Marseille	20:44	21:55
Lyon	20:54	22:09
Strasbourg	20:53	21:13

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 239

Pour aller plus loin...

- 1) A quoi fait référence le nombre 176 ?
- 2) Comment saisir la juxtaposition faite par la Torah entre les derniers mots de la paracha Bamidbar, et le début de la paracha de Nasso (4-22) ?
- 3) Pour quelle raison, une lame ne passera pas sur la tête du Nazir pendant sa période de nézirout (6-5) ?
- 4) Que faisait le Cohen en voyant (bérouta'h hakodech) que l'homme lui ayant apporté un Korban, n'avait pas fait téchouva comme il se doit ?
- 5) Que traduit la fatigue qu'un Cohen pourrait ressentir juste au moment où celui-ci fait la Birkate Cohanim (6-23) ?
- 6) Quelle est l'extraordinaire particularité de la tribu de Lévy lors de la traversée du désert durant 40 ans (7-9) ?
- 7) A quel enseignement extraordinaire fait allusion le passouk (7-18) déclarant : «Nétanel ben Tsou'ar nessi Issakhar » ?

Yaacov Guetta

Enigmes



Enigme 1 : Quelles sont les Brakhot qu'on ne dit qu'une fois dans l'année ?

Enigme 2 : On représente A, B & C par des chiffres. (Par exemple si A = 1 et B = 2, alors AB + A = 12 + 1 = 13)

Trouvez A, B & C pour former la somme suivante : AA + BB + CC = ABC.

Enigme 3 : Nous portons dans notre titre les coups que nous avons reçus ! Qui sommes-nous ?

Réponses n°237 Bamidbar

Enigme 1 : Dans la Torah: חודש השנִי Bamidbar (1,2).

Dans le Navi: י'ת שׁדָּךְ Melakhim (Alef 1,6)

Enigme 2 : La solution est 0. En effet, quel que soit le nombre de personnes choisi dans l'annuaire, ceux sur liste rouge n'y figurent pas.

Enigme 3 : Il s'agit de « Lael » (lamed, alef, lamed) le père de Eliyassaf (3-24).

Rébus Bamidbar:
Lait / Bêtes / A /
Veau / Tam / Baie /
Mie / 'S / Part / Ché /
Motte

Rébus Chavouot:
Na / Assez / V /
Niche / Mât

Echecs :
G2G4 F4G3
(prise en passant)
E2G3 F5G6 H4H6



Ce feuillet est offert pour la Refoua chéléma de Yakouta Cohen bat Rivka

Le Choul'han Aroukh (223,6) rapporte que l'on récite chéhé'hiyanou sur tout vêtement qui remplit les 2 conditions suivantes :

- Que le vêtement nous procure de la joie
- Que le vêtement ait une certaine valeur

(Exemple : costume, manteau, robe, belle chemise ou joli pantalon) [Voir Penini Halakha 17,4 Halakha 5 à l'encontre du Piské Techouvot 223,6]

Cette bénédiction se récite même si le vêtement est en cuir.

[Caf Ha'hayim 223,48 au nom du Péri méguadim 22,1 ; Sdé hémed Maarakhet Berakhote 2 ot 20] à l'encontre du séfer Mor Véaholote qui a déduit du Rama que l'on ne récite pas cette bénédiction pour un vêtement en cuir (voir aussi le Halakha béroura 223,30)]

Concernant l'achat d'une nouvelle paire de chaussures, le Choul'han Aroukh (223,6) écrit de ne pas réciter Chéhé'hiyanou.

En effet, à l'époque, les chaussures n'avaient pas de valeur particulière, elles avaient simplement pour but de protéger le pied.

Cependant, de nos jours, étant donné que les chaussures sont bien plus valorisées qu'autrefois, on pourra alors réciter la bénédiction de Chéhé'hiyanou dessus (à condition qu'elles aient une certaine valeur et qu'elles nous procurent de la joie)

[Penini Halakha perek 17,4 (fin de la Halakha 6); Achré Haich Tome 1 Perek 39,27 et Vezot haberakha page 168 au nom de Rav Elyachiv; Halakha Béroura tome 11 siman 223,30 (voir le birour halacha 38) ; voir toutefois le Halikhot Chelomo Tefila (perek 23,15) qui rapporte que l'habitude est de s'abstenir de réciter cette bénédiction]

A priori, on récitera cette bénédiction au moment où l'on se vêtira pour la première fois, du vêtement en question.

A postériori, on pourra toujours réciter cette bénédiction tant que l'on ressent encore pleinement la joie de cette nouvelle acquisition [Hessed Lalafime 223,6 ; Caf Ha'hayime 223,31 ; Halikhote Chelomo (Dvar Halakha page 283 ot 22)]

David Cohen

Réponses aux questions

- 1) a. Ce nombre fait référence au nombre de pssoukim de la paracha la plus longue de l'année : la paracha de Nasso est lue très souvent après Chavouot.
- b. Au nombre de pssoukim du chapitre le plus long du Tanakh : le Téhilim 119 (achré témimé darekh)
- c. Au nombre de dapim du Traité le plus long du Talmud Babli : le Traité de Baba Batra. (Otsar Hapelaot rapportant le 'Hidouché Harime)
- 2) Depuis « la disparition de notre Saint Temple » (expression dont fait allusion la Torah à travers les mots « kévala ète hakodech ») qui nous permettait d'obtenir l'expiation de nos fautes à travers l'apport des korbanot, c'est malheureusement la mort du Tsadik (tête du peuple d'Israël) qui fait maintenant office d'expiation (expression dont la Torah fait allusion à travers la jonction du dernier terme de Bamidbar « vamétou » évoquant la mort, et le début de Nasso : « Nasso ète roch » faisant référence au juste, étant à la tête du klal israël). (Or Moché)
- 3) Afin de l'amener (à travers sa réflexion et sa sensibilisation empreintes de téchouva) à se séparer et à rejeter toutes pensées liées à la beauté du corps et au soin d'une belle chevelure (entraînant souvent à la faute de guilouï harayot). (Sforno, Ramban)
- 4) Le Cohen faisait allusion à cela aux Leviim. Ces derniers, dotés comme on le

La voie de Chemouel 2

Chapitre 12 : Repentir et expiation

Lorsque le roi David convoqua Méphibochet, petit-fils de Chaoul, celui-ci crut que sa dernière heure était venue. Il faut dire aussi que cela faisait des années que leur maison respective se faisait la guerre, guerre qui ne tourna d'ailleurs pas à l'avantage de Méphibochet. La logique lui souffla donc que David s'apprêtait à se débarrasser des derniers descendants de Chaoul, susceptible de faire valoir leurs droits. Mais quelle ne fut pas sa surprise, lorsque David lui restitua non seulement l'héritage de son grand-père mais promit également qu'il y aurait toujours une place à sa table pour le fils de son meilleur ami. David honorait ainsi la promesse qu'il avait faite à Yonathan, à savoir, unir leurs deux familles, une fois établi sur le trône d'Israël.

Cependant, David n'aura guère l'occasion par la

suite, de partager ses repas avec Méphibochet. Le Midrach raconte en effet qu'il se contentait uniquement d'un peu de pain et d'un verre rempli de larmes qu'il avait versées tout au long de la nuit. Car depuis qu'il avait appris que Dieu n'avait pas apprécié (euphémisme) son comportement dans l'affaire de Bath-Chéva, David faisait tout ce qui était en son pouvoir pour se racheter une conduite. Or, comme nous le révèle Rabbénou Yona, même un repentir des plus sincères n'est parfois pas suffisant à effacer une faute grave. Le coupable devra nécessairement endurer des souffrances, que ce soit ici-bas ou dans le monde futur, s'il veut réparer ses torts (il ne s'agit pas forcément de châtiments corporels ; il est ainsi de notoriété publique que Dieu prend en compte l'angoisse causée par la perte momentanée d'un objet, si on se trompe de poche par exemple). Ceci explique pourquoi David s'infligeait de pareils

services, ne pouvant plus supporter la distance qui s'était creusée entre lui et son Créateur (Yoma 22b). La Guémara ajoute qu'il fut également frappé de lèpre pendant six mois, tandis que le Midrach affirme qu'il dut attendre treize ans (vingt-deux ans selon le Yalkout Chimon) avant de pouvoir communiquer de nouveau avec Hachem. Et c'est exactement ce genre d'attitude qui confirma au Maître du monde qu'il avait "vu juste" en jetant son dévolu sur David. Le Maharcha explique ainsi que contrairement à son prédécesseur, David reconnut immédiatement son erreur lorsque le prophète Nathan finit de le sermonner. Par ailleurs, on pourra faire remarquer que sa faute n'avait rien avoir avec sa fonction, ce qui n'est pas le cas de Chaoul, qui refusa d'accomplir la mission qui lui incombaît. Raison pour laquelle Dieu finit par accepter le repentir de David.

Yehiel Allouche



Dévinettes

- 1) « Tamé » signifie « impur » en lachon hakodech. Que cela signifie-t-il en araméen ? (Rachi, 5-2)
- 2) Qui est surnommé « ich mil'hama » (l'homme de guerre) ? (Rachi, 5-12)
- 3) Pourquoi le Korban de la femme Sota est fait de farine d'orge et non de blé ? (Rachi, 5-15)
- 4) Pourquoi n'y met-on pas d'huile ? (Rachi, 5-15)
- 5) Qui est appelé Lévona ? (Rachi, 5-15)

Jeu de mots

En récupérant une photo de montagne, il faut faire attention aux droits d'auteur.

Echecs

Comment les noirs peuvent-ils faire mat en 3 coups ?



שבת
Shabbat

Pour dédicacer un numéro
ou pour recevoir
Shalshelet News
par mail ou par courrier :

Shalshelet.news@gmail.com

A la rencontre de notre histoire

Napoléon et les Juifs (3/3)

Nous avons parlé la semaine dernière de l'établissement du consistoire et du « décret infâme » limitant les déplacements et contraignant entre autres les domaines du prêt et du commerce.

La motivation de Napoléon :

Avec le décret de Bayonne du 20 juillet 1808, Napoléon oblige les citoyens juifs de France à avoir un nom de famille définitif et à le déclarer à la mairie. La législation de l'Empire complète l'œuvre de la Révolution française en accélérant considérablement l'assimilation des Juifs, Napoléon leur donne une place dans la société. Il place d'ailleurs le judaïsme sur un plan comparable mais pas encore identique aux religions catholique et protestante. La volonté de l'empereur était alors véritablement d'assimiler les Juifs à la communauté française. Le 29 novembre 1806, il écrit à Champagny alors ministre de l'intérieur : « [Il faut] atténuer, sinon détruire, la tendance du peuple juif à un si grand nombre de pratiques contraires à la civilisation et au bon ordre de la société dans tous les pays du monde. Il faut arrêter le mal en l'empêchant ; il faut l'empêcher en changeant les Juifs. [...] Lorsqu'on exigera qu'une partie de la jeunesse aille dans les armées, ils cesseront d'avoir des intérêts et des sentiments juifs ; ils prendront

des intérêts et des sentiments français. »

En Allemagne, Napoléon supprima les taxes spéciales imposées aux Juifs et il leur donna, pour la toute première fois, l'égalité civique et politique.

À Sainte-Hélène, Napoléon confie au médecin Irlandais Barry Edward O'Meara « Il y avait beaucoup de Juifs dans les pays sur lesquels je régnais ; j'espérais, en les rendant libres, et en leur donnant des droits égaux à ceux des catholiques et des protestants, les rendre bons citoyens, et les forcer à renoncer à l'usure, et à se conduire comme le reste de la communauté. Je crois que j'aurais fini par réussir. [...] Outre cela, j'aurais attiré une grande richesse en France, parce que les juifs sont très nombreux, et qu'ils se seraient empressés de venir en foule dans un pays où ils auraient joui des priviléges bien supérieurs à ceux que leur accordent les autres gouvernements. »

Les réactions des puissances étrangères :

Le premier à s'élever contre ce projet de Grand Sanhédrin est le tsar de Russie Alexandre Ier. Il dénonce violemment la liberté accordée aux Juifs et il ira jusqu'à demander à l'Église orthodoxe de protester avec la plus grande énergie contre le projet de Napoléon. Il désigne l'Empereur comme « l'Antéchrist et l'ennemi de Dieu ».

Le Saint Synode de Moscou proclame : « Dans le but de détruire les bases des églises de la chrétienté, l'Empereur des Français a invité dans sa capitale toutes les synagogues juives et il

a le projet de fonder un nouveau Sanhédrin hébreu. »

En Autriche, l'irritation est très grande ; en Prusse, l'église luthérienne est très hostile et en Italie, les réactions sont bien moins virulentes mais restent globalement défavorables. La réaction de Londres est quant à elle sans équivoque : « Nous repoussons la politique et la doctrine d'une telle Assemblée. »

Le tsar de Russie a eu gain de cause et Napoléon accepta de signer, le 17 mars 1808, le « décret infâme » (évoqué précédemment) en espérant que le tsar le soutiendrait dans sa guerre contre l'Angleterre.

Les Juifs en Europe

Tous les pays sous autorité française appliquèrent les réformes de Napoléon. Ainsi, au Portugal, l'État donna aux Juifs une liberté totale et il leur permit d'ouvrir des synagogues qui étaient fermées depuis plus de 300 ans. En Italie, aux Pays-Bas et en Allemagne, les Juifs ont pu pour la première fois participer en hommes libres à la société de leurs pays respectifs.

Après la défaite de Waterloo, la réaction rétablit dans de nombreux pays les discriminations contre les Juifs. Toutefois, en France, les Bourbons de retour ne prirent aucune mesure discriminatoire et au contraire abolirent le décret de 1808 à son expiration en 1818.

Quant au pape en place, le pape Pie VII, il fit rétablir les ghettos et imposa de nouveau aux juifs d'assister à des sermons.

David Lasry



La Question

Parmi les sujets traités dans la Paracha de la semaine, figure la Mitsva donnée aux Cohanim de bénir le peuple d'Israël. Le verset nous rapporte qu'Hachem dit à Moché : "Parle à Aharon et ses enfants... De cette manière vous bénirez les enfants d'Israël en leur disant..."

Que nous enseigne la précision "de cette manière" ? Le verset aurait pu se contenter de nous dire : "et ils béniront les enfants d'Israël en ces termes" !

Le Kéli Yakar répond : le sujet précédent celui de la birkat Cohanim est celui du nazir, homme qui prend sur lui, (entre autres) l'interdiction de boire du vin. Aussi, Hachem dit à Moché : lorsque les Cohanim béniront Israël, ils devront être sobres "de la même manière" que le nazir qui ne doit ingurgiter la moindre goutte de vin durant toute la période de son vœu.

G. N.

Le 'Hazon Ich et le Docteur

C'est l'histoire d'un homme qui était malade et, au sujet duquel, après lui avoir fait passer douze scanners, les médecins arrivèrent à la conclusion que cet homme avait une boule dans le ventre. Ils lui diagnostiquèrent un cancer et décidèrent donc de l'opérer en urgence.

La famille était très angoissée. Le neveu du malade décida alors d'aller voir le 'Hazon Ich avec un papier où étaient inscrits le nom du malade et le compte rendu des médecins.

Le 'Hazon Ich répondit au neveu : « Non, il n'a pas de cancer ! Seulement un ulcère. Et la raison de ses vomissements, c'est parce que l'ulcère se trouve entre l'intestin supérieur et l'intestin inférieur. »

Après avoir entendu le 'Hazon Ich, le neveu du malade n'était tout de même pas tranquille et dit au Rav : « Mais Rav, les médecins ont fait douze scanners et tous ont dit qu'il a un cancer ! »

Le 'Hazon Ich lui répondit : « Les 'Hassidim, lorsqu'ils entendent ce que leur Rav leur dit, ils écoutent et ne posent pas de questions. »

Le 'Hazon Ich poursuivit : « De toute façon, vous allez changer le malade d'hôpital et l'envoyer dans un autre hôpital où travaille

tel docteur, et c'est seulement là-bas où l'opération aura lieu, même si réellement le docteur ne l'opérera pas. »

Le neveu retourna voir la famille et leur dit ce qu'avait dit le 'Hazon Ich. Ils allèrent alors dans cet hôpital avec le fameux docteur. Le neveu raconta au docteur tout ce que lui avait dit le 'Hazon ich.

Le docteur demanda : « Est-ce que le Rav a vu le malade ? »

Le neveu répondit : « Le Rav n'a pas besoin de voir le malade. »

Alors, le docteur haussa les épaules et dit : « Le Rav ne voit pas et il pense savoir... »

Entre-temps, le malade entra dans la salle d'opération et après deux heures, le médecin sortit et demanda à parler au neveu.

Le docteur entra dans son bureau et dit au neveu : « Je suis obligé de rencontrer ton Rav, tout était comme ce qu'il avait dit. Ce n'était qu'un ulcère entre les deux intestins... »

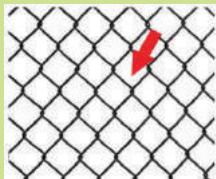
Le neveu demanda au docteur : « Avez-vous fait l'opération ? »

Le docteur lui répondit : « Non, mais pourquoi me demandez-vous cela ? »

Le neveu rétorqua : « Parce que même cela, le Rav l'avait dit, que tu n'allais pas l'opérer... »

Yoav Gueitz

Rébus



**FRIME
DÉPRIME
CRIME
BRIME
TRIME**

Un riche homme d'affaire doit un jour partir en voyage accompagné de ses nombreux enfants. Son problème est qu'habituellement chez lui, il a du très grandes marmites. Aucune casserole de petite taille ne peut les accompagner. déplacement par contre, il ne peut compter sur aucun employé pour remplir cette tâche. Il a malgré récipients, même en cas de désaccord, le préposé tout la chance d'avoir un de ses fils qui est à l'aise aux repas ne pourra jamais cuisiner de petites en cuisine et qui pourrait aisément remplir cette quantité. Il devra toujours préparer des plats dont fonction. Ce qui inquiète notre homme c'est qu'en tout le monde pourra profiter.

cas de désaccord avec ses frères, notre cuisinier, De même, Hachem savait que la tribu de Lévi serait nouvellement nommée, risquerait de ne préparer à toujours la plus à même d'attirer la berakha pour le manger que pour lui et pas pour le reste des voyageurs. Son père a alors une idée. Au moment de partir, alors qu'ils chargent les matières premières

n'ayant pas de terres attitrée et devant vivre du maasser offert par les autres, la tribu de Lévi restera intimement liée aux autres tribus.

Le Midrach nous dit que celui qui n'allait pas voir le Cohen pour la Térouma, sera peut-être amené à le consulter au sujet de sa femme Sota. Notre interdépendance est à ce point vitale qu'elle peut passer par de bonnes choses comme de moins bonnes.

Hachem a parfois "besoin" d'user de stratagèmes pour nous rappeler à cette cohésion dont nous avons tant besoin. Le rassemblement au pied du Seul, si elle n'attire la bénédiction que pour Sinaï avait permis d'arriver à une vraie osmose. Sachons la cultiver et la conserver.

Jérémie Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama



Yaakov est un papa comblé. Après beaucoup de filles, sa femme vient d'accoucher d'un petit garçon. Certes, il y a 22 ans de cela, ils ont eu un garçon et Yaakov a honoré son père en le nommant Sandak puis, l'année d'après, ils eurent un autre garçon qui cette fois-ci fut tenu par son beau-père, mais depuis ils n'ont eu que des filles. Or, depuis toujours, Yaakov veut honorer et avoir le plaisir que son maître, un des grands de la génération, soit le Sandak de sa progéniture. C'est pourquoi, dès le lendemain de l'accouchement, il va trouver son Rav pour l'informer de cette merveilleuse naissance et le prévenir de se tenir prêt pour la Mila. Mais voilà qu'il remarque que son beau-père, Aaron, ne semble pas se réjouir autant que lui de cet heureux événement, il paraît énervé. Ce ressenti se précise lors de la Brit Its'hak (soirée de la veille de la Brit Mila où on lit des textes du Zohar pour protéger l'enfant) où son beau-père arrive en retard et se tient dans son coin. Yaakov va donc trouver sa femme Sim'ha et lui demande de voir comment ils peuvent aider Aaron. Sim'ha va donc trouver son père et celui-ci lui dit qu'il est grandement déçu. Elle lui demande des explications et il répond qu'après tant d'années il espérait enfin être le Sandak de son petit-fils. Sim'ha ne comprend pas, elle lui dit gentiment qu'il a déjà été le Sandak de son deuxième fils et que maintenant ils voulaient honorer le grand de la génération. Mais Aaron lui répond qu'il n'a jamais été le Sandak de qui que ce soit. Sim'ha qui ne comprend plus rien, va chercher son mari et celui-ci explique à nouveau à son beau-père qu'ils veulent honorer une nouvelle personne mais Aaron ne les écoute même plus, il reste sur sa position de n'avoir jamais été Sandak. Yaakov a la merveilleuse idée d'aller chercher les photos de l'événement mais après de longues recherches sans rien trouver, ils se rappellent que la Brit était un Chabat et n'ont donc aucune preuve. Ils sont bien embêtés et se demandent s'ils doivent oublier leur rêve d'avoir comme Sandak pour leur enfant un tel Rav afin de ne pas faire de peine au grand-père ou bien peuvent-ils ne pas en tenir compte puisqu'il n'avait qu'à s'en souvenir. Ils vont donc trouver un Rav pour lui poser la question.

Il semblerait que puisqu'Aaron n'agit pas avec méchanceté ou mauvaise fois mais qu'il a simplement oublié, qu'il serait bien de l'honorer une nouvelle fois pour faire le Chalom et surtout car on est obligé d'honorer son beau-père comme l'écrivit le Choul'han Aroukh (YD 240,24) et envers qui on a un grand devoir de reconnaissance comme le stipule le Pélik Yoëts. On pourrait d'ailleurs retrouver cette attitude chez Yaakov Avinou qui après avoir été poursuivi et rattrapé par son beau-père Lavan, il ne lui répondit pas agressivement et l'accueilla même pour un repas. Certains écrivent même qu'il a invité les frères de Lavan en leur disant « Venez manger du repas de Lavan » comme si tout ce qu'il détenait appartenait en fait à Lavan comme celui-ci venait de dire. On pourrait faire un Kal Va'homér (à plus forte raison) sur un bon Juif qui respecte la Torah et les Mitsvot mais qui a juste un petit problème de mémoire. Mais le Rav Zilberstein nous enseigne une grande leçon. Si après lui avoir expliqué gentiment et calmement qu'il a déjà été Sandak, Aaron reste sur ses positions sans vouloir écouter ce qu'on a à lui dire et de surcroît s'énerve, nous ne sommes pas obligés d'en tenir compte. Le 'Hatam Sofer ainsi que Rav Israël Salanter avaient l'habitude de dire qu'avant de s'énerver sur un Juif, il nous faut un Choul'han Aroukh qui nous l'autorise. Imaginons que dans deux ans, à la naissance d'un prochain enfant, Aaron demande à nouveau à être le Sandak, est-il concevable qu'on doive lui laisser une fois de plus ? Le Rav raconte l'histoire d'un enfant dont les parents ont divorcé et qui prépare son mariage. Son père qui s'est remarié depuis, demande à son fils d'inviter sa nouvelle épouse, ce qu'il s'apprête à faire bien évidemment. Mais lorsque sa mère entend cela, elle lui explique que s'il invite cette femme, elle ne viendra pas au mariage. Face à ce dilemme, le Rav Zilberstein posa la question au Rav Eliyachiv qui répondit que l'enfant ne devait pas tenir compte du chantage de sa mère car sa requête n'est pas légitime. En conclusion, Yaakov n'est pas obligé d'accepter la demande de son beau-père puisque la Torah ne nous demande aucunement d'écouter et d'accepter ce qui n'est pas de droit.

Haïm Bellity

Comprendre Rachi

« Le deuxième jour a approché (hikriv) Nethanel, fils de Tsouar, prince de Yissakhar. Il a approché (hikriv) son sacrifice » (7/18-19)

Rachi écrit : « Pourquoi le verset emploie-t-il pour la tribu de Yissakhar le verbe "il a approché (hikriv)", ce qu'il ne fait pour aucune des autres tribus ? C'est parce que Réouven est venu protester en disant : "C'est bien assez que mon frère Yéhouda m'aït précédé ! À moi d'offrir après lui !" Moché lui a répondu : "C'est Hachem qui m'a dit de les faire offrir dans l'ordre de déplacement de leurs drapeaux." Voilà pourquoi il est écrit : "il a approché...", le mot hikriv étant écrit sans youd comme pour signaler qu'on peut le lire également "hakrév" ("approche" à l'impératif), Hachem ayant ordonné : "Approche !" Et pourquoi le mot hikriv figure-t-il deux fois dans le texte ? Parce que deux raisons lui ont procuré le mérite d'offrir en deuxième rang parmi les tribus : la première est parce qu'ils étaient très versés dans la Torah... la seconde raison est que ce sont eux qui ont conseillé aux princes de présenter ces offrandes. J'ai trouvé dans le livre de Rabbi Moché Hadarchan que Rabbi Pin'has ben Yaïr a enseigné : "C'est Nethanel, fils de Tsouar, qui leur a donné ce conseil-là." »

Cela signifie qu'il y a dans ce verset des étonnements qui nous permettent d'apprendre des enseignements :

1. Le fait que la Torah ait écrit "hikriv" uniquement pour la tribu de Yissakhar et qu'il lui manque un youd, pouvant ainsi se lire "hakrév" (forme impérative), cela nous apprend que Réouven a contesté le fait que Yissakhar soit le deuxième car étant l'aîné, cet honneur devait lui revenir, ainsi que la réponse de Moché comme quoi c'est un ordre d'Hachem.

2. Le fait que "hikriv" soit répété deux fois, cela nous apprend qu'il y a deux raisons pour lesquelles Hachem a donné cet honneur à Yissakhar, à savoir qu'il est très versé dans la Torah et que ce sont eux qui ont donné l'idée d'approcher des korbanot.

En analysant les commentateurs, on peut retrouver à travers son nom "Nethanel ben Tsouar" les deux raisons évoquées par Rachi :

1. Le Ohr ha'Haïm Hakadoch fait remarquer que l'on a d'abord dit son nom "Nethanel, fils de Tsouar" et ensuite son statut "prince de Yissakhar" alors que pour les autres tribus, on dit d'abord le statut et ensuite le nom. Cela nous apprend que son importance n'est pas dû à son statut mais à ce qu'il est lui-même. Même s'il n'avait pas le statut de prince, il aurait été aussi important par ce qu'il est, et puisque l'essence d'un homme est allusionnée dans son nom, son nom nous indique ce qu'il est, à savoir la Torah et le

moyen par lequel il l'a acquise. En effet, dans "Nethanel", on retrouve les mots "nethan (donné)" et "kel (Hachem)", c'est-à-dire "il est ce qu'Hachem nous a donné", à savoir la Torah, comme le dit le verset : "car c'est un bien précieux que Je vous ai donné..." Et dans "Tsouar", on retrouve le mot "tsaar (souffrance)", c'est-à-dire que la Torah il l'a acquise en s'investissant de toutes ses forces au prix de grandes souffrances, comme les Hazal disent : "On acquiert la Torah par les souffrances".

Ainsi, comme Rachi l'a dit dans sa première raison, il a été choisi le deuxième car il est "Nethanel", la Torah qu'Hachem nous a donnée qu'il a acquise par "Tsouar" au prix de grandes souffrances.

2. Le Malbim dit que dans le nom "Nethanel ben Tsouar", on retrouve les mots "nathan (donner)" et "essa (conseil)". En effet, dans le mot "Tsouar", il y a les lettres ayin et tsadik qui composent le mot "essa" et, en ajoutant "kel" qui est la terminaison de "Nethanel", on obtient "nathan essa kel" ("il a donné le conseil d'Hachem").

Donc comme Rachi l'a dit dans sa deuxième raison, il a été choisi le deuxième car c'est lui qui a conseillé d'approcher les Korbanot. Et c'est peut-être pour cela que Rachi conclut en ramenant Rabbi Moché Hadarchan qui dit que Rabbi Pin'has ben Yaïr a enseigné : "C'est Nethanel, fils de Tsouar, qui leur a donné ce conseil-là." C'est-à-dire qu'avant on disait que c'est la tribu de Yissakhar qui a donné ce conseil et là Rabbi Pin'has ben Yaïr vient nous apprendre que c'est en réalité Nethanel, fils de Tsouar.

Avec cela, Rachi veut non seulement nous expliquer pourquoi il y a un youd à ce "hikriv", comme le disent les commentateurs c'est un hifil, c'est-à-dire qu'il a fait faire approuver, mais peut-être également résoudre la question du Ohr ha'Haïm Hakadoch qui demande pourquoi a-t-on fait précéder son nom à son statut. Et Rachi nous dit que c'est pour obtenir "...hikriv Nethanel ben Tsouar..." qui signifie que "Nethanel, fils de Tsouar, a fait faire approuver les Korbanot aux autres en leur donnant le conseil car c'est lui qui a donné ce conseil et non la tribu de Yissakhar.«

On pourrait conclure par la remarque suivante : Les deux raisons sont certainement liées du fait qu'il ait acquis la Torah en s'investissant de toutes ses forces au prix de grandes souffrances, ainsi il a mérité de donner ce merveilleux conseil qui donne du mérite aux autres. Les baalei Moussar disent que quand une personne est pure et méritante alors Hachem lui offre le zekhout de rendre purs les autres et de leur donner des mérites : "Moché Zaha veziba et harabim" (Pirkei Avot 5).

Mordekhai Zerbib

Nasso

22 Mai 2021

11 Sivan 5781

1188

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La gravité du péché de médisance

« Ordonne aux enfants d'Israël de renvoyer du camp tout individu lépreux ou atteint de flux ou souillé par un cadavre. » (Bamidbar 5, 1-2)

La Torah nous décrit l'agencement du campement du peuple juif, divisé en trois camps : celui de la Présence divine, celui des Lévites et celui des Israélites. Rachi explique : « A l'intérieur des tentures, était le camp de la Présence divine, autour duquel campaient les Lévites. A partir de là et jusqu'à l'extrémité du camp des drapeaux, dans les quatre directions, s'étendait le camp des Israélites. »

Le Saint bénit soit-il demanda à Moché de veiller à préserver la sainteté du camp en écartant toute personne impure. Il existe différents niveaux d'impureté, en fonction desquels l'individu atteint était plus ou moins mis à l'écart des camps.

Si nous replaçons ce verset dans son contexte, soit la deuxième année après la sortie d'Egypte, nous pouvons nous interroger sur la présence de lépreux à ce moment-là. En effet, les enfants d'Israël avaient alors déjà reçu la Torah, événement lors duquel tous les malades avaient guéri. S'il en est ainsi, comment pouvaient-ils compter des lépreux ?

Nos Sages expliquent (Bamidbar Rabba 13, 8) que, lorsqu'ils construisirent le veau d'or, ils furent de nouveau affligés des défauts et maladies desquels ils avaient été guéris lors du don de la Torah. Nous pouvons également supposer que la médisance était malheureusement si répandue que des personnes ayant guéries de la lèpre lors de cet événement avaient déjà eu le temps de retomber dans ce travers, suite à quoi elles furent une fois de plus atteintes.

Une preuve percutante de la gravité de la médisance nous est donnée par les paroles prononcées sur son frère Moché par la prophétesse Myriam qui, en dépit de ses bonnes intentions, fut frappée de lèpre et excommuniée sept jours.

La Torah rapporte à cet égard (Bamidbar 12, 1) qu'elle était venue demander à son frère Aharon pourquoi Moché s'était séparé de sa femme Tzipora – surnommée Couchit, Ethiopienne, parce qu'elle était belle dans ses actes comme dans son apparence. « Si l'on suppose que c'était par respect pour Dieu qui s'adressait à lui, avança-t-elle, ne nous a-t-il pas parlé, à nous aussi, et pourtant nous ne nous sommes pas séparés de nos conjoints. » (Rachi)

Il va sans dire qu'en prononçant ce discours, Myriam visait à la fois l'intérêt de sa belle-sœur et celui de l'ensemble du peuple juif. En effet, tout le monde connaît l'influence d'un dirigeant sur son peuple, auquel il sert d'exemple lui indiquant comment se comporter. Aussi, Myriam craignait-elle que, si Moché restait séparé

de Tzipora, les hommes ne pensent que telle est la conduite à adopter et divorcent tous de leurs femmes – ou, tout au moins, en déduisent une permission d'agir ainsi. Or, consciente que le divorce n'agrée pas au Créateur, qui souhaite au contraire le rétablissement de la paix conjugale, elle s'adressa à Aharon, lui qui « aimait la paix et la poursuivait ».

A priori, les propos de Myriam étaient tout à fait fondés et émergeaient d'un réel souci pour l'ensemble du peuple juif. Et pourtant, elle en fut punie. En réalité, Dieu lui tint rigueur de ne pas s'être adressée directement à Moché, afin de lui faire partager son point de vue à ce sujet, et d'y avoir mêlé Aaron. Si elle était tant préoccupée par l'intérêt de la communauté, elle aurait en effet dû reprocher à Moché sa conduite en aparté, en le mettant en garde contre les conséquences néfastes qu'elle était susceptible d'engendrer.

Nous pouvons en retirer plusieurs enseignements. Tout d'abord, quand bien même nos paroles sont véridiques, si elles sont critiques, elles ont le statut de médisance. Si elles sont mensongères, leur gravité est d'autant plus lourde, puisqu'elles entrent dans la catégorie de la diffamation – hotsaat chem ra. En outre, même si on est animé d'une bonne intention, il est interdit de médire. Si déjà Myriam qui ne dit que la vérité et dont les intentions étaient pures fut frappée de lèpre et excommuniée durant sept jours, combien plus conséquente doit être la punition de celui qui diffame sans visée constructive et en s'appuyant sur le mensonge !

Enfin, si l'on a un reproche à exprimer à son prochain, il faut s'adresser directement à lui et éviter de parler derrière son dos – le cas échéant, il s'agirait de médisance. Ce péché est d'une gravité telle que nos Sages nous ont même recommandé de ne pas trop louer autrui, de peur d'en venir finalement à le blâmer. Dans le même esprit, il convient de s'abstenir de glorifier un homme en présence de son ennemi, qui risque de le déprécier et de nous faire ainsi faillir par l'écoute de ses paroles médisantes.

Après l'édification du tabernacle, l'Eternel s'empessa d'ordonner aux enfants d'Israël, par l'intermédiaire de Moché, d'écartier du camp tous les lépreux. Cet impératif démontre combien la Présence divine ne peut supporter la proximité des médisants. Pour assurer la sainteté du camp par la résidence de la Présence divine en son sein, il était nécessaire de mettre à l'écart cette catégorie de fauteurs. J'ai pensé que cette section a été intitulée Nasso afin de signifier à l'homme son devoir de porter en haine (sina) tout ce qui pourrait endommager la qualité de son service divin et de ses relations avec son prochain – dont, notamment, la médisance, qui éloigne l'homme de Dieu et d'autrui.



All.* Fin R. Tam

Paris 21h15 22h36 23h54

Lyon 20h54 22h08 23h14

Marseille 20h44 21h55 22h54

(*) à allumer selon
votre communauté

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 11 Sivan, Rabbi Its'hak Yaakov Weiss,
président du Tribunal rabbinique de
Jérusalem

Le 12 Sivan, Rabbi David Pardo

Le 13 Sivan, Rabbi Yaakov Moutsafi

Le 14 Sivan, Rabbi Nissim Yaguen

Le 15 Sivan, Rabbi Yédidia Réphael
Aboulafia

Le 16 Sivan, Rabbi Sasson Lévi

Le 17 Sivan, Rabbi Aharon de Karlin



Donner et y gagner

Une année, on m'invita au gala donné en faveur de la Yéchiva de Kol Torah, à Jérusalem et j'eus le mérite d'être assis à côté du Roch Yéchiva, Rav Moché Yéhouda Schlesinger chelita.

Dans le but d'encourager le public, je fis un certain don, après quoi je le doublai. Pourtant, j'ignorai au même moment comment j'allais honorer ma promesse et c'est pourquoi je pria le Maître du monde de m'aider à l'accomplir entièrement.

Le lendemain, j'assistai à un mariage chez des proches. À ma sortie de la salle, un homme me rattrapa en courant, muni d'un chèque au montant élevé, encore plus que celui que je m'étais engagé de donner pour la Yéchiva de Kol Torah.

Le chèque en main, je levai les yeux au Ciel et remerciai le Saint bénî soit-Il qui avait entendu ma prière et m'avait prouvé qu'en donnant à l'autre, non seulement on n'y perd rien, mais on y gagne au contraire une bénédiction double – comme l'ont dit nos Sages : « Prélève le maasser en vue de t'enrichir (titacher). » (Taanit 9a)

À une certaine occasion, je reçus la visite de mon Maître, le Rav Binyamin Kaufmann zatsal, qui était autrefois mon Roch Yéchiva à Sunderland, puis fut Roch Collel à Manchester. Je lui promis alors de faire don à sa Yéchiva d'une importante somme – 20 000 francs – alors que je n'en disposais pas. Or, au milieu de notre conversation, un Juif entra dans mon bureau pour déposer sur ma table un chèque exactement de ce montant !

Je remis aussitôt la somme au Rav Kaufmann et j'en déduisis que, quand un Juif a une forte volonté de soutenir autrui, Dieu l'aide... à aider.

DE LA HAFTARA

« Il y avait un homme (...). » (Choftim chap. 13)

Lien avec la paracha : la haftara raconte l'histoire de Chimchon, qui devint nazir, et rapporte les directives données à ce sujet par l'ange à sa mère, tandis que notre paracha évoque le sujet du nazir et les lois le concernant.

CHEMIRAT HALACHONE

Retire-t-on du plaisir de médire d'autrui ?

Après s'être assuré que le blâme entendu sur un tel est vérifique, qu'il a été dit de manière exacte, qu'il n'existe aucune justification à la conduite du fauteur et qu'il n'écoute pas les réprimandes qu'on lui adresse, il faut encore remplir une dernière condition : celui qui répète ces propos négatifs doit être sûr de le faire pour une visée constructive. S'il sait qu'au fond de son cœur, il retire du plaisir de médire de cet individu, ce sera interdit, même s'il n'a aucun autre moyen de parvenir au résultat escompté.

PAROLES DE TSADIKIM

Un choix ou une obligation ?

Nos Sages ont instauré une phrase que le Cohen doit dire au père d'un nouveau-né garçon le jour de son rachat : « Que préfères-tu, ton fils aîné ou bien l'équivalent de cinq sélaïm (sicles d'argent) pour le racheter, comme l'a ordonné la Torah ? » Evidemment, il répond par la seconde alternative.

Si l'on se penche de près sur ces mots, on constatera qu'ils laissent entendre que, dans le cas où le père refuse de racheter son fils, il appartiendra au Cohen. De plus, dans son sidour Beit Yaakov, le Yabets écrit que, quand un premier-né adulte se rachète lui-même, il dit : « Je suis un premier-né et t'appartiens », tandis que le Cohen lui demande : « Désires-tu m'appartenir ou me donner les cinq sélaïm que tu me dois pour ton rachat ? » Il répond alors : « Je veux me racheter et voici ce qui te revient. » Il récite ensuite la bénédiction du rachat du premier-né.

Comment comprendre la question posée par le Cohen au père de l'enfant, lui demandant s'il préfère lui donner son fils ou de l'argent ? D'après ce qu'on vient de dire, il existe une mitsva, une obligation, de racheter son premier-né par cinq sélaïm et il est donc impossible de donner au Cohen son fils à la place de cette somme.

Dans son ouvrage 'Hout Hachani, le 'Havat Yaïr écrit qu'à travers la formule adressée au père, on ne lui propose pas deux alternatives, mais on lui présente la mitsva du rachat du premier-né sous forme de question afin de la rendre chère à ses yeux et de lui permettre de donner l'argent au Cohen de son plein gré, et non sous la contrainte – le cas échéant, il ne serait pas quitte de son devoir.

Lorsque le Saint bénî soit-Il frappa les premiers-nés égyptiens et épargna les hébreux, il les sanctifia et, dès lors, ils Lui appartenirent. Si le père ne désirait pas racheter son aîné, il resterait la propriété de Dieu. Il doit donc le racheter pour qu'il lui appartienne au même titre que ses autres enfants.

Dans Chhaaré Téchouva, nous retrouvons cette idée, rapportée sous Téchouvat Haguéonim. Le Cohen pose ses deux mains sur la tête du bébé et demande à son père : « Qu'est-ce qui t'est plus cher : ton fils ou ces cinq sélaïm ? » Le père répond : « Mon fils m'est plus cher et je te le rachète. » Il le rachète deux fois, comme il est dit : « Racheter, tu rachèteras le premier-né de l'homme. » Puis, il est écrit : « Quant au rachat, tu l'accorderas [litt. : le rachèteras] à partir de l'âge d'un mois. » La redondance figurant dans ces deux versets renvoie au double rachat effectué : le père rachète son fils à Dieu et à l'ange de la mort.

Le Cohen prend l'argent, le met à côté de la tête de l'enfant et dit : « Ces cinq sélaïm sont pour le rachat du fils d'untel, ils me sont donnés à sa place. Puis-je vivre et être animé de la crainte du Ciel ! » Ensuite, il le bénit en disant le chapitre des Téhilim (121) : « Il ne permettra pas que ton pied chancelle, Celui qui te garde ne s'endormira pas (...). »

Rabbi Mordékhai Halévi Schwartzburg chelita écrit que, lorsque notre fils nous demande pourquoi il faut faire la mitsva du rachat du premier-né, nous devons le lui expliquer, comme nous l'enjoint la Torah : « Et, lorsque ton fils, un jour, te questionnera en disant : « Qu'est-ce que cela ? », tu lui répondras : « D'une main toute-puissante, l'Éternel nous a fait sortir d'Egypte (...) C'est pourquoi (...) tout premier-né de mes fils je dois le racheter. » »

Il ajoute avoir vu des érudits demander au père du nouveau-né pourquoi on pratique le rachat de celui-ci, puis répondre à leur question en racontant qu'avant la sortie d'Egypte, Dieu frappa les premiers-nés égyptiens et épargna les hébreux, d'où l'obligation de racheter nos aînés. En faisant ce récit, on observe également une mitsva de la Torah.



PERLES SUR LA PARACHA

L'importance du respect d'autrui

« *Qu'un jour un phylarque, un jour un autre phylarque.* » (Bamidbar 7, 11)

Pourquoi la Torah répète-t-elle le sacrifice apporté par chacun des princes de tribus, alors qu'ils étaient tous identiques ? A priori, il aurait suffi de détailler celui du premier, puis de dire simplement que tous les autres en firent de même.

Dans son ouvrage *Or Torah*, Rabbi Pin'has ben Zékharia Hacohen de Jari zatsal, l'un des Rabbanim de Tsana, explique que le texte saint s'attarde sur ce sujet afin de souligner que chaque chef de tribu apporta son sacrifice de plein gré, et non pas pour imiter son pair ayant apporté le même. La Torah désirait ainsi honorer chaque prince, en vertu du principe : « Car J'honore qui M'honore. » (Chmouel I 2, 30) Si elle n'avait détaillé que le sacrifice du premier prince, cela aurait quelque peu porté atteinte au respect des autres, en laissant entendre qu'ils l'avaient simplement imité.

Nous en déduisons l'importance cruciale de veiller au respect d'autrui. En effet, la Torah est si concise que même des lois importantes n'y sont évoquées qu'allusivement, par le biais d'ajouts de lettres ou de mots. Et pourtant, lorsque l'honneur de l'homme entre en jeu et qu'il existe un risque, aussi minime soit-il, de le blesser, elle devient prolixe pour l'éviter.

L'acte, le but de la confession

« *Ils confesseront le préjudice commis, puis il restituera intégralement l'objet du délit.* » (Bamidbar 5, 7)

Pourquoi le verset s'ouvre-t-il par le pluriel et se poursuit-il par le singulier ?

Rabbi Mordékhai de Nichkhiz zatsal explique que, malheureusement, il existe souvent un grand fossé entre la promesse et l'acte. Nombreux sont ceux qui se confessent de leurs péchés, mais, lorsqu'il s'agit de les réparer, par exemple en restituant l'objet volé, ils ne le font pas toujours. Notre verset fait allusion à cette triste réalité par le glissement du pluriel au singulier : tous sont prêts à se confesser, mais seulement de rares individus passent ensuite à l'acte.

Une bénédiction empreinte de compassion

« *Voici comment vous bénirez les enfants d'Israël ; vous leur direz.* » (Bamidbar 6, 23)

Ces derniers mots ont fait couler beaucoup d'encre chez nos commentateurs.

L'auteur de l'ouvrage *Igra Décalà* les explique à la lumière d'un célèbre enseignement donné par le Baal Chem Tov à ses élèves. Celui qui prie pour lui-même ou en faveur de son prochain pour n'importe quelle cause – descendance, santé, gagne-pain, etc. – « doit orienter ses aspirations vers des souhaits spirituels, car si, à Dieu ne plaise, un Juif a un certain manque, la Présence divine le ressent elle aussi, pour ainsi dire, comme l'affirme la Guémara (Sanhédrin 46a) : "Rabbi Meïr dit : quand un homme souffre, que dit la Présence divine ? J'ai mal à la tête, J'ai mal au bras." Aussi, aspirera-t-il avant tout à combler le manque de la Présence divine et, par là-même, le manque de tous les hommes sera également comblé. Par contre, s'il prie uniquement pour que l'Eternel comble son manque physique, il n'est pas sûr que sa prière sera agréée, tout dépendant de la grâce divine. »

Toutefois, concernant la triple bénédiction que le Saint bénî soit-il ordonne aux Cohanim de donner au peuple, « il n'est pas nécessaire de s'efforcer d'avoir de telles pensées, comme il est dit : "Vous leur direz : Que l'Eternel te bénisse !", "leur" signifiant pour leurs besoins, au sens propre ».

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



La primauté de la paix

« *Que l'Eternel dirige Son regard vers toi et t'accorde la paix !* » (Bamidbar 6, 26)

L'Eternel dit à Moché d'ordonner à Aharon et ses fils de bénir le peuple juif selon une formule précise, que le texte introduit par la phrase : « Voici comment vous bénirez les enfants d'Israël ; vous leur direz (amor) » (Bamidbar 6, 23). Rachi interprète la transcription complète du verbe amor (écrit avec un Vav) comme une recommandation, adressée aux prêtres, de les bénir avec recueillement et de tout cœur, et non à la hâte et dans la précipitation. Loin de se limiter à une récitation prononcée pour s'acquitter de leur obligation, cette bénédiction devait être énoncée avec ferveur et jaillir du plus profond de leur être.

Nos Sages expliquent (cf. Bamidbar Rabba 11, 5) que, lorsque les fils d'Aharon bénissaient le peuple juif selon cette formule, ils incluaient de nombreuses bénédictions. Tout d'abord, ils leur souhaitaient que le Saint bénî soit-il fasse prospérer leurs biens et les préserve du vol. Il arrive en effet que nous fassions un cadeau à un ami, mais qu'il lui soit ensuite dérobé ; notre don n'aura alors pas été parfait. Or, le Saint bénî soit-il est à la fois Celui qui nous donne et Celui qui protège nos possessions : Son don, durable, est parfait. Puis ils formulaient le vœu que l'Eternel fasse rayonner Sa face sur eux et leur soit bienveillant, c'est-à-dire qu'au moment de Sa colère, Il fasse preuve de retenue et ne s'empresse pas de les punir.

Enfin, et telle est, selon nos Sages, la plus grande bénédiction, ils leur souhaitaient que le Créateur les gratifie de la paix, qui est à la fois Son sceau et l'un des trois fondements sur lesquels le monde repose. La prééminence de la paix est également illustrée par l'exceptionnelle solidarité qui régnait au sein du peuple juif avant le don de la Torah et qui permit justement cette révélation – solidarité déduite de l'emploi du singulier dans le verset « Israël campa là-bas, face à la montagne » (Chémot 19, 2), « comme un seul homme, doté d'un seul cœur ».

Cette bénédiction des prêtres est d'une telle portée que, même après la destruction du Temple, ils ont continué à la prononcer chaque jour, dans le passage de la prière où elle est insérée. De même, nous avons pris la coutume d'emprunter cette formule pour bénir nos enfants le vendredi soir, ce qui souligne une fois de plus son importance et le caractère crucial de la paix par laquelle elle se conclut.



LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE

La promesse d'une protection supérieure

« Je suis très surpris de constater que tellement de gens en proie à la détresse s'empressent de demander des bénédicitions à des Rabbanim, parfois au prix d'un long voyage, alors qu'ils ne sont même pas certains qu'elles leur apporteront réellement le salut. Pourtant, tout près de chez lui, chaque Juif a à sa disposition une grande bénédiction du Créateur du monde Lui-même, qui lui adresse une promesse sûre, à travers la bénédiction des Cohanim. Par leur biais, le Saint bénit soit-Il bénit le peuple juif, comme il est dit : "Et Moi Je les bénirai." S'il en est ainsi, pourquoi les hommes ne s'efforcent-ils pas d'écouter le plus possible la bénédiction des Cohanim ? »

Cette question, restée sans réponse, fut posée par le Roch Yéchiva Rav Aharon Leiv Steinman zatsal à Rabbi David Cohen, Roch Yéchiva de 'Hévron, alors venu le voir, tandis que de nombreuses autres personnes attendaient leur tour pour recevoir sa bénédiction. De même, les grands Rabbanim de notre peuple nous recommandent cette ségoula que représente le précieux cadeau de la bénédiction des Cohanim, accordé par le Très-Haut dans Sa Miséricorde.

Cette mitsva, si accessible et facile, entraîne d'incommensurables bienfaits. Si les Cohanim se conforment aux lois afférentes à cette bénédiction et que nous veillons à l'écouter avec ferveur et concentration, nous précipiterons la délivrance et mériterais que se déverse sur nous un courant supérieur d'abondance.

On raconte qu'à plusieurs occasions où l'on demanda à Rabbi Yaakov Edelstein zatsal de bénir un malade, il conseilla de demander au Cohen de penser au nom de celui-ci et à sa prompte guérison au moment où il prononcerait le mot « paix » de sa bénédiction. « La brakha des Cohanim est le passage le plus propice pour en retirer bénédiction et salut. Il est particulièrement recommandé d'avoir de telles pensées à la fin de cette brakha, celle de la paix, qui inclut tout le reste. »

Dans son ouvrage 'Hessed Laalafim, Rabbi Eliahou Pin'has de Raïna zatsal détaille les différents souhaits auxquels les Cohanim peuvent penser à divers endroits de leur bénédiction, afin de faire profiter les membres de l'assemblée de ces bienfaits. Il ajoute que la condition pour mériter qu'ils se réalisent est de se repentir avant cette brakha, car, ce faisant, nous lui permettons de s'appliquer à nous.

Dans le Zohar, il est expliqué qu'au moment où les Cohanim prononcent leur bénédiction, la Rigueur se transforme en Miséricorde, laquelle enveloppe tous les mondes.

Rapportons ici les paroles de l'ouvrage Erets 'Haïm, écrit par les élèves du Baal Chem Tov – que son mérite nous protège –, dans les Likoutim du Rav Chimchon d'Astropoli : « A ces instants-là, il a de fortes chances que sa requête soit acceptée : lors de l'ouverture de l'arche sainte, lorsqu'on élève le séfer Torah et quand les Cohanim tendent leurs mains pour réciter leur bénédiction. Aussi, que quiconque a une demande à formuler profite de ces moments et il pourra être certain d'être agréé. »

Rav Ména'hem Eliezer Moses raconte que, dans sa jeunesse, il se rendit une fois avec son père Rav Chlomo Zalman zatsal pour accompagner le 'Hazon Ich zatsal dans sa promenade quotidienne du matin. Il demanda au Tsadik une bénédiction et il lui répondit : « Puisses-

tu jouir de la brakha "Que l'Eternel te bénisse et te protège" dans tous les sens qu'on lui donne ! »

De même, dans son ouvrage Eleph Ktav, Rabbi Its'hak Weiss zatsal écrit : « Quand un homme venait me demander de le bénir, j'avais l'habitude de lui répondre : "Puisse la brakha des Cohanim s'appliquer en ta faveur de ses soixante lettres, avec toutes les bénédicitions qu'elle inclut d'après le Chass, les Midrachim et le Zohar !" »

Un jeune homme juif, anxieux, se rendit auprès de l'Admour de Hostian zatsal, pour lui faire part de son souci : « Rabbi, j'ai commencé à travailler en tant que changeur de monnaie. Toute la journée, je me promène avec une fortune, des liasses de billets de dollars et de chékalim en poche. J'ai très peur des voleurs. Que puis-je faire ? »

Après une courte réflexion, le Rav répondit : « La bénédiction des Cohanim. Elle commence par les mots "Que l'Eternel te bénisse", dans tes biens, et se poursuit par "et te protège". Rachi explique qu'il veille à ce que des brigands ne s'emparent pas de ton argent. Si tu veilles à écouter cette bénédiction tous les jours, il est certain que tu jouiras de la protection divine. »

Depuis ce jour, ce 'hassid alla tous les jours écouter la bénédiction des Cohanim. Et effectivement, durant les dizaines d'années où il fut changeur, il ne subit jamais aucune rapine. Pendant tout ce temps, il écouta cette brakha et elle le protégea, comme l'atteste en son nom Rabbi Gamliel Rabinovitz cheilita, dans son ouvrage Gam Ani Odéka.

Car, lorsque le Saint bénit soit-Il promet à l'homme une protection, elle a infiniment plus de pouvoir qu'un coffre-fort ou une assurance. Certes, il nous est demandé de prendre des précautions pour mettre nos biens à l'abri de tout danger, mais, il vaut bien plus la peine de nous investir dans une « assurance supérieure », sur l'efficacité de laquelle nous pouvons pleinement compter.



Nasso (175)

וְהַתְנוּ אֶת חֶטְאֵת מֵאָשֶׁר עָשָׂו (ה.ה)

« Ils avoueront la faute qu'ils ont commise » (5,7)

Dans ce passage, la Torah traite de la lourde faute commise envers Hachem par tout individu retenant de façon illicite le bien d'autrui, emprunt, vol, non-paiement d'un salaire, ...Pourquoi la Mitsva de l'aveu des fautes, qui constitue la Mitsva de Téchouva, repentir, a précisément été dite, associée à la faute du vol ? En réalité, Hachem dépose des forces, des potentialités et de la vitalité en chaque personne. Lorsqu'un homme faute, il prend ces forces que Hachem lui a donné et il les dévie de leur objectif qui est de faire la Volonté Divine. Toutes les forces lui ont été attribuées pour faire Sa Volonté, et lui il les utilise pour la transgresser. En cela, chaque faute constitue un vol. L'homme vole cette vitalité qui lui vient d'Hachem, et c'est donc sur cette interdiction de voler que la Torah formule la mitsva de l'aveu et de la Techouva.

Hidouché haRim

וְאִישׁ אֲתָת קָדְשֵׁיו לוּ יְהִי אִישׁ אֲשֶׁר יִתְןַלֵּן לוּ יְהִי (ה.ז)

« Les (choses) sacrées d'un homme seront à lui, et ce qu'un homme donne au Cohen sera à lui » (5,10)

Selon le Hafets Haïm, ce verset évoque en allusion un principe fondamental, que chacun devrait se remémorer à chaque instant de son existence : les seuls biens que nous acquérons pendant notre vie sont les fruits de notre engagement spirituel. Toutes les œuvres de sainteté auxquelles nous nous consacrons, l'étude de la Torah, les Mitsvot, la prière, ... sont notre capital pour l'éternité. C'est ce qu'affirme le verset : « Les (choses) sacrées d'un homme seront à lui ». A l'inverse, ce que nous réalisons sous impulsion du yétsar arach, finira tôt ou tard par nous abandonner. « Ce qu'un homme donne au Cohen sera à lui », la Guémara (Bérahot 63a) déduit que la Torah, nous fait ici une promesse et nous garantit que celui qui remet son dû au Cohen ne subira aucune perte. Au contraire : ils seront lui, Dieu le récompensera largement de ses dons (Rachi).

וְלֹא כְּלֹא מִים קָדְשִׁים בְּכָלִ תַּרְשֵׁחַ וְמִן הַעֲפָר אֲשֶׁר יְהִי בְּקָרְקָעַ (ה.ז)

« Le Cohen puisera de l'eau ... et prendra de la terre du sol du Michkan » (5,17)

On utilise la terre, qui possède deux propriétés contradictoires : D'une part, la terre est un matériau méprisable de peu de valeur et foulé par tous ; d'autre part, la terre fécondée par la pluie

produit de beaux fruits et la nourriture de l'homme. Ces deux propriétés contradictoires font allusion aux deux effets contradictoires que peuvent produire les eaux amères bues par la femme Sota : Si son ventre gonfle et son flanc dépérît, c'est qu'elle s'est souillée et elle devient ainsi méprisable ; si elle reste indemne, c'est qu'elle est restée pure et produira de « Beaux fruits » : une postérité de Tsadikim.

Maharcha, Hidouché Aggadot, Sota

לֹא מִלְאָמָר נָא כָּאֵשָׁה וְתָהָרָה הוּא וְגַדְעָה וְגַדְעָה בְּלֹא (ה.כ.ח)

« Mais si cette femme ne s'est pas souillée, si elle est pure, elle restera intacte et aura une postérité » Que la femme soupçonnée d'adultère bénéficie d'une postérité comme « dédommagement » pour n'avoir pas fauté semble vraiment disproportionné en regard de ce qu'elle a fait malgré tout : en effet on ne parle pas ici d'une femme pieuse et blanche colombe, mais d'une épouse qui a osé s'isoler avec un autre homme, sans pour autant avoir commis d'acte grave, et alors que son mari l'a mise en garde, elle n'est donc pas tout à fait irréprochable. Pourquoi donc dans ce cas mérite-t-elle d'avoir une postérité ?

Le Hatam Sofer nous explique que l'humiliation a un tel pouvoir expiatoire que la Sota, après avoir vécu la terrible expérience de se trouver amenée et accusée par son mari devant le Cohen qui lui découvrait la tête devant tout le monde, et lui faisait boire les eaux amères qui, si elle avait fauté, lui étaient fatales. Elle a subi de telles humiliations donc, qu'elle mérite d'être bénie d'une descendance. Rabbi Avraham David rapporta un jour que contrairement à ce que l'on peut penser, l'humiliation est quelque chose d'extraordinaire ! Devant notre étonnement il s'expliqua : Si Hachem Se dévoilait à nous et nous expliquait qu'à cause de certaines fautes que nous avons commises nous devons effectuer une réparation, s'il nous donnait le choix, que choisirions-nous ? Une terrible maladie ? Non ! La mort d'un proche ? Que Dieu nous en préserve ! Une amputation ? Sûr que non ! Perdre toutes nos richesses ? Surtout pas ! Alors quoi ? Subir une grave humiliation ? Ah oui ça on prend ! C'est avec cette optique qu'il nous faut endurer les humiliations de la vie, publiques comme privées. Elles sont finalement, pour celui qui y réfléchit, des trésors précieux, qui nous évitent parfois des peines bien plus douloureuses.

Léket Eliaou

וְכִי מָתָה מֵת עַלְיוֹ בְּפָתָח פְּתָאָם (ו.ט)

« Et si un (de ses proches) meurt soudainement »
(6,9)

Ce verset envisage le cas où un Nazir perd un proche soudainement et donc il devient impur. On peut s'interroger. En effet, le Cohen Gadol (le grand prêtre) aussi n'a pas le droit de se rendre impur même pour un proche. Ainsi, pourquoi la Torah envisage le cas d'une mort soudaine d'un proche pour le Nazir et non pour le Cohen Gadol ? En réalité, avant son vœu, le Nazir avait le droit de se rendre impur au contact d'un mort, mais il a décidé de devenir Nazir et de prendre sur lui des interdits et des rigueurs supplémentaires comme le fait de ne pas se rendre impur par un mort. Or, quand quelqu'un s'ajoute volontairement des interdits et se crée une pression supplémentaire qu'il n'avait pas auparavant et que personne ne lui a demandé, alors le mauvais penchant fera tout pour le faire tomber. Ainsi, il se pourra qu'il arrive qu'il perde un proche soudainement. Le Yetser ara entraînera cela pour l'éprouver du fait de cette rigueur qu'il a prise sur lui alors qu'il en était dispensé. Mais le Cohen, qui a l'interdit de se rendre impur de par son état naturel, et il ne se l'est pas imposé, pour lui le Satan ne s'évertuera pas à le faire trébucher, et il sera bien plus rare que cette situation de mort soudaine d'un proche n'arrive.

Rabbi Barouh de Stotchin

יְאָרֶה הַ פָּנָיו אֶלְיךָ (ו.כח)

« Que Hachem éclaire Sa face pour toi » (6,25)

Rabbi Avigdor Miller commente : Etant donné que D. agit mesure pour mesure (Guémara Sotah 8b), D. éclaire Sa face pour ceux qui éclairent, illuminent leur face, visage à leur prochain. Selon le **Sforno**, la notion de "Que D. éclaire" renvoie au fait : « Que D. t'éclaire afin que tu sois capable de percevoir la sagesse infinie de la Torah » ... La personne jouit de la quiétude nécessaire pour s'élever au-dessus de ses besoins matériels élémentaires. Selon **Rabbi Nahman de Breslev** : Souris à la vie, et D. te donnera de véritables raisons pour sourire. Selon le **Zohar Haquadoch** : Lorsqu'une personne offre un visage lumineux ici-bas, une présence lumineuse l'éclaire d'en-haut. **Rabbi Matya ben Harach** dit : Sois le premier à saluer tout homme" (Pirké Avot 4,15)

Selon la Guémara (Bérahot 17a), personne n'a devancé le salut de **Rabbi Yochanan ben Zakai**, même un non juif vendeur au marché. Les **Avot déRabbi Nathan** (12,3) rapportent que **Aharon**, le **Cohen Gadol**, utilisait le fait de saluer autrui comme un moyen d'influencer positivement autrui. Devant l'amour d'Aharon, les personnes en venaient à penser : Aharon me salue à chaque fois d'une manière amicale (bien que j'ai fauté).

Comment oserai-je lui faire face une autre fois si je faute ? De cette façon, Aharon empêchait les gens de fauter. **Rabbi Haïm Mordechaï Katz** (roch yéchiva de Telz) insistait souvent sur le fait que par le simple fait de dire : Bonjour à autrui, on a le pouvoir d'illuminer toute la journée d'une personne qui se sent un peu déprimée.

Halakha : L'interdiction d'étudier la Torah dans des endroits qui ne sont pas propres.

Il est interdit d'étudier la Torah dans des endroits qui ne sont pas propre (toilettes, poubelles etc.), car c'est un manque de Kavod pour la Torah, il faudra donc faire attention à ne pas rentrer dans un toilettes qui se situent près d'un Beit Hamidrach au moment où les personnes étudient si on risque d'entendre des paroles de Torah.

Tiré du Sefer « Pesaquim Outechouvet Yoré Deah »

Diction : La lumière dont on bénéficie grâce aux *Mitvots* est proportionnelle à la joie que l'on éprouve lorsqu'on les accomplit.

Rav Haim Vital

Chabbat Chalom

יצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרימים, מאיר בן גבי זווירה, מורה משה בן ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל בן רבקה, שמחה ג'ויז בת אלין, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוחה, פינייא אולגה בת ברנה, יוסף בן מיכאה, רבקה בת ליזה, רישרד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרום בת עזיזא, חנה בת רחל, יעקב בן אסתר, דוד בן מרום, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, רפואה שלימה ולידה קללה לרבקה בת שרה, יעל ריזיל בת מרטיין הימיה שמחה . זרע של קיימא לחניאל בן מלכה ורות אוריליה שמחה בת מרום. זיווג הגון לאולד רחל מלכה בת חסמה. לעילוי נשמה : גינט מסעודה בת ג'ויל יעל, שלמה בן מהה, מסעודה בת בלחה, יוסף בן מיכאה.

Yossef Germon Kollel Aix les bains

germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollel

www.kollel-aixlesbains.fr

Rav Hamon Cohen,
Beth Yosef Holocast Kahalim
et de Chabat Béhar-Béhoukotaï

Sortie de Chabat Béhar-Béhoukotaï,

20 Iyar 5781



לכון מותן תורה תורי

בֵּית נָאמֵן

Sujets de Cours :

- 1) Les Azaharot de la fête de Chavouot, 2) Mettre son profit personnel de côté, et penser au peuple d'Israël, 3) Yom Yérouchalaïm, 4) Se préparer la veille de Chavouot pour la veillée, 5) L'étude du « Adra », 6) La source de la coutume qui consiste à rester réveillé toute la nuit, 7) Il est bien de s'empêcher de manger pendant cette nuit, 8) « Avant qu'un roi régnât sur les enfants d'Israël » ; qui est ce roi ? 9) Se lever pendant les dix commandements, 10) La Haftara de la fête de Chavouot, 11) Les Azaharot de Rabbi Ytshak Bar Réouven, 12) La Méguilat Rout, 13) La douceur de la Torah,

1-1. Les Azaharot de la fête de Chavouot

Chavoua Tov Oumévorakh. Dans peu de temps, ce sera la fête de Chavouot, et il y a de nombreuses belles choses durant cette fête, que les gens oublient. Ils oublient que nos ancêtres séfarades ont écrit les Azaharot pour la fête de Chavouot il y a plus de mille ans (environ). De nos jours, ils lisent seulement les Téhilim, les Téhilim, et encore les Téhilim. Il est rapporté dans le Ben Ich Haï (Bamidbar Halakha 6, première année) et dans le Yérouchalmi (Tossefot Haguigua 17a) que le roi David est décédé pendant la fête de Chavouot. Mais cela n'est pas écrit dans les livres anciens, et certains le contestent en disant que ce n'est pas sûr. Cependant les Azaharot qui ont été écrit par Rabbi Chlomo Ben Gabirol, Rabbi Ytshak Bar Réouven, et Rav Saadia Gaon avant eux, mais aussi des Azaharot ashkénazes ont été oubliés du monde. Les Téhilim doivent être lus le jour de Roch Hachana. Par contre la fête de Chavouot représente le don de la Torah, et en souvenir du don de la Torah, on doit lire toutes les 613 Miswotes et ne pas négliger cette lecture ! De nos jours pendant la veillée, certains ont un cours, d'autres étudient, et chacun a ses occupations... Mais les transmissions de nos ancêtres qui date de 700 ans, on en est dispensé ? ! Ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. Le premier à notre connaissance qui a écrit les Azaharot, c'est Rav Saadia Gaon.

2-2. « Pour ne pas laisser à mon époux ni nom ni progéniture »

Le jour où ils vont former le gouvernement, il faut faire attention de ne pas se rallier à Yaïr Lapide. Le jour de Chavouot, on lira le verset « לא יהיה לך אליהם אחרים על פנִי » (Chemot 20,3). - « Tu n'auras point d'autre dieu que moi » (Chemot 20,3).

Les mots « **אליהם אחרים** » ont exactement la même valeur

numérique que les mots « **יאיר לפיד** » ! Celui qui se rallie à lui, est considéré comme ayant servi la Avoda Zara ! Car ce Yaïr Lapide a une haine puissante contre la Torah. Nous n'avons pas de haine puissante contre les non-religieux, cela n'existe pas ! C'est pour cela que tous les religieux doivent tous ensemble suivre la droite, et surtout pas la gauche. Les partis de gauche finiront par la destruction, et ne verront pas le futur. Bien qu'il s'appelle « **יש עתיד** », ils n'ont pas d'avenir... Ni avenir ni passé. Il n'a rien du tout ! Il faut toujours leur expliquer : ce n'est pas parce que tu es disputé avec quelqu'un, que tu dois automatiquement faire l'inverse de ce qu'il fait. Ce sont des conflits personnels qui n'ont rien à faire ici. Dans vingt ans, vous vous rendrez compte que vous avez pris la mauvaise décision. Vous devez comprendre maintenant et ne pas agir ainsi. Le prophète Yirmiyah a énormément parlé. Il dit : « A qui parlerai-je ? Qui adjurer pour qu'on écoute ? Voici, leur oreille est bouchée comme par une excroissance, ils ne peuvent prêter attention » (Yirmiyah 6,10). Personne n'écoute. Et qu'est-ce qu'il en sortira finalement ? Le Beth Hamikdash sera détruit. Une fois que le Beth Hamikdash a été détruit, peut-être qu'ils ont un peu compris que Yirmiyah parlait pour leur bien. Lorsque tu lis Yirmiyah, tu penses qu'il déteste Israël ? ! Has Wéhalila. Il y a des versets dans Yirmiyah qui sont entièrement composés d'espérance et de croyance. Nous constatons toutes les souffrances que nous sommes en train de subir. La semaine passée, 45 personnes de tous les genres ont été enterrées sous la montagne à Méron. Il y a parmi eux des Harédim, des Hassidim, des ashkénazes, des séfarades ; toutes les communautés réunies. C'est à cause des disputes vides de sens qu'il y a entre nous. L'homme oublie qu'il n'est qu'un homme. Les gens pensent que je dis tel et tel avis dans la Halakha parce que j'en ai quelque chose à profiter. Je n'ai aucun profit ! Ni aujourd'hui, ni depuis vingt ans. Si je vois

Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita
Direct ou en Replay sur
[video-yhr](https://www.yhr.org.il/)

Cours hebdomadaire de Maran Rosh HaYéchiva
Rav Meïr Mazouz Chlita

"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabat"



que c'est le bon chemin, alors j'y vais. Mais un chemin qui n'est pas véridique et qui entraîne la destruction, il est interdit de l'emprunter. Les pauvres malheureux, ils ne comprennent pas, c'est le mauvais penchant de la vengeance qui parle à leur place. Il faut se libérer de ça. Si tu es d'un côté et que tout le peuple se trouve de l'autre côté, tu penses que tu es plus important ? Il est écrit : « Israël campa là-bas » (Chemot 19,2) – Rachi intervient pour dire : « comme un seul homme avec un seul cœur ». Comment pourra-t-on prier ensemble le jour de Chavouot et lire ce verset alors qu'au même moment nous nous mangeons entre nous et chacun veut battre l'autre ?!

3-3. L'avenir du peuple d'Israël

C'est pour cela qu'il faut penser à l'avenir du peuple d'Israël, et pas seulement à l'instant présent. A son époque, Ben Gourion avait une organisation Tsahal (Tsva Hagana LéIsraël) et Begin lui a dit : « nous avons une autre armée qui s'appelle Etsel (Ergon Tsvai Lohem). Ils sont venus avec un bateau, « l'Altalena », qui était plein d'armes, et Ben Gourion a donné l'ordre à ses hommes de bombarder le bateau. Begin était dans le bateau et a demandé à ses hommes de se rendre. Ils lui ont dit : « Pourquoi se rendre ? ! Nous avons plein d'armes de munitions ! ». Il leur répondit : « Il est interdit de faire une guerre entre frères ». Trente ans plus tard, lorsqu'il a été élu pour être chef du gouvernement, on se souvient de cette période comme étant la plus émouvante. Il a fait la paix avec l'Égypte, et certains disaient que cette paix ne valait rien et que cela ne durera pas. Mais jusqu'aujourd'hui, l'Égypte est plus ou moins correcte. C'est pour cela qu'il faut savoir que l'essentiel n'est pas de montrer que tu as de la force et que l'autre n'en a pas. Non ! L'essentiel n'est pas la vengeance, ce ne sont que des choses futile.

4-4. « Voyez ! Ce peuple se lève comme un léopard, il se dresse comme un lion »

Nous nous approchons du grand jour du don de la Torah. Mais comment pouvons-nous prétendre au don de la Torah alors qu'Hashem nous voit en guerre l'un contre l'autre ! Avez-vous reçu ce pays pour rien ? ! A quoi a servi la guerre des six jours ? ! La guerre des six jours commence à partir du 26 Iyar. Il y a un sage qui a dit : « Il est écrit dans le verset « חַנּוּ בְּלֹבֶד יְקֻם וּכְאַרְיָה וְתִנְשָׁא » - « Voyez ! Ce peuple se lève comme un léopard, il se dresse comme un lion » (Bamidbar 23,24). Le mot « **וכארִי** » - « comme un lion », possède les mêmes lettres que « **כְּאַרְיָה** » - « Iyar ». Pourquoi le peuple s'est dressé comme un lion à cette date-là ? Parce que l'Égypte avait trois cent avions qui avaient l'intention de bombarder Tel-Aviv. Mais ces avions étaient perdus déjà une heure seulement après avoir décollés. (Ils avaient un code pour atterrir en bombardant, mais le code a changé durant la nuit. Donc ils prononçaient le nouveau code pour ordonner le bombardement, mais les pilotes ne comprenaient pas car ils n'avaient pas l'habitude de ce code. Donc ils n'ont rien compris et ont sombrés). A 9 heure le matin, ils se sont assis pour boire et fumer le narguilé en pensant à leur plan et en attendant que les avions explosent... Mais ils ont tous sombrer et il n'en resta pas un. La guerre des six jours n'est pas une guerre naturelle. Certains disent

qu'il faut dire les Tahanoun le jour de Yom Yerouchalaïm et que seuls les habitants de Jérusalem peuvent ne pas les dire. Mais cela est absolument faux, car ce n'est pas seulement à Jérusalem qu'il y a eu un miracle. Ce miracle a été fait pour tout le peuple juif !

5-5. Yom Yerouchalaïm

Nous ne disons pas les Tahanoun. Le Rav Ovadia ne disait pas, et d'autres sages ne disaient pas. Il faut être reconnaissants au créateur du monde. Celui qui n'est pas reconnaissant envers Hashem ne sera pas reconnaissant même envers son ami. Il faut reconnaître que nous avons eu une bonté car il y a eu un minimum de décès. Qui a déjà vu une telle chose ? Sept cent morts au moment où ils pensaient en faire trente mille ! Personne ne peut y croire. Il y a un livre qui a été écrit par Ben Artsi (le beau-frère de Netanyahu), et il montre par une croyance intègre combien de miracles ont été fait durant ces six jours. Et certains veulent ne pas être reconnaissant envers Hashem en disant les Tahanoun ce jour-là ? ! Celui qui agit ainsi en payera les conséquences Bar Minan... Lorsque nous n'étions pas encore en Israël, on lisait le Adra Rabba toute la nuit et au milieu de la nuit on fermait la synagogue et on racontait tous les miracles qui ont eu lieu pendant la guerre des six jours. Depuis ce jour jusqu'à maintenant, nous avons toujours confiance et croyance en Hashem pour qu'il nous donne également le Beth Hamikdash. Mais il faut être reconnaissant ! Celui qui ne sait pas reconnaître le bien qu'on lui fait est un pauvre malheureux.

6-6. Dormir la journée pour pouvoir être éveillé la nuit

La veille de Chavouot, un homme doit dire à ses enfants de dormir deux ou trois heures dans la journée, pour qu'ils puissent être réveillés pendant la nuit. Et lui-même doit dormir aussi. Mon père nous mettait dans la chambre et nous fermaient les yeux (la veille de Pessah par exemple). Comment faisait-il ? Il nous mettait un tissu sur les yeux... Et il fermait les fenêtres pour qu'il y ait un silence complet. Je n'arrivais pas à dormir (j'avais 7-8 ans), donc je commençais à réfléchir et à penser à tout ce que j'avais étudié depuis le jour de ma naissance jusqu'à ce jour. Comment j'avais appris telle et telle Guémara, comment le Rav s'était énervé contre moi car je n'avais pas compris le Tossefot, comment je m'énervais contre mes amis etc... Je me souvenais de tout ça jusqu'à ce que le sommeil arrive, et c'est vraiment quelque chose de bien. J'ai lu que le Rav Ytshak Yossef a dit que son père avait l'habitude de faire ça. Le Rav Ovadia endormait tous ses enfants la veille de Pessah, pour qu'ils soient réveillés le soir de Pessah. C'est la même chose pour la veille de Chavouot.

7-7. Étudier le « Adra »

Malheureusement de nos jours, il n'y a pas tout le monde qui reste debout pendant l'étude du Adra. C'est pour cela que certains disent le Adra en plusieurs paragraphes et se le partagent de sorte à le terminer en une heure. Avant, chacun lisait tout. Certains lisait le Adra Rabba et aussi le Adra Zota. Le Ben Ich Haï écrit cela et dit que Rabbenou HaAri avait l'habitude d'agir ainsi dans ses années de vieillesse.

Mais ce n'est pas correct, car le Ari n'est pas arrivé aux années de vieillesse, il est décédé à 38 ans. Mais en réalité le Ben Ich Haï parlait du Rav Hida. Mais d'où sait-il ? Car le Rav Hida avait un journal intime, et il y est écrit qu'une certaine année, il avait lu le Adra en étant debout etc... C'était l'année où il avait 60-70 ans.

8-8.La source, et à partir de quand on a commencé la coutume de rester réveillés la nuit de Chavouot

Cette coutume qui consiste à rester réveillé la nuit de Chavouot n'est pas mentionnée dans la Guémara, ni dans le Midrach, ni nulle part. Seulement dans le Zohar, il est écrit que les « Hassidei Kadmaï » avaient cette coutume. Ils ont commencé cela à l'époque de Maran. L'auteur du Chéné Louhot Habérit témoigne avoir trouvé un manuscrit du Rav Chlomo Elkabats qui est l'auteur de « Lékha Dodi », dans laquelle il raconte que la nuit de Chavouot ils faisaient l'étude et ils n'étaient que sept personnes. Une voix était sortie de la Michna en disant : « vous me faites du bien en m'étudiant après mille années, bien sûr que vous devez avoir Miniane ». Le lendemain, chacun a raconté cette histoire à son ami, et le deuxième soir de Chavouot, ils étaient bien plus que dix personnes à la synagogue.

9-9.Il convient de ne pas manger pendant la veillée

Nous avons l'habitude, que la nuit de Chavouot, depuis le début de l'étude jusqu'au matin, nous ne mangeons rien. Ce n'est pas la loi, car il est licite de manger. Même s'il est vrai qu'une personne qui se lève le matin, selon le Zohar (Parashat vayakhel) ne devrait pas manger, lorsque vous êtes réveillé toute la nuit, vous êtes autorisé à manger. Mais, mon père demandait de passer la veillée sans manger. Et il ne l'a pas dit de son cœur, [mais il y a ceux] qui nous font des commérages, en narguant comment peut-on jeûner la nuit de Chavouot? Mais de quoi parlent-ils?! Après tout, avant de venir étudier, on a bien mangé... Qu'est-ce que vous avez?! Au contraire, si vous mangez à nouveau, plus tard au cours de l'étude, vous vous sentirez fatigués. Pourquoi feriez-vous cela? il vaut mieux ne pas manger. Tout le monde peut boire du café et du thé. Et si vous avez vu de très bonnes choses, dites au responsable de vous en garder un peu pour les enfants. Ou bien, avant la fête, vous achetez ce dont vous avez besoin, en abondance. Les dépenses de Shabbat et Yom Tov sont remboursées par le ciel, ceci a été testé et expérimenté. Par conséquent, l'homme ne lésinera pas sur les dépenses des shabbats et des Yom tov. En effet, tout la note est pour le Créateur du monde. Achetez en abondance pour que les enfants ne manqueront de rien.

10-10.Qui est le roi?

Nous avons commencé, très jeunes, vers 7-8 ans, à faire l'étude du livre de la veillée de Chavouot. Je comprenais un peu l'araméen et j'étudiais le Adra Rabba. Rabbi Chimon s'est interrogé, par exemple, sur le verset « אלה המלכים אשר מלכו » (Berechit 36;31) qui parle des rois non juifs avant l'arrivée du royaume d'Israël. Il ne comprend pas comment il n'y a pu avoir que 7 rois non-juifs avant le royaume d'Israël. A priori, il y en a beaucoup plus. Il a donné une explication très profonde que je cherchais à comprendre. Mais, sans commentaire, ce n'était pas évident. Alors, je lisais seulement. Alors, j'ai essayé d'expliquer le verset simplement. Peut-être que le premier roi d'Israël qu'il faut prendre en compte est Moche Rabenou. Où l'avons-nous vu être qualifié de roi? Dans le verset « מלך מלך » (Devarim 33;5), le verset qualifie Moche de roi. De plus, après la liste de 7 rois énoncés, la Torah parle d'autres responsables, appelés אלופי עשו. Or, à l'époque de Moche, on parle de אלופי אדום. Il semble donc que le roi d'Israël auquel fait allusion verset est Moche Rabenou. On peut toujours trouver des explications simples aux versets, avant d'entamer les commentaires, les secrets et la mystique. Le sens premier est le plus important.

11-11.Se lever pour les 10 commandements

Selon le Rambam, il est interdit de se lever pour les 10 commandements (pour ne pas montrer de différence avec le reste de la Torah). Mais, dans certaines communautés, il existe une coutume de se lever et elles ont sur qui s'appuyer. Le Rav Sebban a'h parlait de la traduction expliquée du rav Saadia Gaon. Il trouvait ainsi que le Rav Saadia avait valorisé quelque peu les 10 commandements, sans se prendre la tête pour ne pas marquer de différence avec le reste de la Torah. Le Rav Itshak ben Guiat aussi, grand poète et décisionnaire mentionné par les Rishonim, a écrit un chant pour introduire les 10 commandements: « ים מגד סיבי, עת בוא ברעינו, ימלאו מתניין, צירום וחללה ». Et on n'en fait pas un plat en prétextant que cela crée une différence avec le reste de la Torah. Pourquoi ? Car il est vrai que ce passage est d'une extrême importance. En effet, nous l'avons entendu en direct de l'Éternel. Ce qui n'est pas le cas du reste de la Torah. Il n'y a donc pas de problème à introduire les 10 commandements par ce chant, ou se lever durant ce passage. Surtout que tous les libéraux considérant ce passage comme le seul à respecter, n'existent plus aujourd'hui. A l'époque, il y en avait qui prétextaient que seuls les 10 commandements étaient véridiques, considérant le reste de la Torah comme des ajouts de nos sages. Mais, aujourd'hui, certains ne croient même plus aux 10 commandements. Doit-on alors tenir compte de ceux-ci également ?!a quoi bon! Ceux-ci des mécréants sont qui luttent contre la Torah de toute leur force. C'est pourquoi, celui qui a la coutume de se lever durant les 10 commandements, pourra continuer à le faire. Mais, a priori, il convient de ne pas se lever pour respecter la décision du Rambam. Et celui qui voit que tout le monde s'est levé, devra faire de même. Mais, il faudra veiller à se lever dès le début de la montée pour sembler se lever par respect pour le Rav qui monte à la Torah.

12-12.La Haftara de Chavouot

Pour la Haftara de Yahezkel, on ne fait pas monter un enfant, même s'il a une voix exceptionnelle et une belle mélodie.

C'est une Haftara qui décrit le Char céleste et par respect, on ne fait pas monter d'enfant. La Guemara (Haguiga 13a) écrit qu'un enfant était en train de commenter ce passage et un feu divin vint l'emporter. Depuis, on évite de faire monter un enfant pour cette lecture. Les ashkénazes lisent ce passage avec son commentaire, ainsi est-ce rapporté dans les anciens livres de prière ashkénazes.

13-13.Les Azharotes de Rabbi Itshak bar Reouven

Nous avons les Azharotes de Rabbi Itshak bar Reouven qui commence d'une si belle manière: **אי זה מקום בינה, אי מזה** »אי זה הוא. אוצר חכמת קב"ע, ראשית קניינו. בזאי לשבאל פ"ם את מני נועץ ויבנהו, מני יתנו ידעתני ואמצאיו«.

14-14.Compléter jusqu'à 613

Et ces azharots que nous avons lu durant de nombreuses générations, on n'y prête pas attention de vérifier si les 613 mitsvots y étaient toutes mentionnées. Jusqu'à ce que Rabbi Chaoul Hacohen a'h (grand rabbin de Djerba il y a 200 ans) s'aperçoive qu'il en manquait une cinquantaine telle que celle des tefilines. Il ne voulut pas, dans un premier temps prendre la charge de compléter. Mais, finalement, à émis des corrections et ajouts pour parvenir au résultat attendu.

15-15.Les Azharots de Rabbi Chlomo ben Guevirol

Il y a un autre poète, Rabbi Chlomo ben Guevirol (très jeune), qui a fait un travail similaire au précédent, mais, très succinctement. Il écrit, par exemple **שוחח ואמר האח** ». Ce n'est pas évident à comprendre. Ici, le Rav, dans la même phrase, parle de l'entraide, puis des sacrifices dont le délai de consommation est passé. Ce poète était expert en langue, et a écrit ce poème à l'âge de la 19 ans. J'ai vu d'anciens livres de Babel ces azharots écrites. Mais, la plupart ne font que des tehilims. Auparavant, nous ne lisions pas les tehilims à Chavouot, mais, par respect pour le Ben Ich Hai, nous partageons maintenant les tehilims.

16-16.La Meguila de Routh

Il faut donc lire les azharots et la Meguila de Routh. Cette dernière est très intéressante à étudier, il y a de belles choses. «**וְזִתְּאַמֵּר לְהָ נָעַמִּי חִמּוֹתָה, בְּתֵי הַלָּא אַבְקַשׁ לְךָ מִנּוֹחַ אֲשֶׁר יַעֲבֵר לְךָ**»- Cependant Noémi, sa belle-mère, lui dit: «Ma fille, je désire te procurer un repos (Manoah) qui fasse ton bonheur (Routh, 3;1). A priori, le mot « repos » fait allusion à un mari. Mais, la Guemara Baba batra (91a) dit que Boaz était en fait le prophète Eysane. Et ses 60 enfants sont décédés juste après leur mariage. Pourquoi ? Car Boaz n'avait jamais invité Manoah (père, par la suite, de Chimchon). A l'époque, les gens ne donnaient pas de cadeau en mariage, mais, en retour, ils devaient inviter également, à leurs joies. Or, Manoah n'avait pas d'enfant. Alors, Boaz refusa de l'inviter aux mariages de ses enfants, en prétextant qu'il n'obtiendrait jamais de retour. Manoah était alors touché car tout le monde était invité aux joies de la famille de Boaz, mais, pas lui. C'est la

raison pour laquelle les enfants de Boaz mourraient les uns après les autres. Alors, Naomi rassura Routh, en lui disant qu'elle connaissait la solution au problème, il fallait juste inviter Manoah. Et ainsi fut-il fait. Et non seulement Routh a accouché, elle est aussi la matriarche du royaume de David.

17-17.Tout cela est arrivé et nous ne t'avons pas oublié

Aujourd'hui, les non-pratiquants sont jaloux de ceux qui pratiquent, et ils n'en sont même pas conscients. Ils ont entendu que les religieux vont à la synagogue le soir de Chavouot, et certains chantent et dansent. Ils se demandent alors: « et pourquoi pas nous ? ». S'asseoir avec nous ? Hass vechalom, ils ne peuvent pas envisager cela. Alors, quoi ? Ils font des soirées musicales le soir de Chavouot, avec un conférencier qui leur expliquera que les pratiquants ne font que compliquer la religion, en disant que les convertis doivent accepter la Torah et la foi. Or, voilà que Routh n'a (a priori) rien fait de cela. Elle a seulement accepté **עַמְךָ נָמִי»-וְאַלְקֹר אַלְקִי** ton peuple sera le mien, et ton Dieu sera le mien (Routh 1;16). N'importe quoi ! Elle a dit **בַּיְ אֶלְאַשְׁר תָּלִיבִי אַלְיָן עַמְךָ נָמִי וְאַלְקֹר אַלְקִי** car partout où tu iras, j'irai; où tu demeureras, je veux demeurer; ton peuple sera mon peuple et ton Dieu sera mon Dieu; là où tu mourras, je veux mourir aussi et y être enterrée (Routh 1;16-17). Auparavant, Routh a tait idolâtre, et elle a tout abandonné. Comme elle a dit aussi **לִי וּבָהּ יְוָהָנָסִיף בַּיְ המֹתָה יִפְרַיד בֵּנִי וּבֵין** »-Que l'Éternel m'en fasse autant et plus, si jamais je me sépare de toi autrement que par la mort ! ». Comment penser qu'elle n'a pas accepté la Torah ? ! Il est clair qu'elle l'a fait ! Peut-être qu'au départ ce n'était pas au tribunal, mais, par la suite, c'est sur qu'elles y ont été. On ne peut pas convertir bêtement en disant seulement « j'accepte la religion juive ». Chez les catholiques, lorsqu'une personne décide de se faire baptiser, ce n'est pas évident. Par la suite, ils vérifient sa sincérité. Les gens qu'ils forçaient à se convertir à l'époque, combien ils les poursuivaient pour savoir jusqu'où aller leur sincérité... et s'ils les voyaient faire Pessah, par exemple, ils les torturaient pour savoir s'ils n'avaient pas de camarades. Puis, ils les tuaient. Ils ont fait ainsi durant des siècles. Allons-nous être laxistes pour la Torah, et s'en moquer ? !

18-18.La douceur de la Torah

Petit à petit, le peuple juif ouvrira les yeux et comprendra. Même les juges de Beguets qui n'ont pas étudié la Torah et n'en savent rien, n'ont jamais vu la beauté de la Torah, jamais étudié un livre du Rambam ! Arrivera un jour, où ils iront apprendre l'alphabet hébreu, puis la Guemara avec Rachi, les commentaires, et goûteront au plaisir d'étudier la Torah. Et nous mériterais tous la délivrance finale prochainement, amen.

Celui qui a béni nos saints patriarches Avraham, Itshak et Yaakov, bénira les téléspectateurs, auditeurs et lecteurs, par la suite, du feuillet Bait Neeman. Qu'Hachem leur permette de construire un foyer fidèle. Et leurs enfants, petits-enfants et élèves iront dans le chemin de la Torah. Et le peuple d'Israël méritera une délivrance complète, prochainement,

MAYAN HAIM

edition

NASSO

Samedi
22 MAI 2021
11 SIVAN 5781

entrée chabbat : 21h15
entre 19h56 et 21h15 selon votre communauté
sortie chabbat : 22h36

01 L'ambivalence de la prichout
Elie LELLOUCHE

02 Se masquer le visage pour mieux nous entendre
Joël GOZLAN

03 La douma : un couple qui se construit
Yossi NATHAN

04 Birkat Cohanim
Judith GEIGER

L'AMBIVALENCE DE LA PRICHOUT

Rav Elie LELLOUCHE

La Guémara au traité Ta'anit (11a) rapporte une discussion entre Shmouel et Rabbi Élazar quant au bien-fondé de l'attitude consistant à s'imposer des jeûnes. Shmouel soutient que le fait de jeûner constitue une faute. Il en veut pour preuve un enseignement délivré par Rabbi Élazar HaKapar au sujet du Nazir. La Nézirout consiste en un vœu d'abstinence quant au vin et à ses dérivés, assorti d'une interdiction de se couper les cheveux et de se rendre impur par le biais d'un mort.

Aussi, toute impureté, même accidentelle, du Nazir, ôte toute valeur à son vœu et le constraint à l'offrande d'un sacrifice expiatoire. La Torah en ordonnant cette offrande, la justifie en fustigeant le choix du Nazir: «**Il demandera expiation pour avoir porter atteinte à la vie**» (Bamidbar 6,11). Pour Rabbi Élazar HaKapar, cette atteinte portée à la vie par le Nazir tient à la décision qu'il a prise de s'interdire toute consommation de vin. Ainsi, explique Shmouel, si une telle réprimande est adressée à l'encontre du Nazir, qui ne s'est privé que de vin, qu'en est-il de celui qui s'impose une interdiction totale de nourriture.

Pour Rabbi Élazar, tout au contraire, prendre sur soi de jeûner ne constitue, non seulement pas une faute, mais, plus encore, vaut à son auteur de se voir conférer le titre de saint. Se référant au même passage du livre de Bamidbar traitant du Nazir, le contradicteur de Shmouel, justifie sa position par le fait que la Torah qualifie ce dernier, déjà, de saint alors qu'il ne s'est interdit que la consommation de vin. «**Kadoch Yhyé**» «**Il sera saint**» déclare Hachem (Bamidbar 6,5)

Cette controverse entre Shmouel et Rabbi Élazar sur la valeur que la Torah reconnaît aux conduites ascétiques souligne toute l'ambiguité de ce type de démarche. S'agit-il de l'aboutissement d'une réflexion mûrie quant à son propre cheminement spirituel ou l'expression d'une démesure traduisant une fragilité de l'engagement religieux? Rav Moché-Haïm Luzzato, dans son œuvre maîtresse, Méssilat Yécharim, consacre un long développement à cette difficile question. Pour ce grand maître du Moussar, la Prichout ne doit pas être vécue comme une mortification paralysante

mais plutôt comme un mode nous permettant une approche juste et maîtrisée des jouissances que ce monde matériel nous propose.

En ce sens, la voie de l'ascèse reste une démarche purement individuelle, qui ne saurait obéir à des schémas imposés de l'extérieur. C'est d'ailleurs, pour Rabbi Élazar, le sens du reproche formulée par la Torah à l'encontre du Nazir qui se serait rendu impur accidentellement auprès d'un mort. Cette impureté, bien que fortuite, trahit une incapacité du Nazir à mesurer précisément le niveau qui est le sien et, à ce titre, ses privations constitue une faute. Si bien que le caractère de sainteté dont est, à priori, empreint sa démarche peut se révéler tronqué

À l'inverse, les Ba'alé HaTossofot, se fondant sur un autre enseignement de Shmouel, rapporté par la Guémara au traité Baba Kama, tempèrent l'opposition de ce dernier à la Prichout. Ainsi, si le fait de se priver de vin pour le Nazir représente, sous certains aspects, un choix critiquable, il n'en reste pas moins une recommandation saluée par nos Maîtres dans certaines situations. En effet, la Guémara au traité Sota (2a) s'étonne de la juxtaposition surprenante, opérée par la Torah, du passage relatif à l'épreuve subie par la femme soupçonnée d'adultère et de la loi concernant le Nazir. Les 'Ha'khamim' voit dans cette juxtaposition une invitation faite, par la Torah, aux témoins oculaires des tourments endurées par la Sota au cœur même du Beth HaMikdash. Dans une formule laconique, aussi bien lapidaire que mystérieuse, les Sages nous enseignent que celui qui est témoin des humiliations subies par la femme soupçonnée d'adultère devrait en tirer une leçon et s'interdire de consommer du vin.

Ainsi malgré leur position de principe respective, Shmouel et Rabbi Élazar souscrivent chacun à l'avis de l'autre quant à sa manière d'apprécier la Prichout dans ses apports et ses dangers. Leur débat fécond nous ouvre à l'importance que doit revêtir pour nous cette notion fondamentale du service divin, au même temps qu'il nous appelle à la plus grande vigilance dans sa mise en œuvre.

C'est dans la Parashat Nasso que s'énonce la mitsva de « Birkat Cohanim ».

... Ainsi vous bénirez les enfants d'Israël, en leur disant :

Que Hashem te bénisse et te protège

Que Hashem éclaire Sa face vers toi et t'accorde la grâce

Que Hashem lève Sa face vers toi et mette sur toi la paix.

Ils mettront Mon Nom sur les enfants d'Israël et Moi, je les bénirai.

(Bamidbar 6, 23 à 27.)

Cette bénédiction continue d'être quotidiennement récitée dans nos synagogues (de rite séfarade), selon les mots de la Torah et dans des modalités notamment précisées dans les traités 'Haguiga et Sota.

Une de ces modalités nous interpelle particulièrement aujourd'hui. Il nous est en effet demandé de faire face aux Cohanim durant cette bénédiction (ce face à face, « *Panim kenegued Panim* », nos Sages – Sota 38a – l'apprennent des mots: « *Amor Lahem* » : comme un homme qui parle à son ami, acte d'amour et de fraternité), mais sans avoir la possibilité de regarder leur visages ('Haguiga 5a), que les Cohanim masquent (en général de leur Tallit) pendant la récitation de la Berakha.

Dialectique étrange, injonction double et paradoxale : faire face et ne pas voir !

Comment comprendre cela ? L'Hébreu de la Torah est « *Lashon haqodesh* », une langue sainte qui, à ce titre, comporte en elle-même une infinité d'enseignements. Dans cette langue, le mot « visage » a une particularité grammaticale: il se dit « *Panim* », c'est donc un pluriel, même s'il y en a un seul ! Comme s'il y avait au-delà du visage autre chose, une entité non réductible, multiple... Voir infinie...

Quel est cet infini?

Nous avons lu il y a quelques

semaines, au chapitre trois des Pirke Avot (Mishna 11, au nom de Rabbi Eléazar Hamodaï), que celui qui fait honte à son prochain en public, est une des cinq catégories d'Israël qui se privent du « monde futur », le « Olam haba »... Le visage d'autrui paraît central dans cette faute puisque « Faire honte à son prochain » est écrit littéralement dans le texte « Faire blanchir son visage ».

Ailleurs, dans le Talmud (Baba Metsia 58B), Rabbi 'Hanina insiste sur la gravité de cette faute en la classant parmi celles qui empêchent le coupable de revenir du Gehinnom !

On peut s'interroger sur une telle sévérité. Qu'y aurait-il dans le visage de si précieux, pour qu'on soit aussi vigilant quant à son intégrité ?

Peut-être faut-il comprendre que dans le visage de l'autre, nous devons nous frayer un chemin vers Hachem. Comme l'a approfondi Emmanuel Levinas dans de nombreux textes, le visage donnerait ainsi à penser au Divin... Dans le visage d'autrui, l'infini se révèle... Notre tradition parle du « Tselem Elokim », l'éclat divin qui réside dans chaque visage. Le visage parle... Le Maharal de Prague, (dans « Netivot Olam ») enseigne : il faut orienter notre regard afin d'entendre le divin dans le visage de l'autre. C'est de notre capacité de « regard qui écoute » le divin qui réside en chacun, que se trouve le moyen d'accès au « Olam haba ».

Mais il y aurait aussi un danger à regarder ce visage. Ce danger serait de le réduire à ce que l'on y voit, sans y déceler justement l'infini potentiel qui y réside, au sein même de la personne regardée mais au-delà de ses traits... Dans ce qui pourrait être son intérêt... Le mot « intérêt » en Lashon haqodesh se dit « *Pnimiout* », vocable qui rappelle évidemment « *Panim* », visage !

Il nous est ainsi enjoint, à certains moments, de masquer le visage pour nous empêcher de le regarder... Comme si le fait d'observer pouvait nous faire rater quelque chose... Comme si peut-être, en regardant, on entendrait

moins ce que le visage a à nous dire.

Toujours dans le traité 'Haguiga (16 A), il est écrit : Trois choses affaiblissent la vue si on les regarde: l'arc en ciel, le Nassi (le prince de la Nation) et les Cohanim (les prêtres, justement pendant cette bénédiction).

L'arc en ciel ? Mais c'est pourtant très beau, tellement beau qu'il existe une bénédiction spécifique que l'on doit réciter quand on voit ce phénomène !

Relisons cette bénédiction :
Béni sois-tu Hachem, Roi de l'univers,
Qui se souvient avec fidélité de son alliance, parole éternelle.

Cette bénédiction ne s'arrête donc pas à la beauté de l'arc en ciel (elle n'en parle même pas !), mais rappelle l'alliance qu'avait faite Hachem avec les êtres humains après le déluge. Que penser ?

Il y aurait deux façons de regarder. Si notre émerveillement devant l'arc en ciel se résume au seul émoi esthétique, c'est que notre regard est faible, pour ne pas dire idolâtre. Il ne sait pas voir « au-delà », au-delà du phénomène naturel, aussi magnifique soit-il, au-delà de la ligne d'horizon. On est passé à côté de quelque chose, du divin qui est à l'origine de l'arc en ciel, comme de toute chose dans le monde naturel.

Par la bénédiction, il nous est en revanche demandé de mieux regarder – ou de mieux écouter – par une pleine prise de conscience de ce qui se trouve au-delà de l'évidence triviale... Même s'il faut parfois nous masquer le visage pour y arriver !

Librement adapté d'un enseignement de Raoul Spiber

« Parle aux enfants d'Israël et dis-leur: Si la femme de quelqu'un, déviant de ses devoirs, lui devient infidèle; si un homme a eu avec elle un commerce charnel à l'insu de son époux, et qu'elle ait été clandestinement déshonorée, nul cependant ne déposant contre elle, parce qu'elle n'a pas été surprise, mais qu'un esprit de jalouse se soit emparé de lui et qu'il soupçonne sa femme, effectivement déshonorée; ou qu'un esprit de jalouse se soit emparé de lui et qu'il soupçonne sa femme, bien qu'elle n'ait point subi le déshonneur, cet homme conduira sa femme devant le pontife,... »

(Bamidbar chap.5 Vers.12-15)

Le cas de la femme Sota intrigue. En effet, quel comportement déplacé peut bien donner lieu à une telle réaction du mari ?

Précisons le cas de figure de la Torah. Il n'a pu être constaté, par le mari ou un témoignage, le comportement adultérin de l'épouse. Cependant, le mari décide, sur la base du comportement déplacé de son épouse ou par esprit de jalouse, une infidélité qu'il veut présenter au tribunal. Elle est alors conduite au tribunal qui statuera de son sort avec des eaux providentielles qui produiront en elle des effets physiologiques la transformant alors en mère féconde de tsadikim ou l'anéantissant.

Essayons de saisir ; sur la base d'une incertitude évidente du mari, la Torah propose de laisser la part belle au hasard en offrant une probabilité de moitié à l'issue de cette situation. Peut-on considérer cela comme raisonnable et pour le moins juste ?

Pour comprendre, intéressons-nous à un différend qui oppose Chmouel et Rabbi Yo'hanan (Sota 26A). Qui est t'il préférable d'épouser si mon choix doit se porter sur une Douma ou sur la fille d'une Douma ? (Précisons que la Douma est une femme dont il est fait l'écho d'une femme légère). Aussi, Chmouel prétend qu'il est préférable d'épouser une Douma de laquelle on peut faire correspondre une

ascendance plutôt que sa fille dont l'ascendance pourrait répondre d'étrangers non juifs ou mamzer. Tandis que Rabbi Yo'hanan considère qu'il faut privilégier la fille de la Douma qui répond d'une 'hezkat cacherout (dont les mœurs sont convenables) plutôt que sa mère qui de par ses mœurs libertines se rendrait interdite à son époux et le ferait fauter le faisant ainsi répondre d'un interdit de femme marié.

Tâchons de saisir le point de différends ; pour Chmouel la probité de l'ascendance est primordiale, il faut que le mariage contracté se réalise dans les termes autorisés par la Torah, interdisant le mariage contracté entre un Mamzer et un Israël par exemple. Ce sont donc les termes et conditions du mariage qui importent.

Pour Rabbi Yo'hanan, les conditions d'entrée dans le mariage peuvent être subsidiaires, dans la mesure où il est seulement possible de supposer une possibilité de mamzerout, aussi ce qui nous intéressera sera plutôt la capacité à maintenir le couple dans les règles émises par nos sages : la Douma peut être la cause d'un interdit de femme marié du fait qu'elle est volage, ce qui n'est pas le cas de sa fille.

Poursuivons notre Guemara. Celle-ci conclut la Hala'ha en invoquant qu'il est préférable d'épouser la fille d'une Douma plutôt que la Douma elle-même, car l'aspect rédhibitoire de la possibilité de mamzerout est levé si l'on tient compte que la plupart des rapports sexuels de la Douma sont réalisés avec son époux. Retenons alors le motif cité plus haut, c'est la capacité à maintenir le couple qu'il faudra favoriser, caractériser par une attitude saine malgré des antécédents peu louables, plutôt qu'une ascendance sans débords mais qui pourrait être à l'origine de troubles. Le comportement de la Douma interroge donc d'un interdit à naître, c'est pour cela qu'il faudra l'éviter.

Revenons à présent au cas de notre Sota. On pourrait alors expliquer le comportement certes étrange du mari, par sa capacité à présenter sa femme au déshonneur au risque de devoir se remettre avec elle, par le fait qu'il privilégie la possibilité d'éviter un interdit à naître. En s'en remettant à ces eaux providentielles, il laisse finalement le choix à une relation saine de s'établir en accueillant avec maturité les éventuelles éclats de comportement de sa femme par le passé et qui ne se seraient pas traduits par des actes, et ainsi éviter le schéma d'une relation que sa jalouse aurait grevée par le fond.

Dans le fond, la position audacieuse que la Torah nous offre en laissant croire que la seule prérogative revient au mari pour juger du comportement de son épouse, oblige finalement le couple à rabattre ses cartes pour qu'un effort de construction commun puisse être envisagé.

Soulevons enfin un élément qui nous paraît intéressant. Le terme « Douma » est un terme araméen pour lequel on retrouve son équivalent en hébreu « Qualas » (KLS) qui prend un double sens, connotant aussi bien l'allégresse (Bera'khot 3A) que la raillerie (Yéhezkiel 22,4).

Le terme de la Douma donne peut-être le sens des situations à vivre lorsque le choix du mariage n'a que pour seul élément déterminant le regard porté sur la mère ou celui porté sur la fille.

Avant la fête de Chavou'ot nous avons commencé la lecture du Sefer Bamidbar, qui s'appelle aussi le « Livre des Pekoudim » (le livre du recensement) et qui relate les quarante années de la traversée du désert. Dans la parashat Bamidbar, après avoir donné l'ordre à Moshé Rabbénou et Aharon de faire le recensement des douze tribus, Hachem leur enjoint de ne pas dénombrer la tribu de Lévy « Et les Lévites ne furent pas dénombrés parmi les Bné Israël, ainsi que l'avait ordonné Hachem à Moshé » (Bamidbar 2, 33).

C'est dans le chapitre suivant que nous découvrons l'intention de Hachem de séparer la tribu de Lévy des autres tribus. En effet, les mâles de la tribu de Lévy sont voués à remplacer les premiers-nés des autres tribus pour accomplir le travail du culte. Ce sont eux qui accompliront le travail du service divin dans le Mishkan et ensuite au Bet Hamikdash : « **Hachem parla à Moshé en disant : Voici, J'ai pris les Lévites d'entre les Bné Israël, à la place de tout aîné, premier-né de toute matrice parmi les Bné Israël et les Lévites seront à Moi** » (Ibid. 3,11-12). Ce sont donc les Cohanim et nul autre qu'eux qui accompliront le service des offrandes dans Bet Hamikdash. Ils seront les seuls à transporter les ustensiles sacrés. Dans la parashat Nasso, nous apprenons qu'une autre tâche incombera aux Cohanim, celle de bénir les Bné Israël. Les Cohanim auront le devoir et le privilège de bénir le peuple d'Israël au Bet Hamikdash, et de nos jours à la synagogue : « **Hachem parla à Moshé en disant : parle à Aharon et à ses fils, en disant : Ainsi bénirez-vous les Bné Israël, leur disant :**

- Que Hachem te bénisse et te protège.**
- Que Hachem éclaire Sa face pour toi et te soit bienveillant.**
- Que Hachem lève Sa face vers toi et t'accorde la paix.**
- Ils placeront Mon Nom sur les Bné Israël, et Moi Je les bénirai. »** (Ibid. 6, 22-27).

Ces bénédicitions sont récitées au cours de la répétition du Chemoné Esré de l'office du matin (dans le rite séfarade), après Retsé, la bénédiction où l'on prie pour la restauration du service du Temple à Jérusalem.

Est ce que cela veut dire que les Cohanim détiennent un quelconque pouvoir d'accorder ou de retenir les bénédicitions? Pourtant, nous savons que Hachem seul peut garantir aux hommes le succès, la prospérité, la santé et le bonheur.

Alors pourquoi Hachem procure ce «don»

particulièrement puissant de bénir aux Cohanim?

Et d'ailleurs, que veut dire « bénir » ? Qu'est ce que c'est qu'une bénédiction ? Une Berakha ?

La première occurrence de ce mot se trouve dans le Sefer Berechit et concerne Adam Harichone : « Et Hachem créa l'homme à Son image, à l'image de Eloqim Il le créa ; mâle et femelle Il les créa. Hachem les bénit « Fructifiez et multipliez-vous... » » (Bereshit 1,27-28).

Nous déduisons que la notion de bénédiction vise l'idée de se multiplier, de prospérer, d'être fécond.

La deuxième occurrence du mot berakha apparaît un peu plus loin à propos du Shabbat : « Le septième jour, Hachem acheva son travail... Hachem bénit le septième jour et le sanctifie... » (Ibid. 2,2-3).

La bénédiction a été donnée au Shabbat. Tous les vendredis soir lors de Kabalat chabath, nous chantons le chant de rabbi Chlomo Alkabetz « Lekha Dodi ».

Dans ce Piyout nous disons que Shabbat est « Mekor Haberakha », la source de la bénédiction. En effet, tous les jours de la semaine puisent leur énergie, leur force dans le jour du Shabbat.

Une autre occurrence apparaît au sujet de Ya'akov Avinou, au cours des nombreuses années pendant lesquelles il travaille chez chez Lavan Ha'arami. Lavan soupçonne que sa prospérité est due à Ya'akov : « Lavan lui dit : Si j'ai trouvé grâce à tes yeux! J'ai appris par divination que Hachem m'a bénit grâce à toi. Et il dit : fixe moi ton salaire et je le donnerai. Ya'akov lui dit : Tu sais comme je t'ai servi (...) car le peu que tu avais avant que je ne vienne s'est accru considérablement quand Hachem t'a bénit avec ma venue... » (Ibid. 30, 27-30).

La bénédiction apparaît donc comme une source de prospérité, où les biens matériels fructifient grâce à une parole abstraite que nous nommons berakha. Quelque chose de matériel, limité quantitativement, est amené à se multiplier, à croître, à abonder sans limite grâce à une formule langagière de nature spirituelle. La berakha est en effet une force purement spirituelle qui va agir sur la matière.

Et cette berakha est confiée aux Cohanim, les prêtres dont une des fonctions au Temple est d'être le canal, le vecteur des bénédicitions que Hachem prodigue à son peuple.

Mais pourquoi eux ?

Nous rencontrons le premier Cohen après la guerre qu'Avraham Avinou a livrée aux

cinq rois qui avaient capturé son neveu Loth.

À l'issue triomphante de cette guerre, il rencontre le prêtre « Malkitsédek, roi de Chalem, fit sortir du pain et du vin ; il était prêtre du Qel Suprême. Il le bénit en disant : Béni soit Avram par le Qel Suprême, possesseur du ciel et de la terre; et bénit soit le Qel Suprême qui a livré tes ennemis dans ta main » (Ibid. 14, 18-20).

Selon nos sages Malkitsédek n'est autre que Shem, le fils le plus remarquable de Noa'h et qui était nommé prêtre de Dieu à Jérusalem.

Mais, nous disent nos Sages dans le traité Nédarim (32b) : « Il était prêtre mais pas sa descendance », car la bénédiction lui a été enlevée pour la donner à Avraham : « Je ferai de toi un grand peuple ; Je te bénirai, J'agrandirai ton nom et tu seras bénédiction » (Berechit 12,2).

Hachem a enlevé la prêtrise à Malkitsédek parce qu'il avait appelé la bénédiction sur Abraham avant de bénir d'abord Hachem : « Depuis quand bénit-on un esclave avant de bénir son Maître ? ».

Parce qu'il n'avait pas bien utilisé la bénédiction, Hachem la lui a ôtée pour la donner à Avraham Avinou.

Avraham Avinou bénira ensuite Its'hak, qui bénira à son tour Ya'akov qui lui bénira ses 12 enfants.

C'est dans la Parashat Bamidbar que Hachem sépare la tribu de Lévy des autres tribus afin de la sanctifier et ce sont les descendants de cette tribu qui seront les garants de cette bénédiction. Après la faute du veau d'or à laquelle ils n'avaient pas pris part, c'est à eux qu'est revenu le droit d'être garants de cette bénédiction.

Et quel est le sens de cette bénédiction ?

Au-delà des biens matériels (comme le dit Rachi : « que tes biens se multiplient »), le but suprême de cette bénédiction particulière est le CHALOM, la PAIX car après tout que valent tous les biens d'ordre matériel si nous ne jouissons pas de tranquillité, de paix dans notre âme, dans notre maison, sur notre terre ?

C'est ce que nous enseignent précisément nos Sages : « Chim'on ben 'Halafta dit : Le Saint Béni soit-Il n'a pas trouvé de meilleur récipient pour contenir les bénédicitions d'Israël que la paix, comme il est dit « Hachem donnera la force à son peuple, Hachem bénira son peuple par la paix » (Tehilim 29,11). »

CE FEUILLET D'ÉTUDE EST OFFERT A LA MÉMOIRE DE ELICHA BEN YAACOV DAIAN





Parachat Nasso après la fête de Chavouot

Par l'Admour de Koidinov chlita

Baroukh Hachem, nous venons de passer Chavouot auprès de l'Admour chlita, empreinte d'une grande élévation de l'âme, et accompagnée d'un désir de recevoir la Torah et ses commandements avec amour et joie. Durant cette fête, nous avons mérité d'entendre des paroles de l'Admour chlita relatives à la grandeur de la Torah, et nous allons en ramener ici quelques extraits qui ont été prononcés après la prière de Moussaf, concernant l'habitude de déguster des produits lactés à cette occasion.

La guemara Békhorot demande : « *d'où sait-on qu'il est permis de boire du lait d'un animal pur ? le lait ne serait-il pas soumis à l'interdiction de manger un membre prélevé d'un animal vivant ?* » La guemara répond que nous apprenons qu'il est permis de le consommer du verset : « *ces dix fromages, tu les porteras au chef de la division...* » (Samuel 1 ; 17,18). En effet, lorsque les Béné Israël guerroyèrent contre les philistins, et que se trouvaient aussi là-bas les frères du Roi David, Ichaï, son père, l'envoya pour qu'il leur amène des vivres sur le terrain ; il s'agissait de fromages ; nous apprenons donc qu'il est permis de boire du lait d'un animal pur. Et La guemara de poursuivre : « *peut-être que les fromages leur ont été envoyés pour faire du commerce, et non pour les consommer.* » La guemara répond et conclut : « **on ne fait pas de commerce en temps de guerre** ».

L'étude de la Torah peut aussi être dénommée “guerre”, la guerre de la Torah, comme la guemara le ramène sur le verset : « *c'est pourquoi l'on cite dans l'histoire des guerres d'Hachem...* » (bamidbar 21,14) lequel s'adresse aux érudits de la Torah qui sont occupés par les batailles de la Torah, comme un père et son fils, lorsqu'ils étudient, deviennent des ennemis, par la force de leur argumentation pour redevenir ensuite de grands amis. Puisque l'étude est semblable à une guerre, l'Homme doit y investir toutes ses pensées, sans se détourner de quoi que ce soit qui ne concerne pas cette étude, comme une guerre dans laquelle on ne peut vaquer à d'autres occupations.

C'est donc la raison pour laquelle nous dégustons des produits lactés à Chavouot, puisque la permission d'en consommer nous vient du verset précité dans Samuel sur lequel la guemara nous dit que nous ne faisons pas de commerce en temps de guerre, tout cela afin que l'Homme sache que lorsqu'il accepte de recevoir la Torah à Chavouot, il prend en même temps sur lui, au moment de l'étude de ne pas détourner son esprit vers d'autres horizons. L'Admour chlita a rajouté et a relié ce dvar Torah à l'actualité par rapport au conflit avec les arabes, et nous a dit que l'étude de la Torah nous protège de nos ennemis, comme nos sages disent : « *lorsqu'on entend la voix de Yaacov (l'étude de la Torah), les mains d'Essav sont impuissantes* » ; la raison en est, comme nous l'avons expliqué, que l'étude de la Torah constitue un champ de bataille et **lorsqu'il existe dans le monde des forces qui mènent une guerre l'une contre l'autre, les Béné Israël doivent s'en servir pour entreprendre de leur côté “la guerre” de la Torah, de l'étudier sans s'occuper aucunement d'autre chose**, et grâce à cela, nos ennemis ne pourront pas utiliser cette même force pour nous battre, que Dieu nous garde.

Que par le mérite d'avoir reçu la Torah, qu'Hachem nous sauve donc de tous nos ennemis, et que nous méritions toute bénédiction et abondance.

Contact : +33782421284

Pour aider, cliquez sur :
<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>



+972552402571

NASSO

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"

054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordéchai Bismuth

C'est dans une prestigieuse salle et dans des conditions féeriques que Réouven a prise Sarah comme épouse aux yeux de centaines d'invités ébahis de cette inoubliable cérémonie. À l'issue de cet événement, le jeune couple prit le chemin de leur demeure pour commencer leur nouvelle vie. Mais voilà que le lendemain des noces, le jeune marié sortit faire quelques courses sans revenir. Le temps passe, une heure, deux heures... et toujours pas de nouvelles du 'hatan. Aait-il été subi un accident ? Un malaise ? Aait-il été agressé ? La nuit tomba, la jeune épouse se retrouva seule et angoissée de savoir ce qui a pu bien arriver à son jeune mari. Elle déclara l'incident à la police qui fit son enquête, et lança un avis de recherche. Mais le temps passe, et toujours pas de nouvelle, une semaine s'écoula, puis deux, et toujours pas de 'hatan, il s'était volatilisé ! Aucun signe de vie, ni mails, ni sms... Juste les mouvements du compte en banque qui prouvent que le jeune marié était bel et bien en vie, et usait paisiblement des cadeaux du mariage.

Couverte de honte, après une année de torture et de solitude, le soir de



MAZAL TOV, ET APRÈS?

l'anniversaire de leur mariage, la jeune femme regarda seule et tristement les photos, seuls vestiges de son mariage.

Soudain elle entendit frapper à la porte, elle se leva pour ouvrir et resta clouée sur place en voyant son mari se tenant sur le seuil de la porte, souriant dans son costume du mariage tenant un bouquet de fleurs. **Pensez vous que notre pauvre Cala va accueillir le h'atan à bras ouverts ?**

Cette semaine nous lirons la paracha la plus longue de toute la Torah, 176 versets ! Une paracha qui tombe toujours après Chavouot, fête du don de la Torah, alliance entre les Bnei Israël et la Torah. Et donc ce Chabat est, si l'on puisse dire le « Chabat 'hatane ». Allusion que l'on retrouve dans le nom même de la paracha « שָׁנָה/marié ». Et donc **en ces premiers jours de noces, la mariée [la Torah] vérifie l'authenticité de la kabalat de son 'hatane [Bnei Israël]**, et ce sera **en ces premiers jours de noces que l'on trouvera la paracha la plus longue**, car comme on dit « lorsque l'on aime on ne compte pas... » **Sommes-nous toujours là ou portés déjà disparus comme Reouven?** Suite p3



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Cette semaine on rapportera une intéressante anecdote du rav Bidermann Schlitta. L'histoire remonte à plus d'une cinquantaine d'année lors d'un Chéva Berakhot (repas de la semaine du mariage). L'habitude est d'accompagner les repas de noces par des paroles de Tora. A l'occasion se lèvera dans l'assistance un grand rav. L'homme dira : »Avant de me marier j'étais très turbulent ! L'étude de la Tora ne m'intéressais pas véritablement, comme on le dit : l'étude de la Tora et moi cela faisait 2 ! Jusqu'au moment où le Rebbe (l'instituteur) de la classe me prenne à part et me raconte cette fable. Il y a avait une fois une vieille chaussure qui était venu devant le BETH DIN pour trainer en justice le... Sefer Tora ! La chaussure évoqua devant le BETH DIN tout son malheur et l'injustice poignante de son histoire : « Messieurs les juges... Au départ tous les 2, moi et le Séfer Tora étions promus au même avenir ! En effet, tous les deux nous avons partagé la même étable, et mangé ensemble le foin et l'avoine dans la même étable. Or, un beau jour est arrivé dans la ferme un scribe et il a acheté mon amie (la vache) et après l'avoir abattu rituellement, il vendit sa viande au boucher tandis que sa peau il en fit un Sefer Tora. Depuis lors, à chaque fois que ce Sefer Tora apparaît dans n'importe quelle assemblée, tout le monde se lève, l'embrasse (quand il n'y a pas corona) et lorsque le Séfer devient trop vieux et abîmé alors on l'enterre avec beaucoup de respect en terre au cimetière (et au grand jamais on fait son incinération)... Tandis que moi, messieurs les rabbins, mon sort est bien différent ! Un jour –qui n'était pas beau– est venu un commerçant, il m'a acheté et de ma peau il fit des chaussures... Depuis lors je suis voué à être piétiné dans la rue du soir au matin, je sens mauvais, etc... Et lorsque mon propriétaire ne me trouve plus à son goût, il me jette désinvoltement dans le grand sac poubelle de la maison et je suis voué à être incinéré avec toutes les ordures du quartier ! Est-ce que vous trouvez cela juste que mon copain ait tous ces hon-

NE PAS DEVENIR CHAUSSURE...



neurs tandis que j'hérite de toutes ces malédictions ? » Fin de la petite fable. C'est alors que le professeur se tourna vers moi en me demandant quelle sentence je donnais ? Je répondis que la chaussure a raison : ce n'est pas juste ! Le rav me coupa et dira... « Nou, nou (pour les hébreuants cela rajoute dans la véracité de l'anecdote), la chaussure a oublié de préciser une chose... C'est qu'avant de faire la peau de vache des parchemins il fallait beaucoup la travailler ! Au début on doit tremper les peaux dans des produits chimiques intenses afin de la laver, puis la peau est travaillée et on n'oubliera pas de sanctifié tout ce travail au nom de la sainteté du Séfer Tora, enfin on la coupera et l'amincira jusqu'à ce qu'elle devienne une fine feuille. Elle aura reçu de nombreux coups avant d'arriver à une épaisseur convenable pour faciliter l'écriture du Sofer. Et ce n'est pas tout. Avant que le Sofer ne se lance dans cette vaste entreprise qu'est l'écriture d'un Séfer Tora, il sanctifiera son écriture puis commencera l'écriture (pour un Séfer Tora il ne faut pas moins d'un an de travail d'arrache pied, 8/10 heures par jours). Par contre, pour la chaussure les choses auront une toute autre tournure. Après avoir fait quelques trempages dans de l'acide, on transformera rapidement cette peau en élégante chaussure, et c'est tout ! Donc tu comprends la différence entre les deux ! Et le rav rajouta : » Pour que tu acquières la grandeur de la Tora il faut endurer de nombreux coups et travaux ! Des efforts dans l'étude, passer ses journées et ses nuits à étudier la sainte Tora, travailler son caractère (avec sa femme et ses enfants...) et alors tu arriveras à la Tora ! Mais si tu ne veux pas cela (comme les Ba'hourim le disent : « Ayéfouth ha'homer... ») alors tu seras comme cette veille chaussure ! C'est à ce moment que ce jeune Ba'hour mit toutes ces forces dans l'étude, et deviendra un des grands de la Tora.

Rav David Gold ☎ 00 972.55.677.87



LE POUVOIR DE LA PAIX

« *Le Cohen inscrira les malédictions sur un parchemin et l'effacera dans les eaux amères* » (Bamidbar 5 ; 23) « ... et t'accordes la paix » (Bam. 6 ; 26)

Notre Paracha vient nous enseigner l'**importance et la grandeur de la paix**, le Chalom, en nous exposant sa valeur à deux occasions. Notre premier verset concerne l'épisode de la femme soupçonnée d'adultére (icha sota), et l'on voit que Hachem est prêt à effacer son Nom afin de reconstituer le Chalom Baït.

Puis plus loin, toujours dans notre Paracha, un second verset nous apprend la bénédiction que devaient (et doivent encore) effectuer les Cohanim sur les Bnei Israël selon l'ordre Divin. Celle-ci se termine par des paroles de paix.

Hachem vient donc « personnellement » nous enseigner ainsi que la paix est l'objectif suprême de tout être.

Le Séfer Maalat Hamidot écrit que le **Chalom est précieux**, on le

voit au fait qu'il est l'un des Noms de Dieu. Refuser à chercher la paix dans une situation donnée, c'est donc exclure Hachem ('Hass véChalom). David

Haméleh écrit (Téhilim 34;15): « **Cherche le**

Chalom et poursuis-le. Cherche le Cha-

lom pour tes amis et poursuis-le par-

mi tes ennemis. Cherche le Chalom

près de chez toi et poursuis-le en d'autres lieux. Cherche le Chalom

avec ta personne et poursuis-le avec tes ressources. Cherche le Chalom

pour toi et poursuis-le pour ton prochain. Cherche le Chalom

aujourd'hui et poursuis-le pour demain... »

Il ne faut jamais se dire que c'est impossible, il faut tout mettre en œuvre et sans cesse essayer afin d'y parvenir. Le Tout Puissant Lui-même S'est investi dans cette recherche, au point de faire effacer Son Nom en cas de doute sur l'honnêteté d'une femme. Ceci afin de ramener la paix dans les foyers. Alors que dire de nous, qui venons de la poussière ? A plus forte raison devons-nous effacer notre « moi » et faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de rétablir une situation familiale, amicale, professionnelle, conjugale... ou tout simplement personnelle.

La Guémara (Bérahkot 56b) affirme que **celui qui voit une marmite en rêve peut espérer la paix**. Le Rav Mordekhaï Benéth interprète cet enseignement en expliquant que la marmite est l'agent de la paix par excellence. Elle réconcilie en effet les deux éléments les plus contraires qui soient : l'eau et le feu. Grâce à son « dévouement », la marmite leur permet de cohabiter. Elle ne craint pas de noircir, ni de subir la violence des flammes, et cela, uniquement pour que l'eau et le feu se côtoient paisiblement. Faisons de même ! Nous aussi **devenons des « marmites » !**

Même si le prix à payer est douloureux, le meilleur reste à venir...

Le Rav Ovadia Yossef Zatsal, dans son ouvrage « Anaf Ets Avot », nous met en garde sur la fougue des « Baalé Tchouva » qui, à notre grand bonheur à tous, se multiplient de plus en plus, mais qui parfois, à cause de leur enthousiasme enflammé, provoquent de gros dégâts du fait de leur igno-

rance. En effet, absorber les Halakhot comme il se doit et comprendre quelles sont les priorités prend du temps, c'est pourquoi ils font souvent preuve d'une rigueur excessive et même extrémiste, en oubliant l'essentiel. Leur amour incontrôlé et tout frais pour Le Créateur sème donc parfois le trouble et la discorde dans les couples et les familles, au lieu du contraire tant désiré par Hachem.

Afin de mieux comprendre de quoi il s'agit, le Rav relate le fait suivant : un homme se présente un jour, après Pessa'h, au Beth Din du Rav Avraham Yéochoua Echel d'Apte, pour divorcer de sa femme. Le Rav lui demande les raisons de sa décision. L'homme lui répond : « *Elle m'a fait manger pendant Pessa'h de la Matsa trempée, ce qui est contraire à notre usage !* » (Certains ont la coutume de ne pas manger de Matsa trempée dans un liquide durant la fête de Pessa'h.)

Le Rav fit alors appeler la Rabanite, sa femme, et lui demanda :

« *Quelle Matsa as-tu posée devant moi le soir du Séder ?* » La Rabanite répondit : « *de simples Matsot, car la Matsa Chemoura, qui avait été préparée avant la fête, a été donnée par erreur à un pauvre. Et c'est au moment de mettre la Matsa à table que je me suis aperçue de sa disparition.* »

Afin de préserver une atmosphère calme et détendue en cette sainte soirée, la Rabanite avait donc pris de simples Matsot qu'elle avait emballées dans une serviette, puis elle avait fait comme si de rien n'était. Et le saint Rav avait dirigé le Séder avec une Matsa ordinaire. (Alors que nombre de Juifs pieux n'utilisent que la Matsa Chmoura ce soir-là !)

Le Rav s'adressant ensuite à l'homme :

« *Regarde, j'ai mangé de simples Matsot le soir du Séder et j'ai fait comme si de rien n'était quand je l'ai appris, je ne me suis pas mis en colère, tout cela afin de préserver la paix. Et toi tu viens pour une histoire de "Matsa trempée" ?! Ce n'est pas comme cela que l'on agit...* »

Il n'y a pas de Mitsva à rechercher les « 'Houmrot », surtout quand c'est aux dépens des autres et du Chalom.

Dans Avot de Rabbi Nathan (chap.12), se trouve expliqué le fait qu'il y a des mitsvot que l'on ne doit pas forcément chercher à accomplir, on les réalise uniquement lorsqu'elles se présentent à nous.

Il en est ainsi de la Mitsva de « Chilou'a Hakène » (renvoyer la mère d'un nid d'oiseaux pour prendre ses petits) à propos de laquelle il est écrit :

« *Quand se présentera un nid d'oiseaux devant toi sur le chemin...* » (Dévarim 22;6), on parle ici d'une rencontre hasardeuse. Mais en ce qui concerne la paix, la poursuivre signifie que si l'on est au courant qu'existe un différend entre Moché et Réouven, je dois me précipiter pour essayer de faire régner à nouveau entre eux paix et amour. « *Sof maasé bé ma'hchava tékhila* », si l'on est capable de concevoir le Chalom, sa réalisation suivra donc.

Dévouons-nous pour acquérir cette force, aimons le Chalom et poursuivons-le, car un salaire infini est réservé à celui qui le recherche.



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

Le Rav Yossef Haim Zonnenfeld Zatsal, Av Bet Din de Jérusalem il y a à peu près 80 ans, était assis avec son épouse après déjà plusieurs dizaines d'années de mariage. Il disait alors à son épouse : Tu vois, à 120 ans quand je monterai au Ciel tout là haut on me posera la question : « Haim, Haim est-ce que tu as vraiment étudié la Thora ? Est-ce que tu es vraiment Talmid Hah'am pour avoir reçu tous ces honneurs au cours de ta vie ? »

A ce moment, dit le Rav avec beaucoup d'humilité, je n'aurai pas de quoi répondre devant le Bet Din du Ciel qui connaît mon vrai niveau de Thora ! Les anges du Service Divin viendront alors me prendre pour m'amener directement au Guéhinom (enfers) ! Seulement Toi, ma vertueuse épouse, tu seras certainement au Gan Eden. Car c'est toi qui a envoyé nos enfants au Tal-

LE GAN EDEN GRÂCE À SA FEMME



mud Thora, c'est toi qui a veillé à ce que la maison 'tourne' alors que j'étais au Bet Hamidrach pour étudier la Thora ! Donc TOUT le Limoud/l'étude de la Thora de la maison est directement inscrit à ton actif dans le Ciel ! Pour toi on n'aura pas de revendication du genre que ton mari a passé un peu trop de temps à discuter au Bet Hamidrach alors qu'il aurait dû étudier durant ce temps perdu ! Car puisque tu as fait le maximum afin que j'étudie ce ne sera pas ton problème !

Le Rav fit alors une pause et rajouta : Mais voilà que toi, tu seras au Gan Eden toute seule sans ton mari pour lequel tu as tant peiné toutes ces années ! Qu'est-ce que vaut bien ce Gan Eden si ton mari n'est pas à tes côtés ? Alors pour TON Kavod/tes honneurs on me fera monter à tes côtés au GAN EDEN !!



Lorsqu'Hachem a transmis les **Tables de la Loi** gravées par Ses soins (Chémot 31:18), Il a aussi ordonné de faire **une arche en bois** de Chittim et de les déposer à l'intérieur (Chémot 25:10). Le « Pa'had David » demande pourquoi **Hachem a-t-il exigé une telle prescription?** N'est-il pas **mieux que les Tables soient placées à la vue de tout le Peuple d'Israël?**

A quoi bon les introduire dans une arche spéciale pour les garder? Et il répond qu'Hachem a voulu apprendre aux enfants d'Israël qu'il ne suffit pas de regarder la Torah. Il ne faut pas juste la voir devant les yeux pour faire attention à elle. **Même cachée elle doit être gravée dans nos coeurs et nous devons la chercher constamment pour faire briller le monde de sa lumière.** L'essence de la Torah est son étude, son utilisation dans la pratique, comme il est dit « C'est un arbre de vie pour ceux qui s'en saisissent » (Michlé 3:18).

L'authenticité de notre union avec la Torah va dépendre de cette recherche à la connaissance.

Le jour du don de la Torah, nous mangeons un festin, nous revêtions nos habits de fêtes, nous nous consacrons aux prières et à l'étude.

Chavouot est passé, Hakadoch Baroukh Hou a donné à chacun de nous la Torah, et sans exception. **La Torah rangée dans l'arche, Il est à nous maintenant de se montrer fidèle à elle.**

Mais où est passé notre engouement? Allons nous faire comme Re-ouven qui une fois la fête passée, disparaît sans laisser de nouvelles, et réapparaît l'année d'après, dans son beau costume juste pour refaire la

fête?

Chavouot signifie « les semaines », mais aussi « les serments : "Nous accomplirons, puis nous comprendrons" » qui sont **un signe d'engagement d'accomplir notre Sainte Torah.**

Nombreux sont les arguments pour nous distraire de notre étude quotidienne : le travail, le temps. Ce ne sont juste que des excuses, car la disponibilité et le temps dépendent simplement de la volonté et de l'ordre de priorité.

C'est cette volonté qui sera récompensée par Hachem qui lira dans notre cœur la pureté de nos pensées.

La Guémara nous enseigne: « celui qui cherche à se purifier est aidé est aidé du Ciel » (Chabat 104a; Yoma 38b), et : « Dans la voie qu'un homme veut suivre, on le conduit. » (Makot 10b)

Nous sommes mariés avec la Torah, elle n'est pas la juste là au moment des fêtes ou du Chabat, nous devons assumer notre rôle d'époux toute l'année et à tout moment. Que l'on passe par des épreuves, des joies ou des difficultés. Si notre volonté sincère est toujours d'aller chercher la Torah et la sortir de son arche pour l'honorer et y découvrir jour après jour tous ses secrets en l'étudiant. Hachem nous récompensera en nous offrant toutes les bénédictions qui y sont promises.

Rav Mordékhai Bismuth 054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com



Diffusez la Torah ! Prenez part à l'édition de ce feuillet



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

«Si un homme ou une femme fait expressément voeu de nazirat» (6-2)

Le Zohar sur la paracha Nasso est le plus long de toutes les parachot. Pourquoi? Selon le *Hidouchei Harim* ztsl, c'est parce qu'on lit cette paracha le premier chabbat après la fête du don de la torah et les perceptions jaillissent comme une source encore plus puissante.

Ainsi, nous allons rechercher dans cette paracha le message que le créateur nous envoie le chabbat qui suit le don de la torah; après avoir compté cinquante jours et trois jours de restriction, après le grand jour du don de la torah jusqu'à l'injonction "Rentrez dans vos tentes" (Devarim 5:27), retournez à votre vie routinière.

Le message est dissimulé dans la paracha sur le nazirat. Celui qui désire se sanctifier, s'élever, rester au sommet de la spiritualité, que doit-il faire? La notion d'ascétisme existe dans certaines cultures. Les ascètes s'enferment dans leurs monastères et leurs sanctuaires; ils passent leurs jours dans l'isolation et vivent en reclus, coupés du monde, ils pratiquent la mortification. Ce n'est pas du tout la définition du nazirat dans le judaïsme. Au contraire, celui qui souhaite se sanctifier, être un nazir, voici la procédure à suivre: ne pas boire de vin, ne pas être en contact avec un mort, ne pas se couper les cheveux; et c'est tout! La torah ne requiert pas de se séparer de sa famille, de quitter son travail et son entourage. Il n'y a pas besoin de s'isoler ni de se mortifier. Il suffit juste de se détacher un peu de la matérialité.

Ceci est un enseignement pour chacun d'entre nous mais également une revendication. Nul besoin de changer le cours de notre vie à l'extrême, il suffit de prendre sur soi deux ou trois choses à chaque fois: un cours de torah supplémentaire par semaine, prononcer la birkat hamazone en lisant dans le sidour...

Le rav Galinsky raconte: il existe des lois concernant le fou. J'étais chez Rav Moché Feinstein. Il a dit qu'il existe des enfants faibles qui se développent lentement, à dix ans ils ont un âge mental d'un enfant de quatre ans. Ils ne rentrent pas dans la définition du fou; en effet, il existe aussi bien des génies que des attardés. Selon son opinion, ils doivent accomplir les mitsvot et leurs parents ont l'obligation de les éduquer de leur mieux. Ils doivent s'efforcer de les faire avancer, leur apprendre à dire le

QUI EST FOU?

Chéma Israël et les empêcher de faire les travaux interdits à chabbat. Un fou, dit le rav, c'est autre chose: c'est une personne normale, éventuellement douée, qui ne se comporte pas logiquement.

Par exemple: "Qui est fou? Celui qui perd ce qu'on lui donne" ('Haguigua 4A). Je ne sais pas s'il existe une personne qui n'a jamais perdu une aiguille. Mais si une personne a reçu dix mille shekels et les a perdus et le même jour, elle rentre tout à fait dans la définition...

Et si une personne a reçu une poignée de diamants qui vaut un million, puis elle les a enfouis dans une poche trouée sans faire attention, et ils sont tous tombés de la poche un par un? Non, ne la jugeons pas hâtivement. Il se peut qu'elle n'ait rien remarqué.

C'est de la négligence, voir une réelle faute, mais elle n'est peut-être pas folle. Toutefois, si la personne a regardé derrière elle, a remarqué une longue ligne de diamants qui sont tombés, des gens qui se baissent pour les ramasser et s'en vont, tâte sa poche et sent que la moitié des diamants a disparu, sent le trou et continue son chemin comme si de rien n'était? Ajoutons qu'elle pouvait les transférer dans l'autre poche qui n'était pas trouée?! Dans ce cas, il n'y a pas de doute, cette personne est pire que celle qui a perdu une chose une fois sans faire attention. C'est un fou authentique! Avec une cacheroute mésadrine!

On sait que le plus grand cadeau est celui de la vie. La vie est un collier d'instants qui valent des diamants, comme il est dit: "le temps perdu ne revient jamais" (Midrache Chmouel, avot 5:23). Pourtant, nous marchons avec un trou dans la poche, les minutes et les heures, les jours et les années s'écoulent et disparaissent. La vie nous échappe, morceaux par morceaux. Quelquefois, nous nous éveillons et procérons à un examen de conscience. Nous regardons en arrière et nous voyons un long trajet formé par les instants perdus, des diamants qui se sont dispersés. Nous remarquons alors le trou dans la poche. Mais nous continuons à avancer avec indifférence!

Cependant, comme nous l'avons mentionné, la torah n'exige pas un changement drastique de notre vie quotidienne. Elle nous encourage à prendre sur nous des petits changements supplémentaires progressivement et d'exploiter chaque instant afin de mériter la vie éternelle.

(Véhigadeta léyamim hanorayim)

Rav Moché Bénichou



**« Ils avoueront la faute qu'ils ont commise »** (5,7)

Dans ce passage, la Torah traite de la lourde faute commise envers Hachem par tout individu retenant de façon illicite le bien d'autrui emprunt, vol, non-paiement d'un salaire, Pourquoi la Mitsva de l'aveu des fautes, qui constitue la Mitsva de Téchouva (repentir), a précisément été dite concernant la faute du vol? En réalité, Hachem dépense des forces, des potentialités et de la vitalité en chaque personne. Lorsqu'un homme faute, il prend ces forces que Hachem lui a donné et il les dévie de leur objectif qui est de faire la Volonté Divine. Toutes les forces lui ont été attribuées pour faire Sa Volonté, et lui il les utilise pour la transgresser. En cela, chaque faute constitue un vol. L'homme vole cette vitalité qui lui vient d'Hachem, et c'est donc sur cette interdiction de voler que la Torah formule la Mitsva de l'aveu et de la Techouva. (Hidouché Harim)

« Que Hachem éclaire Sa face pour toi et te soit bienveillant » (6,25)

Rabbi Avigdor Miller commente : étant donné que D. agit mesure pour mesure (guémara Sota 8b), D. éclaire Sa face pour ceux qui éclairent, illuminant leur face, visage à leur prochain. Selon le Sforno, la notion de « Que D. éclaire » renvoie au fait que D. t'éclaire afin

que tu sois capable de percevoir la sagesse infinie de la Torah ... La personne jouit de la quiétude nécessaire pour s'élever au-dessus de ses besoins matériels élémentaires. Selon Rabbi Nahman de Breslev : Souris à la vie, et D. te donnera de véritables raisons pour sourire. Selon le Zohar Haquadoch : Lorsqu'une personne offre un visage lumineux ici-bas, une présence lumineuse l'éclaire d'en-haut.

Rabbi Matya ben Harach dit : Sois le premier à saluer tout homme (Pirké Avot 4,15). Selon

la Guémara (Bérahot 17a), personne n'a devancé le salut de Rabbi Yochanan ben Zakaï, même un non juif au marché. Dans Avot déRabbi Nathan (12,3) il est écrit qu'Aharon, le cohen gadol, utilisait le fait de saluer autrui comme un moyen de l'influencer positivement. Devant l'amour d'Aharon, les personnes en venaient à penser : Aharon me salut à chaque fois d'une manière amicale (bien que j'ai fauté). Comment oserai-je lui faire face une autre fois si je faute ? De cette façon, Aharon empêchait les personnes de fauter.

« Ils imposeront ainsi Mon Nom sur les enfants d'Israël, et Moi, Je les bénirai. » (6, 27)

Quand un homme est célèbre et honoré des autres, son épouse, surnommée « femme d'untel », en retire aussi de l'honneur. S'il en est ainsi, explique Rabbi Israël Hofstein zatsal, auteur du Avodat Israël, les enfants d'Israël sont plus honorables que les anges célestes, du fait que le Créateur les appelle par Son Nom. Nous sommes comme Sa fiancée, comme il est dit : « Alors, Je te fiancerai à Moi pour l'éternité. » Tel est le sens de notre verset « Ils imposeront ainsi Mon Nom sur les enfants d'Israël » : ils seront désignés par le Nom de Dieu, car ils constituent Son peuple bien-aimé. Par conséquent, « Je les bénirai » de toutes les bénédicitions, tandis que toute l'armée céleste s'accordera sur le fait que l'honneur du peuple juif est aussi celui de l'Éternel.

**TU T'ES VU QUAND T'AS BU?**

Notre paracha aborde de nombreux sujets parmi lesquels on retrouve celui de la femme Sota et celui du Nazir. Deux sujets qui se suivent, mais qui à priori sont totalement indépendants l'un de l'autre.

Qui rappelons-le, la femme Sota est une femme mariée qui s'est isolée avec un homme, enfreignant ainsi les recommandations de son mari. Si elle nie avoir commis un adultère lors de son isolement, elle sera amenée au Beth-Hamikdache où on lui fera boire une potion d'eau spéciale qui déterminera son innocence ou sa culpabilité. Au cours de cette cérémonie, cette femme sera publiquement humiliée.

Quant au Nazir, il s'agit d'une personne qui a fait vœu de nézirout, c'est-à-dire qu'il lui est interdit de boire du vin, de manger du raisin, de se rendre impur au contact d'un mort et de se couper les cheveux.

Et la Guémara (Nazir 2b) demande : « Pourquoi la section de la Torah concernant les lois du Nazir a-t-elle été juxtaposée à celle concernant les lois de la Sota ? Pour te dire que quiconque voit une Sota dans son humiliation devra se priver de vin. »

Le « Darkei Moussar » rapporte au nom du Saba de Kelm qui explique : Quel rapport ? Pourquoi devrait-il se priver de vin ? Il n'a rien fait, il a juste été témoin ! Nos Sages viennent nous enseigner que ce n'est pas un hasard si l'on voit ou l'on est témoin d'une scène. Cette vision n'est pas une coïncidence, mais un message divin. Il faut l'interpréter et agir en conséquence. Dans le cas de la femme Sota, pourquoi s'abstenir de vin ? Car celui qui assiste à cette triste scène devra se dire que c'est le vin qui a dû créer un relâchement de sa moralité. Aussi, il devra s'imposer une barrière pour se préserver lui aussi, ne jamais arriver à une telle situation et ne pas tomber. Chacun de nous devra donc prendre conscience, lorsqu'il assiste à une certaine scène, du message que D. lui

adresse. Il aura à cœur de prendre des mesures adéquates pour éviter lui aussi de tomber. Ce comportement concerne tout un chacun, du plus simple jusqu'au plus grand des Rabbins. En effet, cela ressemble à une mauvaise graine qui a été semée dans notre champ ; si on ne réagit pas à temps, elle poussera et envahira peu à peu tout le champ.

On raconte qu'un jeune homme est venu voir le Steipeler pour lui parler d'un problème qui le préoccupait. Il raconta au Rav qu'il n'arrivait plus à étudier depuis qu'il avait appris qu'un vol avait été commis à la yéchiva. Il n'arrivait pas à comprendre comment des garçons qui étudient la Torah pouvaient voler. À peine avait-il fini de

parler que le Rav se leva subitement et se mit à arpenter la pièce, le visage contrarié. Il demanda au jeune homme de sortir de suite. Une fois son visiteur sorti, le Rav ne cessa de tourner dans la pièce. Inquiète, la

Rabanit lui demanda ce qu'il se passait, et le Rav lui expliqua ce que le jeune homme lui avait raconté. La Rabanit ne comprenait pas pourquoi il avait réagi ainsi. Alors le Rav lui expliqua que si une telle histoire était arrivée à ses oreilles, cela signifiait qu'il avait un rapport avec cette histoire.

Par réaction, le Rav s'est enfermé un mois entier à étudier les lois concernant le vol, pour ne pas trébucher « lui aussi » dans le vol.

Alors faisons un raisonnement à fortiori : si le Steipeler a réagi ainsi lorsqu'il a entendu parler d'un vol, que dire de nous qui sommes aujourd'hui au courant de toutes les informations et des événements mondiaux : vol, violence et autres ? ! Et cela en temps réel ! C'est affolant...

C'est pour cela, d'après le principe de la Sota énoncé plus haut, que chacun d'entre nous doit ressentir la nécessité de s'instaurer une barrière, une résolution qui nous préservera de bien de tourments.

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com



Pour l'élevation de l'âme de Denise Dina CHCIHE bat Elise



Pour l'élevation de l'âme de Albert Abraham CHCIHE ben Julie



La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Simha Joëlle Esther bat Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna

Pour l'élevation de l'âme de Marie Myriam bat Hélène



La guérison complète et rapide de tous les malades et blessés de Âm Israël



Il ne dort ni ne sommeille le gardien d'Israël

Nazir du Smarphone...

Notre Paracha est la plus longue de toutes les sections de la Thora. C'est certainement une allusion au fait que l'on vient de recevoir la Thora lors de la fête de Chavouot. Notre esprit est dorénavant plus clair pour recevoir plus d'enseignements de la loi sinaïque.

Notre Paracha traite de plusieurs Mitsvots en particulier celle de la femme soupçonnée d'adultère. Son cas est grave car on parle ici d'une femme mariée. Toutefois, la chose n'est pas vérifiée d'une manière certaine. Cependant tout commencera après que son mari lui ait interdit de s'isoler avec tel homme. Or deux témoins affirment qu'elle a passé outre ces injonctions : elle devient interdite ! Pour laver ces accusations elle devra apporter au Temple de Jérusalem une offrande et pour prouver sa droiture, elle jurera. Enfin elle boira une potion. Cette potion se compose d'eau, qui est mélangée à un parchemin dans lequel est écrit le passage de notre Paracha : celui **de la femme Sotta**. Dans le cas où elle a commis l'adultère, son ventre explosera devant l'assemblée des Cohanim... Et pour ne pas dire que la Thora est misogyne... Il faut rajouter que le "Don Juan" qui a fait la cour à cette petite **sotte**... mourra d'un infarctus au même instant alors qu'il pouvait se promener d'un pas leste sur les grands boulevards de Paris... Cependant, si la femme n'a pas fauté alors le tableau sera largement différent. Ces mêmes eaux auront de grandes vertus bénéfiques... Dorénavant cette femme qui avait des difficultés pour concevoir des enfants en aura facilement... Si ses premiers garçons n'étaient pas connus pour avoir un beau teint de visage, cette fois ils seront pleins de charme et de beauté... Donc cette eau amènera la Béraha/Bénédiction à la maison, **un peu à l'image des bénédictions qui sont distribuées dans le feuillet "Autour de-là Table du Shabbath"**....

La Paracha qui suit celle de cette petite **sotte** sera celle du Nazir. Il s'agit d'un homme qui a fait le vœu d'abstinence quant à la consommation du vin. Il lui sera interdit de boire tout dérivé de la vigne. Il ne pourra pas non plus s'impurer auprès d'un mort et devra se laisser pousser les cheveux.

Les Sages expliquent la juxtaposition de ces deux passages par un fameux adage : "**Tout celui qui voit la Sotta au moment de sa punition... Devra s'abstenir du vin**", car c'est l'alcool qui a entraîné –dans la plupart

des cas- cette dégringolade. C'est-à-dire que si un quidam était présent lorsque cette Sotta était punie, il devait faire le vœu et devenir Nazir.

Les commentateurs posent une intéressante question. **Puisque notre passant a vu toute la dureté de la peine... En quoi serait-il enclin à faire comme le "Don Juan" des grands boulevards** ? Pourquoi les Sages soulignent que c'est du fait qu'il a vu le déclin de cette femme qu'il devra s'interdire le vin ? Il est rapporté une réponse au nom du Baal Chem Tov. Il dit que l'on ne montre du Ciel une image/une scène de la vie que si l'homme est un tant soit peu lié avec l'événement. Si on voit cette femme sur le parvis du Temple, c'est qu'au fond le spectateur est lié aussi à cette faute.

Le Or Guédaliahou rajoute qu'un homme est influencé par ce qu'il voit. Même si la scène est des plus abjectes... Il n'empêche que l'image laissera une trace dans son inconscient. Pour preuve, il apporte un verset 'Dévarim 29.16/17)' : "Et vous verrez toutes ces immondices, les idoles ... de peur que vous vous détourniez vos cœur de Dieu... ". C'est-à-dire que même si on s'aperçoit de la nullité des statues de bois et d'or, par exemple j'ai entendu qu'il existe quelque part dans le Grand Orient une statue gigantesque qui vaut bien 200 millions de dollars représentant un homme très bien portant assis ...faite d'or devant laquelle grouille des millions de rats... **Ce qui, rajoute le caractère franchement pittoresque de la scène** il reste que leurs seules visions peuvent entraîner une propension à les aimer et à les adorer ! Donc les touristes israéliens, français –ou franco-israéliens– devront faire attention de ne pas mettre leurs pieds dans ces beaux édifices cultuels de la Chine profonde afin qu'à leur retour au Saint pays ils ne commencent pas à faire d'autres petits édifices du même genre.... Dans le même esprit –et je me permettrai une autre digression- on aura aussi compris les dangers du smarphone sans filtre... et pour les plus sérieux avec filtre. Puisque la vision des mini films et reportages envoyés de manière continu, présentant par exemple la cruauté de l'homme, entraînera que l'abonné du Net soit lui aussi happé dans ce tout à l'égout...

Pour revenir au Nazir, j'ai lu un intéressant commentaire du Iben Ezra. Il écrit : **le Nazir fait une chose exceptionnelle**.

Car la majorité des gens sur terre vont d'après leurs multiples envies. (Ndrl : c'est le "ce que je veux", quand je veux !). Or –continue le Ibn Ezra- **ces gens sont esclaves de leurs envies.** Tandis que le Nazir va dans une direction diamétralement opposée. Il a élevé sa conscience au-dessus de ses désirs. C'est pourquoi la Thora l'appelle "Nazir" qui veut dire aussi "Nézer" : la couronne. " C'est-à-dire que la majorité des habitants de la planète agissent d'après leurs convoitises et se considèrent libre de toutes les limites. Or la Paracha du Nazir vient nous apprendre que le contraire est vrai. Puisque le Roi, celui qui porte la couronne, c'est celui qui a fait passer sa conscience avant ses envies. Et lorsque l'on voit un roi se promener avec toute sa cour dans les jardins de Versailles, on ne dira pas : "quel malheureux homme ! Il ne peut rien faire si ce n'est pas agréé par son protocole...". Car cette couronne qu'il porte, l'élève grandement au-dessus de toute l'assemblée. Pareillement, le Nazir accédera à une nouvelle liberté puisque dorénavant il ne sera pas dépendant de ses passions. C'est lui l'homme libre. En se séparant du vin, il acquerra une grandeur ainsi qu'une noblesse à l'image des rois.. **Est-ce que de nos jours on peut devenir Nazir du smarphone ? Quand-dites-vous ?**

Pourquoi avoir retardé de deux heures l'explosion de la centrale nucléaire ?

Cette semaine, comme la situation en terre sainte n'est pas si simple... Je proposerais cette anecdote authentique rapportée par le Rav Ménahem Stein Chlita. Cela remonte à 41 ans en Terre Promise. A l'époque, la crainte provenait de l'Irak ! La France avait fourni une centrale nucléaire (construite en 1975) clef en main : Osirak (**ou plutôt O-Chirac**), qui devait fournir l'arme fatale à **un gouvernement dès plus fervent défenseur des droits de l'homme et du citoyen**... n'est-ce pas Monsieur feu-Barre ! Comme d'habitude la France et les européens disaient : " tout ira bien madame la Marquise.. " Cependant la population juive d'Israël restait inquiète. C'est alors qu'au début de l'été 1981 (le 7 juin 1981) le gouvernement israélien s'est lancé dans une opération particulièrement dangereuse : l'envoi de bombardiers pour détruire la centrale. Menahem Béguin, qui était le chef de gouvernement d'alors n'était pas non plus tranquille car il savait qu'envoyer des avions israéliens sous le soleil d'Irak pouvait déclencher une riposte des irakiens et de tous leurs amis du Moyen orient ! D'après vous : qu'est-ce que le chef de gouvernement a fait juste avant d'envoyer les avions ? Il a pris contact avec deux sommités du judaïsme : le Rav Cha'h de Bné Brak et Baba Salé à Nétivot ! Il leur a demandé **leur bénédiction** pour la réussite de l'opération ! Rav Cha'h écouta Béguin et donna sa bénédiction. Baba Salé écouta aussi le chef du gouvernement et donna sa bénédiction. Cependant le Tsadiq, Zhout Yagen Alénou, lui demanda quand devait se dérouler l'attaque surprise ? Béguin répondit que c'était ultra secret, mais prévue pour le jour de Chavouot à 12h30 en après-midi. Baba Salé réfléchit et dit : "Est-ce qu'il est possible de différer à 14h30 ? » Comme la sainteté de baba Salé était reconnue par tous,

Béguin répondit qu'il prendrait en compte l'avis du Rav mais que la décision finale dépendait de l'accord du cabinet militaire. Finalement, la proposition de Baba Salé a été entérinée par le cabinet et c'est à 14h30 que les avions étoilés ont détruit l'usine nucléaire irakienne ! Béni soit Hachem ! Les résultats ont dépassé toutes les espérances : plus d'Osirak et pas une seule perte du côté israélien. Dans la maison de Baba Salé personne n'a demandé au Rav la raison pour laquelle il a demandé de différer de deux heures ? C'est le rav Yaakov Edelstein zatsal qui posa la question. Baba Salé lui répondit : " Quand j'ai entendu qu'ils voulaient faire l'opération à 12h 30 j'ai pensé qu'à pareille heure une bonne partie des élèves des Yéchivots et Avréhims se reposent de la nuit d'étude de Chavouot ou qu'ils sont en train de faire le repas de fête ! Or pour qu'il y ait **une réussite d'une opération si périlleuse il fallait absolument la force spirituelle de l'étude de la Thora de tout le Clall Israel** ! J'ai donc demandé de repousser l'action militaire à 14h30, heure à laquelle les élèves et Avréhims reviennent sur les bancs de l'étude et donc donnent la force spirituelle nécessaire à l'armée de l'air pour réussir l'opération " **Donc mes lecteurs auront bien compris... La force de l'armée, c'est une chose... Mais la vraie protection des fils de Tsion passe par l'étude de la Thora et le soutien aux Avréhims (Collelims) et Bahouré Yéchivots. A bonne entendeur...**

Coin Hala'ha : Lorsque l'on lit le Quiriat Chéma (matin et soir) on devra faire attention de ne pas voir une nudité. En effet, le verset dit : " Et ton campement sera saint..." de là les Sages apprennent que lorsque l'on fait le Chéma Israel ou toute autre parole sainte, on ne devra pas voir toute nudité d'une personne. Plus encore, le verset dit : "et **qu'il ne soit** pas vu toute nudité..." de là on apprend que notre cœur ne doit pas voir sa propre nudité la partie basse de notre buste. Par exemple on ne pourra pas faire le Chéma ou n'importe qu'elle bénédiction alors qu'on est nu même s'il n'y a personne dans la pièce. Car notre cœur "voit" sa propre nudité. Plus encore, même si on est sous des draps sans pijama, on ne pourra pas faire de bénédictions à cause du même principe : notre cœur est dans le même domaine que le bas du corps. Il faudra donc opérer une séparation entre notre cœur et le reste du corps par exemple mettre un pantalon ou un dessous avant de faire le Chéma.

On priera le Ribono Chel Olam afin qu'il protège tout son peuple de Tsion et de la Gola.

Shabbat Chalom... Pour un Chabat de paix... et à la semaine prochaine Si Dieu Le Veut David Gold Une bénédiction et un grand encouragement à David (Olivier), Stéphane, et Caroline enfants de Guitel (famille Kovarski) afin qu'ils puissent se rapprocher de la sainte Thora et de sa pratique. Une grande bénédiction à Dan Salomon et à la famille dans tout ce qu'il entreprend pour son soutien à l'étude de la Thora dans la ville de Raanana.

Une bénédiction et un encouragement au jeune Samuel Ben Simha (Famille Cohen) pour une réussite dans ce qu'il entreprend, dans la Thora et les Mitsvots et un bon Zivoug.



sous la direction
du Rav **Israël**
Abargel Chlita

Haméïr Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Paracha Nasso

5781

| 103 |

Parole du Rav



Je me souviens que mon père adoré nous réveillait le Chabbat matin à l'aube. Nous allions prier à cette époque chez le géant Rabbi Issahar Méïr. Pour nous rendre là-bas, nous passions par la maison de Baba Salé.

Mon père nous soulevait vers la fenêtre, on voyait Baba Salé assis en tailleur sur son fauteuil comme sur les photos de son grand père Rabbi Yaakov avec son livre de prière tout près de ses yeux. Il avait de grosses lunettes noires épaisses et larges en plastique... Malgré cela, il lisait à haute voix avec une piété impressionnante, avec beaucoup de persévérance et d'assiduité. C'était vraiment quelque chose de fantastique à voir ! C'était un expert en Torah, un véritable spécialiste. Aucun problème dans l'étude dévoilée, ni dans l'étude profonde, c'était une véritable pointure ! Son âme incluait la majorité des âmes du peuple d'Israël et il a enlacé des milliers de nos frères. Que son mérite nous protège-Amen.

Alakha & Comportement

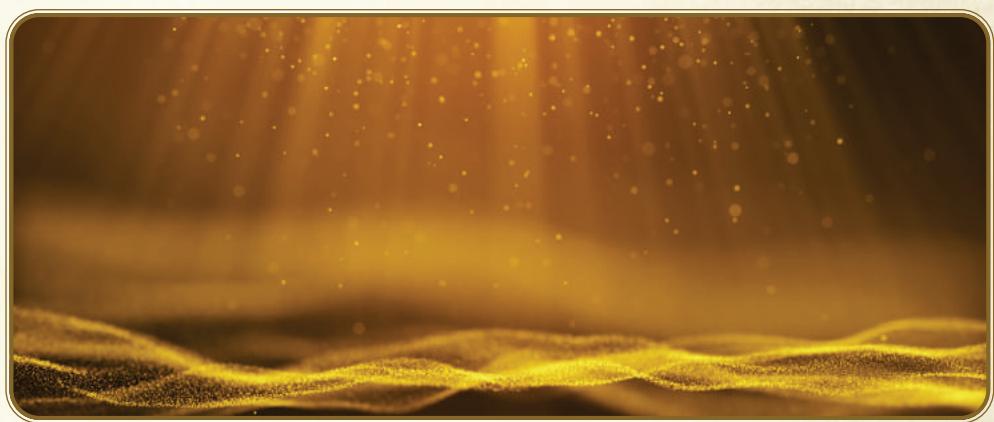


C'est un grand commandement et un devoir sacré pour chaque parent de donner à leurs enfants de merveilleuses habitudes de détermination et de courage dans le service divin et de faire pénétrer dans leur cœur pur, l'amour d'Hachem. La vérité est que les enfants qui grandissent dans un bon foyer juif, apprennent à se rapprocher des commandements d'Hachem, en voyant de leurs yeux et en sentant en eux tout le temps l'atmosphère familiale de désir et d'amour pour Hachem Itbarah.

Nos sages disent que tous ceux qui s'évertuent dans le service divin seront bénis de la honte, sachant qu'ils craignent le ciel de tout leur être. Par contre ceux qui n'ont honte que face aux hommes connaîtront la honte devant Hachem. L'homme dont le cœur est courageux et fort dans l'œuvre d'Hachem sera bénit et ne sera pas jamais honteux et personne ne se moquera de lui.

(Hévé Aarets chap 6 - loi 7 page 389)

Faire perdurer la lumière intense de Chavouot



Quelle est la plus longue paracha de la Torah? En fait, il n'y a pas de réponse précise. Si on recherche la paracha selon la plus longue période historique, sans aucun doute c'est la paracha Béréchit. Elle débute à la création du monde et se termine par le décret du déluge, qui s'étend sur une période d'environ 1500 ans. Le reste des parachutes, de Noah jusqu'à Vézot abéraha, ne dure que 832 ans. Si on recherche la plus longue paracha en termes de mitsvot, c'est la paracha Ki tetse comprenant 74 mitsvot. Si c'est le nombre d'endroits mentionnés, c'est la paracha Massé. Mais, si on recherche la plus longue paracha selon le nombre de versets, c'est la paracha Nasso totalisant 176 versets. Cependant, notre Paracha a une autre vertu, elle est lue après Chavouot 'נשא' ראש תיבות - נקרא אחר שבועות' (Nasso sont les initiales de la phrase sera lue après Chavouot) Bien sûr, chaque Juif doit s'efforcer de comprendre pourquoi nous lisons là cette paracha spécifiquement après Chavouot ?

Rabbi Itshak Meïr de Gour, "le Hidouché Arime", a déjà répondu à cette question en disant : «Chaque année, à Chavouot, Hachem donne à nouveau la Torah au peuple d'Israël. La lumière cachée qui accompagne chaque Juif toute l'année est révélée le jour de Chavouot. Donc, après que nous nous soyons préparés en obtenant la pureté du cœur et le raffinement de nos êtres, c'est spécifiquement après Chavouot quand la lumière de la Torah est révélée et brille en nous, que nous avons la

capacité de connaître, disséquer et explorer les enseignements de la Torah. Ainsi la Torah, le Midrach et le Zohar, qui font rayonner la lumière de la Torah, sont répartis de manière à ce que la Paracha Nasso soit longue dans sa forme, à la fois en quantité et dans les commentaires de nos sages. Rav Yoram Mickaël Abargel de mémoire bénie a déclaré : «Quand Israël est arrivé au pied du Mont Sinai, l'impureté de la faute originelle les a abandonnés. La Guémara (Chabat 146a) rapporte : «Quand le serpent s'est approché de Hava, il a émis de l'impureté en elle, quand Israël s'est tenu au mont Sinai leur contamination a cessé. les nations du monde ne s'étant pas tenus au Mont Sinai, leur contamination n'a plus jamais cessé».

C'est ce que nous disons dans la Agadah de Pessah : «S'il nous avait amenés devant le Mont Sinai et ne nous avait pas donné la Torah, cela nous aurait suffi !» Rien que pour le fait que notre impureté nous ait été enlevée par le mérite d'être présents au Mont Sinai, nous devons être infiniment heureux; même si nous n'avions pas reçu la Torah. L'impureté qui nous a quittés, est l'impureté du péché, du cœur corrompu et des pensées négatives que nous avons sur notre prochain. Celui qui est encore souillé par cette impureté peut être sûr que ses ancêtres ne se sont pas tenus au Mont Sinai. Nos sages disent (Yébamot 79a) : Il y a trois marques distinctives chez cette nation, ils sont miséricordieux, pudiques et accomplissent des actes de bonté. Celui qui possède ces trois

Photo de la semaine



Citation Hassidique



"Tu viens à moi avec ton épée, ta lance et ton javelot et moi je viens au nom d'Hachem, Dieu des légions d'Israël que tu insultes.

En ce jour, Hachem te mettra en mon pouvoir, je t'abattrai et je te couperai la tête et je lirerai les cadavres de l'armée des Philistins, aujourd'hui même, aux oiseaux du ciel et aux animaux des champs, afin que toute la terre sache qu'il n'y a qu'un Dieu pour Israël! Et toutes les nations sauront qu'Hachem n'a pas besoin d'épée ni de lance pour me faire triompher, car Il est le maître de la guerre, et Il vous livrera en notre emprise."

Chmouel 1 Chap 17

marques est apte à s'attacher à cette nation. Nos sages racontent (Betsa 32b) sur Chabtaï bar Marinos qui est arrivé en Babylone et a demandé à la communauté de l'aider à trouver un emploi, ou au moins de lui donner un peu de tsédaka pour vivre. Comme ils ne voulaient pas l'aider, il leur a dit avec colère : «Ces gens ne sont pas des descendants de nos ancêtres, mais des descendants du Erev rav ! Car on sait que quiconque a de la compassion pour les créatures d'Hachem, fait partie de la descendance d'Avraham Avinou. Quiconque n'a pas de compassion pour les créatures d'Hachem, n'en fait pas partie»

Si c'est ce qu'on dit de quelqu'un qui n'a pas pitié d'un autre, alors que doit-on dire de quelqu'un de cruel... Nous devons nous comporter envers chaque personne avec amour et gentillesse, combien plus nous devons agir de cette façon avec notre épouse bien-aimée et faire de notre mieux pour l'encourager physiquement et émotionnellement et la rendre heureuse de toute les façons possibles. Et surtout après la naissance d'un enfant, il faut mettre de côté son travail et tenter de toutes ses forces d'aider sa femme à la maison et dans l'éducation des enfants jusqu'à ce qu'elle revienne à elle-même après ce qu'elle a vécu physiquement et émotionnellement tout au long du processus d'accouchement. Plus on soutient sa femme et on la rend heureuse, plus Hachem nous bénit sous tous les aspects, qu'ils soient physiques ou spirituels.

Au moment où la contamination a quitté le peuple d'Israël, ils étaient déjà aptes à recevoir la Torah... Rav Yoram Mickaël Abargel dit : «Même avec toute la grandeur de l'événement du Mont Sinai et avec tout ce qui s'est passé, il ne faut pas plus de quinze minutes pour dire les Dix Commandements. Même si nous ajoutons ce qui s'est passé autour de la remise des Dix Commandements, nous constatons que l'événement du don de la Torah n'a pas duré plus d'une heure. En si peu de temps, Hachem a transmis à Israël les fondements de toute la Torah. En fait, le

peuple d'Israël méritait que l'impureté le quitte, car ils ont enlevé deux toutes leurs mauvaises moeurs et inclinations et les ont transformées en réceptacles purs. A présent, quand le temps est arrivé pour Hachem de transmettre sa Torah, cela n'a pas pris plus de quinze minutes car ils étaient prêts. En d'autres termes, il ne faut pas plus de quinze minutes pour recevoir un monde entier, tout ce dont une personne a besoin c'est d'être un keli, un réceptacle apte pour cela; la création du keli dépend de la quantité de préparation. Tout échec dans la réalisation provient du fait que le keli n'est pas apte, parce qu'il n'a pas été correctement préparé. Par conséquent, nous avons le devoir de nous rappeler



chaque jour l'événement du don de la Torah comme il est écrit «Mais prenez garde et veillez bien, de peur que vous n'oubliez ce que vos yeux ont vu et que ces choses ne s'éloignent de votre cœur, tous les jours de votre vie et que vous fassiez connaître à vos enfants et aux enfants de vos enfants : ce jour où vous vous êtes tenus devant Hachem, votre Dieu au Horev...» (Dévarim 4-9,10). Nous devons toujours nous souvenir que tout comme au Mont Sinai, Israël est devenu un bon keli et à mérité de recevoir la Torah complète dans un temps extrêmement court, ainsi aussi, dans chaque génération pour chaque homme, plus il purifie son cœur et plus il affine son point intérieur, plus Hachem le bénira par sa Torah. Tout cela avec l'aide du ciel et grâce à la lumière intense du don de la Torah.

Nous lisons la Paracha Nasso après Chavouot, parce qu'après avoir mérité de recevoir la Torah, nous devons nous rappeler que pour la garder, nous devons travailler sur nous-mêmes. Bien que la Paracha Nasso parle de plusieurs sujets, concentrons nous sur les lois du camp comme il est écrit : «Ordonne aux enfants d'Israël de renvoyer du camp tout individu lépreux, ou atteint de flux, ou souillé par un cadavre» (Bamidbar 5,2). Rav Yoram Mickaël sur le verset : «Vous les enverrez hors du camp, et ils ne souilleront pas leurs camps, dans lesquels j'habite au milieu d'eux», explique : «Quiconque réfléchit quelque peu à ces versets trouvera ce qui semble être une redondance inutile. Pour comprendre cela, nous devons savoir que les trois états d'impureté qui sont énoncés ici (Tsaraat, Zav et Tamé Lanéfesh) que la Torah commande de mettre aux abords du camp, ont trois racines intérieures dans l'âme, c'est-à-dire trois points médians négatifs qui causent l'impureté.

Ceci est compris par les paroles de nos sages : «Celui qui possède les trois traits suivants est un disciple de notre père Avraham et celui qui possède les trois traits opposés

“Plus grande est la préparation, plus nous serons un bon keli pour la Chéhina”

est un disciple du méchant Bilam. Les disciples de notre père Avraham, ont un bon oeil, un esprit doux et une âme humble. Les disciples du méchant Balaam ont un mauvais oeil, un esprit hautain et une âme grossière» (Pirké Avot 5,19) Le mauvais oeil est la cause fondamentale de Tamé Lanéfesh, l'orgueil est la cause fondamentale de la Tsaraat et la grossièreté, c'est-à-dire la luxure et le désir abondant sont la cause fondamentale de Zav. Nous comprenons maintenant comment le commandement de chasser ces trois types de personnes (autre que la simple compréhension de les envoyer physiquement hors du camp) a un sens caché. C'est aussi pour chasser, des profondeurs de l'âme, les trois points négatifs qui sont les causes profondes des trois états d'impureté mentionnés afin de pouvoir se purifier et être à notre tour des récipients aptes à recevoir la lumière de la Torah.

Extrait tiré du livre : Messilot El Anéfesh - Paracha Nasso du Rav Yoram Mickaël Zatsal

כִּי קָדוֹם אֶלְיךָ תָּרַבְּרָמָאָד בְּפִיךָ זְבָלְבָקָד לְעַשְׂתָּרָי



Connaître la Hassidout



Faire le tikoun en tant que réincarnation

Le Or Ahaïm Akadoch écrit : « Il y a deux choses qui effacent la faute, le joug de la Torah et la souffrance du corps, elles accomplissent toutes deux le même travail. Il n'y a pas besoin de les avoir simultanément, un signe de cet enseignement se trouve dans le verset : «On lavera son vêtement dans le vin et dans le sang des raisins sa tunique» (Bérèchit 49:11). Si quelqu'un le veut, il peut laver ses péchés avec le vin de la Torah, s'il lui est difficile de le faire pour des raisons personnelles, il peut choisir le deuxième chemin, celui du "sang des raisins", c'est-à-dire celui de la souffrance. De nombreuses analyses, opérations, cela aussi entraîne une rectification. Tout le monde ne veut pas cela, l'un est un labeur agréable, tandis que l'autre ne l'est pas.

Selon les paroles du Rav, "un tsadik qui prospère" signifie qu'il a déjà complété tout ce qu'il lui manque, il ne lui reste que du bien. Prenons l'exemple de Yaakov Avinou. Après avoir atteint l'âge de 108 ans en se basant sur le calcul de nos sages; il a voulu vivre dans la tranquillité. Il avait déjà eu assez de problèmes avec son frère Essav, avec Lavan, puis avec Dina et avec les rois des émormes. Si vous lisez le Méam Loez, (Paracha Vayichlal) vous découvrirez toutes les mésaventures qu'il a vécues ! A l'âge de 108 ans, il a aspiré à vivre dans la tranquillité. Akadoch Barouh Ouh lui a dit : «N'est-ce pas suffisant pour les tsadikimes, ce qui les attend dans l'autre monde, ils veulent aussi vivre en paix dans ce monde ? Je ne suis pas d'accord». Immédiatement, les troubles avec Yossef lui arrivèrent et il dut subir encore vingt-deux ans de douleurs. Est-ce que 108 ans de souffrances ne suffisaient pas ? Il avait déjà commencé à souffrir dans le ventre de sa mère ! En fait, il n'avait pas encore complètement recouvert sa créance. Il faut savoir que Yaakov Avinou était la réincarnation d'Adam

Arichon. Adam Arichon s'était séparé de sa femme pendant 130 ans. Un homme qui s'éloigne de sa femme cause des

persifleur, toi seul en porteras la peine» (Michlé 9:12) Quand il s'agit de la souffrance, personne ne voudra partager avec vous, tout comme avec la bénédiction aussi, personne ne partagera avec vous, ainsi un homme devra comprendre que pour son propre bien, il se sanctifie.

Le Rav explique ici que si un homme atteint le niveau du tsadik complet, c'est-à-dire qu'il a accompli sa tâche de rectifier ce monde et qu'il n'a plus rien à réparer puisqu'il a déjà fait tout ce qui était nécessaire, c'est ce qu'on appelle un tsadik qui prospère, à propos de lui, il est écrit : «Annoncez au juste qu'il est bon et jouira du fruit de ses œuvres» (Yéchayaou 3:10). C'est pourquoi Yaakov Avinou, qui était la réincarnation d'Adam Arichon, comme rapporté dans les écrits du Arizal et de Rabbi Yaakov Abouhatsséra, avait besoin de supporter 130 ans de souffrances, correspondant aux 130 ans pendant lesquelles Adam fut séparé de sa femme et fit zéra lévatala. De cette semence il engendra des démons et des mauvais esprits. Lorsque Yaakov a atteint l'âge de 108 ans, qui est la valeur numérique de "Géhinam", il a pensé qu'il avait terminé sa réparation et qu'il était purifié. C'est pour cette raison qu'il voulait vivre en paix. Akadoch Barouh Ouh lui a dit : «Tu n'as toujours pas terminé ton tikoun, il te reste encore vingt-deux ans de réparation.

Après cent trente ans de douleurs, il lui restera dix-sept années ayant la valeur numérique de Tov comme il est écrit : «Annoncez au juste qu'il est bon» (Yéchayaou 3:10). Hachem, lui a donné le Tov, seulement après qu'il soit un tsadik. Une autre personne n'aurait pas résisté à une telle chose. Avraham Avinou, n'aurait pas résisté à cela, à cause d'Ichmaël, Itshak Avinou non plus à cause d'Essav, cependant, Yaakov Avinou, en a eu la possibilité car sa descendance était complète.



problèmes, chaque goutte de semence en vain, apporte plus de souffrance. Il y a ceux qui expieront cette faute par la pauvreté, d'autres par la lèpre et d'autres par des douleurs corporelles. Pour chaque goutte il y a une souffrance.

Yossef Atsadik, à cause des dix gouttes qu'il a émis par inadvertance lorsqu'il a été tenté par la femme de Potiphar, il a perdu dix ans de sa vie. Il était destiné à vivre 120 ans, dix ans lui ont été enlevés. Mais, ce n'était pas encore assez, puisque la faille était tellement profonde du fait que c'était un tsadik. Ses gouttes de semence étaient extrêmement saintes, il était digne de mettre au monde les douze tribus. Par cette faute, il a engendré seulement deux des douze et a perdu la possibilité de mettre au monde les dix autres, car pour un tsadik chaque goutte est précieuse. Une troisième chose, sera nécessaire pour réparer cela. il faudra les dix martyrs de la foi, pour compléter ce manque. Tout cela arriva à Yossef le tsadik ! Qu'arrivera-t-il aux gens qui se conduisent comme des animaux ? Il faut comprendre de cela qu'une personne qui se sanctifie, c'est pour son propre bénéfice, comme il est écrit : «Si tu deviens sage, c'est pour ton bien; si tu deviens un

|| suite la semaine prochaine ||

Extrait tiré du livre : Bétsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Chapitre 1 du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
Paris	21:15	22:36
Lyon	20:54	22:09
Marseille	20:44	21:55
Nice	20:37	21:47
Miami	19:44	20:42
Montréal	20:07	21:21
Jérusalem	19:18	20:09
Ashdod	19:15	20:17
Netanya	19:15	20:18
Tel Aviv-Jaffa	19:15	20:04

Hiloulotes:

12 Sivan: *Rabbi Avraham De Slonime*
 13 Sivan: *Rabbi Yaacov Moutsafi*
 14 Sivan: *Rabbi Haïm David Amar*
 15 Sivan: *Yéoudah fils de Yaacov Avinou*
 16 Sivan: *Rabbi Sassonne Lévy*
 17 Sivan: *Rabbi Moché Leib Chapira*
 18 Sivan: *Rabbi Yérouham Leibovitch*

NOUVEAU:

Nouveau!

Les livres d'Haméir Laarets
En livraison directe
sur toute la France

Sidourimes, Mahzorimes, Paracha, Tanya, Alakhotes, Chants de Chabbat...

Envoi un WhatsApp au : **054.943.93.94**



Histoire de Tsadikimes

Le 24 septembre 1920 est né en Irak, celui qui sera considéré dans notre génération comme le Prima de Sion; Rav Ovadia Yossef. Dès sa naissance, son père demanda à sa mère de prier régulièrement pour que son fils devienne une lumière pour le peuple d'Israël. Dès son plus jeune âge, il buvait littéralement les paroles de Torah de ses maîtres, au lieu de s'amuser avec ses camarades de classe il préférait tirer un camarade de la récréation pour qu'il vienne étudier avec lui. Très vite, les grands de la génération comprirent que son âme aspirait à devenir le Gadol Ador. A l'âge de dix-neuf ans, il publia déjà son premier livre "Yabia Omer" considéré par tous les courants comme une œuvre incommensurable. Il recevra l'ordination rabbinique à l'âge de vingt ans.

Rav Ovadia Yossef était non seulement une sommité rabbinique mais en plus il était un berger pour les âmes d'Israël. Myriam mère de famille ordinaire habitait dans la ville d'Elad dans le centre d'Israël avec son mari et ses enfants. Malheureusement, son époux décéda brusquement la laissant seule démunie avec ses nombreux enfants. Il était le seul à subvenir aux besoins de la famille en tant qu'indépendant et avait réussi pendant des années de dur labeur à mettre quelques économies de côté. Grâce à la prévoyance de son mari, Myriam put pendant les quelques mois suivant le décès faire face à la situation sans manquer de rien. Mais les économies n'étant pas éternelles et les enfants ayant de nombreux besoins, l'argent s'épuisa rapidement. Les enfants de Myriam commencèrent à souffrir de la faim, il désiraient au moins un peu de pain et du lait. N'ayant pas de famille et pas de connaissances, Myriam ne savait plus quoi faire, ses enfants souffraient de la faim et les dettes s'accumulaient.

En désespoir de cause, Myriam décida de se rendre chez Rav Ovadia Yossef afin de lui demander de l'aide. Difficilement, elle se rendit au domicile du Rav dans le quartier d'Har Nof et arriva devant chez Rav Ovadia à dix heure du soir. Prenant son courage à deux mains, elle demanda à avoir un entretien avec le Rav. Le secrétaire lui répondit qu'à cette heure-ci, le Rav ne recevait plus le public, qu'il ne pouvait-être dérangé car il était dans son cycle d'étude journalière et lui demanda de revenir gentiment le lendemain. Mais Myriam n'étant pas prête à renoncer, lui demanda de dire au Rav qu'une veuve avait besoin de lui parler et si le Rav lui disait de revenir demain alors elle reviendrait. En entendant le mot veuve, Rav Ovadia

demanda de la faire entrer immédiatement. Après avoir remercier le Rav, Myriam fondit en larmes et raconta toute son histoire au Rav qui l'écouta comme un père aimant. Pour finir elle expliqua qu'elle ne désirait pas seulement une bénédiction mais qu'elle avait besoin d'aide. Rav Ovadia lui répondit: «Ma fille viens chaque mois et je te donnerai une enveloppe avec ce dont tu as besoin, mais je veux que cette arrangement reste entre nous». Pendant sept ans, Myriam reçut du Rav une enveloppe chaque mois sans que personne ne soit au courant.



Mais le 07 Octobre 2013; la tragédie frappa le peuple d'Israël. Rav Ovadia venait de rendre son âme pure à

Hachem. Pour Myriam se fut une double tragédie, en plus du deuil national c'était son bienfaiteur qui disparaissait. Quelques mois plus tard; dans une situation précaire, Myriam se rendit sur la tombe de Rav Ovadia afin d'implorer la miséricorde divine par le biais du Rav. Après avoir déversé toutes les larmes de son corps; elle rentra chez elle épuisée. A peine arrivée; elle s'écroula sur son canapé et s'endormit. Rav Ovadia lui apparut dans un rêve en lui disant: «Ma fille, rends-toi à Jérusalem dans une salle où doit avoir lieu une brit mila. Cherche là-bas Chalom Saadoun et dis lui que je t'ai envoyée et il t'aidera». Se réveillant en sursaut, elle pensa que c'était juste un rêve. En allant se coucher pour la nuit, elle revit le Rav en rêve qui lui dit: «Ma fille sèche tes larmes, comme je t'ai aidé de mon vivant je t'aiderai aussi maintenant, fais ce que je t'ai demandé je t'en prie». Persuadé de la véracité de son rêve, Myriam quitta Elad le Jeudi matin pour se rendre dans la salle à Jérusalem.

Une fois la Brit mila terminée, elle trouva monsieur Saadoun et lui dit: «Ne me prenez pas pour une illuminée, je suis veuve et le Rav Ovadia m'a demandé de vous trouver afin que vous m'aidez financièrement». En entendant cela monsieur Saadoun s'évanouit. A son réveil il raconta à Myriam qu'en fait il n'avait aucun rapport avec cette circoncision, mais que Rav Ovadia lui avait demandé dans un rêve de s'y rendre et qu'une veuve viendrait lui demander de l'aide et qu'il devrait l'aider. Tous deux comprirent que Rav Ovadia Yossef avait orchestré cette rencontre et monsieur Saadoun accepta d'aider Myriam en lui remettant chaque mois le double de la somme que Rav Ovadia lui versait de son vivant. Les tsadikimes même après avoir quitté ce monde sont toujours vivants.

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza

Bet Amidrach Haméir Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons

 [hameir laarets](#)

 [054-943-9394](#)

 [Un moment de lumière](#)

Le Chabbat de Rabbi Na'hman de Breslev

Etude pour le Chabbat NASSO 5781

ceci: d'être assez intelligent pour Me comprendre".

כִּי עַקְרָב הַחֲכָמָה הָאָמֶתֶת הִיא חֲכָמַת הַצְדִיקִים הַגָּדוֹלִים שָׁׂבּוּ לְחַשֵּׁב בְּאֶמֶת עַל תְּכִלִיתָם הַגְּנַזְחִין, כִּי זֶה עַקְרָב הַחֲכָמָה בְּאֶמֶת, בְּבִחְינַת "אַיִלּוֹן חָכָם? הַרוֹאָה אֶת הַנוֹלֵד", שָׁׂאָרִיךְ כֹּל אֶחָד לְהַשְׁבִיל עַל דָּרְכֵיו וְלְהַתִּינְשֵׁב הַיְטָב מִה יְהִי נוֹלֵד מִמְעָשָׂיו וּמְסֻקֵיו בְּסֹוף הַאַחֲרוֹן,

Car la sagesse authentique, c'est celle des Grands Tsadikim, qui ont mérité de penser véritablement à leur finalité, ce qui est l'essentiel, comme: "Qui est sage? Celui qui voit ce qui va se produire", car chacun se doit de réfléchir à ses actions et à ce qui va finalement en découler,

אשר לזה אין זוכים בשום חכמה
שבעולם, כי אם על ידי חכמת
הצדיקים אמתיהם שער
חכמתם הוא להשתדל לפреш
את עצם מזה העולם לנמר עדר
שזכו לזה בשלוות, ששברו כל
התאות בתכלית עד קיצה
אליהם שום נגנור ריהם משומן

Et cela, nulle sagesse terrestre ne nous permet d'y accéder, si ce n'est celle des Tsadikim authentiques, celle qui les amène à se détacher totalement de ce monde, qui ont brisé passions et désirs jusqu'au bout, et s'en sont débarrassés, וורק צדיקים באילו הם יבולין לתkoן כל העוולם ולתחוירם למווטב כל מישרוצח להתדבק בהם; כי כל אדם צריך להגיע לזאת, לתכלית ההפרישות וההקרשה באמת, וזה עקר תכליתו לנצח,

Car seuls ces Tsadikim sont capables de réparer le monde entier et de ramener au bien tout celui qui se lie à eux; et tout homme doit y parvenir, au summum de l'abstinence et de la sainteté, son objectif

...כִּי יְפָלִיא לְנַדֵּר ... (במדבר י, ב')

Qui a fait vœu explicitement...

לְבוֹא לְאִמּוֹנָת חֲכָמִים הוּא עַל-יְדֵי נָדָר.
Pour parvenir à la foi en nos sages, il y a
le vœu!

כִּי מִה שְׁתַרְבָּה רְחוּקִים מְאָמָנוֹת חֲכָמִים אִמְתָּיִם
הָו֏ אֶרְךָ מִחְמָת חֲכָמוֹת עֹזֶם הַזֶּה, שָׁהֵם חֲכָמוֹת שֶׁל
כָּבֵל שִׁישׁ לְכָל אֶחָד, וְכָל אֶחָד הָו֏ חָכָם בְּעֵינָיו.
Et le fait que tant de personnes se tiennent loin de la Foi envers les Sages authentiques, cela provient uniquement des "sagesse" de ce monde, des sciences de vanité que chacun s'approprie, se considérant comme un sage à ses propres yeux.

ובאמת מי שיש לו מוח בקרךדו יכול להבין בקלות שבל החרבות של העולם הזה הם שותותים והבלים ואינם בכלל חכמה כלל, En réalité, celui qui a un tant soit peu de cervelle,

pourra facilement comprendre que toutes les sagesse de ce monde ne sont que sottises et vanités, et qu'elles ne font pas partie de la Sagesse véritable,
כִּי מָאָחָר שְׁעַל-יָדָם אִינוֹ יָכֹל לְבוֹא לְתַכְלִיתוֹ
הָאָמָתִי וְהַגְּנָחִי שֶׁהָוָא הָעָקָר, כִּמוֹ שְׁבַתּוֹבָ: "הַגָּנָח
בְּדִבְרֵר ה' מְאָסוֹן, וְהַכְּמַתְּמָה לְהָם", וּכְתִיב: "אֶל
יִתְהַלֵּל חָכְם בְּחִכְמָתוֹ וְגַוֹּן", כִּי אָם בָּזָאת יִתְהַלֵּל
הַמְתַהֲלֵל הַשְּׁבָל וַיַּדְע אֹתָי".

Puisque, par leur intermédiaire, l'individu ne peut atteindre sa raison d'être réelle et finale, l'essentiel en fait, comme il est écrit: "voilà qu'ils ont dédaigné la parole de l'Éternel, en quoi leur sagesse consiste-t-elle?", et: "que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse etc Que celui qui se glorifie se glorifie uniquement de

Ce feuillet est dédicacé au souvenir de 'Haya bat Daniel, q.D.r.s.a.

Par le fait de dire et chanter
Na Na'h Na'hma Na'hman méoumane
on reçoit toutes les délivrances

Cependant, tout le monde ne sait pas où trouver ces Tsadikim, et comment croire en eux et s'en rapprocher véritablement, על-בֵן הָעֵצָה לְזַהַה הָוָא גַּדֵּר שִׁידָר אַיִּהְ גַּדְרָ וַיְקִים מִידָר, כי גַּדְרִים סִינְגִּלְפְּרִישּׁוֹת, כי בֶּל גַּנְדְּרִים הַם בְּחִינַת פְּרִישּׁוֹת שְׁרוֹצָה לְפֶרֶשׁ אֶת עַצְמוֹ מֵאַיִּהְ תָּאוֹה בְּדִי לְהַתְּקִרְבָּה לְהַשְּׁם יְהִי תָּבְרָה;

En ce cas, le conseil avancé est de formuler un vœu et de le réaliser aussitôt, car les vœux constituent une barrière qui mène à l'abstinence, ils symbolisent une volonté d'ascétisme - l'individu désire se séparer d'une envie, d'un désir, afin de se rapprocher de Dieu;

ואַפְלוּ גַּדְרִי אַדְקָה וְהַקְדָּשׁ הַם נִסְרִבָּן בְּחִינַת פְּרִישּׁוֹת, כי בַּעַד זֶה הַפְּמָנוֹן הַיְהָ יִכּוֹל לְקָנוֹת לְעַצְמוֹ אַיִּהְ דָּבָר שְׁהַגּוֹף גַּהְגָּה מִפְנָנוֹ, וְהַוָּא מִשְׁבָּר תָּאוֹתוֹ וְנוֹתָן זֶה הַפְּמָנוֹן לְאַדְקָה, ועל-בֵן עַל-יְדִי-זָהָ וּמִקְשָׁר אֶת עַצְמוֹ לְהַצְדִּיקִים אַמְתִּים שָׁזְכוּ לְתַכְלִית הַפְּרִישּׁוֹת בְּאִמְתָּה וּזְכָה לְאִמּוֹנָה חֲכָמִים וְלְהַתְּקִרְבָּה אֲלֵיכֶם,

Et même les vœux de charité ou donation correspondent à une sorte d'ascétisme: avec cet argent, l'individu aurait pu octroyer un plaisir à son corps; mais il brise cette envie et vole l'argent à la charité; ainsi, il s'élève et se lie aux Tsadikim authentiques, qui sont parvenus au sommet de l'abstinence, il obtient ainsi la foi en les Sages et de s'en rapprocher, כי מאחר שהשָׁם יִתְבְּרַךְ רֹאָה שְׁמַמְשִׁיךְ עַצְמוֹ לְדָרְכֵיכֶם וּמִקְבֵּל עַל עַצְמוֹ אַיִּהְ בְּחִינַת פְּרִישּׁוֹת עַל-יְדִי גַּדְרָ שְׁהָוָא בְּחִינַת פֶּלָא, בְּבְחִינַת "בַּי יִפְלָא לְגַדְרָ וְנוּ", עַל-יְדִיקִים הַנְּפָלָאִים שָׁזְכוּ לְפָלִיאוֹת חַכְמָה עַל-יְדִי שְׁפְרָשָׁו עַצְמָן מִהָּעוֹלָם תֵּהַ לְגַמְרִי. ולקוטי הלכות – הלכות שבת ו', אות נ' לפני אוצר היראה – אמונה, אות ל"ז)

Car, lorsque l'Éternel bénis-soit-Il constate que l'individu s'oriente sur leurs voies et accepte une qualité d'abstinence, en formulant un vœu - symbole de la continence, alors il hérite de la foi en les Sages et merveilleux Tsadikim, qui ont atteint les sommets de la Sagesse, par leur refus de profiter [des plaisirs] de ce monde.

(Likoutei Halakhot - Chabat 6, 3. selon le Otsar haYirea - Emouna 37)



"Le Chabbat de Rabbi Nachman de Breslev" 054-8429006 (Meir) / Soutien financier en Israël: compte postal 89-2255-7
Compte Paypal associé à l'adresse e-mail Shabat.breslev@gmail.com / Cours vidéo en français: www.nahmanmeouman.com

Dédiez ce Feuillet à la réussite, la guérison (...) de vos proches: 100nis/20euros seulement